ACTES de la 50e session ministérielle de la CONFEMEN

Ouagadougou
17 au 22 novembre 2002

© CONFEMEN
Secrétariat Technique Permanent
B.P. 3220 Dakar (Sénégal)
Tél. : (221) 821 60 22
Télécopie : (221) 821 32 26
Courriel : *confemen@sentoo.sn*
Site WEB : *http://www.confemen.org*

Actes de la 50e session de la CONFEMEN

Ouagadougou
17 au 22 novembre 2002

SOMMAIRE

DISCOURS OFFICIELS D'OUVERTURE **7**
Intervention de Monsieur le Maire de Ouagadougou 9
Intervention de Monsieur Bougouma NGOM 11
Intervention de Monsieur Roger DEHAYBE 15
Intervention du Professeur Mamadou Lamine TRAORE 25
Intervention de Monsieur PARAMANGA ERNEST YONLI 29

RAPPORTS DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE, DES CORRESPONDANTS NATIONAUX, DU BUREAU ET DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE **33**
A. Rapport de la réunion de la Commission Administrative et Financière 35
B. Rapport de la réunion des Correspondants nationaux 39
C. Rapport de la réunion du Bureau de la CONFEMEN 45
D. Rapport de la 50e session ministérielle de la CONFEMEN 49

TEXTES OFFICIELS DE LA 50E SESSION **55**
Cadre d'action 57
Résolution 2002 - 50 - 01 61
Résolution 2002 - 50 - 02 65
Résolution 2002 - 50 - 03 67

MOTIONS DE REMERCIEMENT **69**

Au Secrétaire Général sortant de la CONFEMEN 71
Aux autorités du Burkina Faso 72

ANNEXE 1 :
INTERVENTIONS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES **73**
Intervention de Monsieur Seydou CISSE, ISESCO 75
Intervention de Monsieur Makhily GASSAMA 77
Intervention de Monsieur Martin ITOUA 79
Intervention de Monsieur Pierre LUISONI 85
Intervention de Monsieur Adama SAMASSEKOU 87

ANNEXE 2 :
DÉCLARATION D'ADHÉSION **91**
Déclaration d'adhésion de la Bulgarie 93

ANNEXE 3 :
RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFEMEN **95**

ANNEXE 4 :
GRILLE SALARIALE DU PERSONNEL D'APPOINT DU SECRÉTARIAT TECHNIQUE PERMANENT **111**

ANNEXE 5 :
GRILLE D'AMORTISSEMENT DES BIENS ONÉREUX **115**

ANNEXE 6 :
BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU SECRÉTARIAT TECHNIQUE PERMANENT ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE POUR L'ANNÉE 2003 **119**

ANNEXE 7 :
TEXTES D'APPOINT POUR LA SESSION MINISTÉRIELLE **131**
Allocution de Monsieur Xavier DARCOS 133

EXPOSÉS DES PARTICIPANTS À LA TABLE RONDE SUR LE PILOTAGE DES SYSTÈMES ÉDUCATIFS **137**
Intervention de Monsieur Jean Baptiste COMPAORE 139
Présentation de Monsieur Ravi Raj YERRIGADOO 145
Communication de Monsieur Makha NDAO 147
Communication de Monsieur Makhily GASSAMA 151

DOCUMENT D'AIDE AU DEBAT **157**

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DU PASEC **167**

ANNEXE 8 :
CLOTURE **177**
Intervention de Madame Adiza HIMA 179
Discours de clôture de Monsieur Mathieu R. OUEDRAOGO 183

ANNEXE 9 :
LISTE DES PARTICIPANTS **187**
Pays membres de la CONFEMEN 189
Autres pays membres de la Francophonie 192
Partenaires de la Francophonie 192
Autres organisations internationales 192
Exposants 193
Autres 194
Secrétariat Technique Permanent 194

Discours officiels d'ouverture

Ouagadougou
17 au 22 novembre 2002

Intervention de Monsieur le Maire de Ouagadougou

Excellence, Monsieur le Premier Ministre ;
Mesdames et Messieurs les Présidents d'Institutions ;
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement ;
Mesdames et Messieurs les Ministres chargés de l'Education des pays membres de la CONFEMEN ;
Leurs Excellences Mesdames et Messieurs les chefs de missions diplomatiques ;
Mesdames et Messieurs les représentants des Organisations Internationales et Inter-Africaines ;
Mesdames et Messieurs les participants à la 50ème Session ministérielle de la CONFEMEN ;
Honorables invités ;
Mesdames et Messieurs

C'est un réel plaisir pour moi de prendre la parole en cette ouverture, pour souhaiter la bienvenue à tous nos illustres hôtes venus prendre part à la 50ème session de la Conférence des Ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFEMEN).

Mesdames et Messieurs les Ministres, bienvenue à Ouagadougou, cité de paix, de convivialité et d'hospitalité.

Aux hautes instances de la CONFEMEN, les Ouagalais vous disent merci, pour l'honneur fait à leur cité en la choisissant pour abriter une si importante rencontre.

Distingués Délégués,

L'importance de la présente rencontre est non seulement due à la présence de tant de délégations de haut niveau, représentant la quarantaine d'Etats membres de la CONFEMEN ou d'organismes inter-étatiques, mais aussi par l'objet qui vous réunit ici et qui porte sur un thème d'une vive actualité : « Stratégies de renforcement du financement et de la gestion en vue de l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation/formation ».

Est-il besoin encore devant une assemblée aussi prestigieuse de rappeler la prééminence de l'éducation ?

La réponse est assurément non.

Toutefois, je voudrais partager avec vous deux assertions qui fondent mes propres convictions.

- l'éducation est la voie incontournable pour relever les deux défis majeurs de notre temps à savoir : promouvoir un développement humain durable et élaborer une culture de paix ;

- l'éducation est nécessaire pour constituer la masse critique de connaissances et de capacités techniques que requiert le progrès socio-économique et surtout pour réduire

l'intolérable inégalité des richesses et des chances à l'intérieur des nations et entre les différents pays.

L'éducation est peut-être notre meilleur espoir pour promouvoir des attitudes de respect de notre environnement commun et le respect d'autrui, gages de fraternité et de paix entre les peuples.

C'est en cela que naturellement la Commune de Ouagadougou s'enorgueillit de pouvoir servir de cadre pour de telles réflexions.

Je souhaite plein succès aux travaux de la 50ème session de la CONFEMEN et un bon séjour à tous les participants.

Je vous remercie !

Intervention de Monsieur Bougouma NGOM
Secrétaire général de la CONFEMEN

Monsieur le Premier Ministre
Monsieur le Président en exercice de la CONFEMEN
Mesdames et Messieurs les Ministres
Monsieur l'Administrateur général de l'Agence de la Francophonie
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations internationales
Mesdames et Messieurs les Correspondants nationaux de la CONFEMEN
Mesdames et Messieurs les Invités

Je voudrais tout d'abord adresser mes sincères remerciements à nos hôtes burkinabés pour la qualité de leur accueil et pour la parfaite organisation de cette 50è CONFEMEN.

Mesdames et Messieurs les Ministres, dans l'importante déclaration que vous avez adoptée lors de la 49è CONFEMEN à Bamako, vous avez « invité les Chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie à réaffirmer lors de leur prochain sommet de Beyrouth le rôle déterminant de la CONFEMEN et de ses missions, ainsi qu'à prendre en compte les orientations de la CONFEMEN dans la programmation de ses opérateurs ».

Vous avez également défini, dans cette déclaration, les orientations devant guider la programmation en matière d'éducation pour le biennum prochain, à savoir :

- un soutien aux pays du sud pour :
  - l'élaboration de leurs plans d'éducation pour tous avant 2002 ;
  - le développement des capacités éditoriales afin de doter les classes en manuels scolaires adaptés ;
  - la réforme des programmes scolaires afin de les axer davantage sur les compétences et d'y intégrer l'éducation à la citoyenneté démocratique, à la santé, à l'environnement ;
  - la formation initiale et continue des personnels de l'éducation, en particulier des chefs d'établissement ;
  - une meilleure prise en compte des résultats du Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN (PASEC).

Le Président en exercice et moi-même avons mené toutes les démarches nécessaires auprès des différentes instances de la Francophonie pour la prise en compte de vos décisions.

Au plan politique, les Chefs d'Etat et de gouvernement dans leur déclaration de Beyrouth :

- «expriment leur conviction que l'éducation et la formation sont parmi les fondements majeurs d'un développement durable et réaffirment la priorité attachée à leur promotion et à leur soutien ».
- réaffirment :
  - leur souscription aux objectifs d'éducation pour tous (EPT), tels que définis lors du forum mondial sur l'éducation de Dakar ;
  - leur détermination à conforter d'une part le rôle de la Francophonie dans les domaines de l'éducation et de la formation et d'autre part le rôle des autorités

politiques dans la conception et la maîtrise des politiques d'éducation et de formation.

Les activités d'appui proposées par l'opérateur principal de la Francophonie dans le cadre de la programmation de l'AIF pour le biennum prochain portent principalement pour ce qui concerne l'éducation de base sur l'élaboration des plans nationaux d'éducation pour tous et le renforcement des capacités éditoriales dans les pays du Sud.

Pour la formation professionnelle, la stratégie propose une continuation des trois activités proposées par les assises francophones de la FPT tenues à Bamako en mai 98 :

- le développement d'un dispositif régional de partenariat inter-Etats dans chacune des 6 régions ;
- la création d'une base des savoirs francophones en FPT ;
- l'ouverture d'une table ronde des bailleurs de fonds sur le financement et le développement de la FPT.

Mais de notre de point de vue et compte tenu de la priorité à l'éducation déclarée au sein de la Francophonie, les moyens financiers consacrés à ce secteur sont insuffisants, voire même très insuffisants.

Or comme l'affirme le cadre d'action issu du forum mondial de Dakar : la volonté politique n'est rien sans les moyens.

Il s'agit de mobiliser cette expertise tant dans le domaine de la définition des politiques (CONFEMEN) que dans le déploiement de la programmation (AIF).

Il convient de renforcer les synergies et d'exploiter davantage nos complémentarités. La CONFEMEN et l'AIF peuvent dans ce cadre procéder :

- à la formulation et la mise au point conjointes de la programmation du secteur éducation ;
- à une implication plus grande de la CONFEMEN dans le processus de l'évaluation de la programmation ;
- à une coopération et une implication plus fortes de l'AIF dans la préparation des sessions ministérielles de la CONFEMEN.

Les moyens existent, dont les principales sont les ressources humaines, car la Francophonie a une réelle expertise dans le secteur de l'éducation.

Comment pouvons-nous en Francophonie mobiliser les ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs d'éducation pour tous ? Comment gérer les ressources disponibles de manière plus efficiente ? C'est à ces questions cruciales que vous allez, Mesdames et Messieurs les Ministres, tenter d'apporter une réponse avec le thème de cette prochaine conférence avec l'éclairage des organisations internationales qui ont accepté de participer à cette 50è CONFEMEN.

L'éducation de qualité est chère et sa visibilité n'est pas immédiate, mais, comme l'affirme la Déclaration du Sommet de Beyrouth, elle est le fondement du développement durable surtout si elle s'appuie sur les valeurs d'équité, de solidarité et de tolérance.

La CONFEMEN est la plus ancienne institution de la Francophonie. Elle a célébré son quarantième anniversaire lors de sa 49è session tenue à Bamako en octobre 2000.

Elle reste toujours l'instrument privilégié permettant aux Etats et gouvernements du Nord et du Sud de conjuguer leurs efforts en vue de développer leurs systèmes éducatifs.

Elle représente toujours un espace de valeurs partagées, d'expertise, de diversité culturelle et de solidarité agissante.

Mais depuis lors la conjoncture a évolué, de nouveaux enjeux internationaux ont émergé, on assiste de plus en plus à une libéralisation des services à laquelle l'éducation n'échappe pas.

C'est dire donc que notre organisation doit adopter de nouvelles stratégies et de nouvelles modalités d'intervention, notamment en matière de communication et de concertation.

A cette fin, un plan de relance qui a déjà reçu l'aval du bureau de Beyrouth et du 9è Sommet de la Francophonie vous sera soumis, Mesdames et Messieurs les Ministres, à l'occasion de cette présente session.

La CONFEMEN comme par le passé va rebondir. Elle va réussir cette relance, car elle a réalisé d'importants acquis à travers ses propres programmes.

Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs (PASEC)

En neuf années d'exécution, ce programme, sur la base d'une baisse sensible des coûts unitaires des opérations et d'une meilleure appropriation par les bénéficiaires, a permis :

- la finalisation d'évaluations qualitatives des systèmes éducatifs, dites standards, dans 10 pays membres ;
- la production d'un rapport de synthèse qui globalise les résultats de ces évaluations ainsi que ceux des suivis de cohorte menés dans 3 pays membres ;
- la production d'un manuel de formation en évaluation distribué dans tous les pays membres ;
- la prochaine finalisation de deux évaluations thématiques portant sur les enseignants contractuels ou volontaires au Mali et au Niger. Les données sur les résultats de ces évaluations sont disponibles au STP depuis octobre 2002, les séminaires de restitution dans les pays auront lieu au deuxième trimestre 2003.
- la tenue de deux ateliers de formation, à Bamako et à Dakar, qui ont profité à une trentaine de participants.

Par ailleurs, un gros effort de communication a été réalisé par les conseillers qui ont rédigé une plaquette de présentation du programme. Des partenariats institutionnels se sont en outre noués avec l'AIF et le BREDA et un partenariat scientifique avec l'Université de Cornell aux USA et l'INRA en France.

Centre d'Information et de Documentation (CID)

Le Centre dispose au plan de la documentation :

- d'un fonds documentaire de 4 000 ouvrages et documents divers, tous introduits dans une base de données informatisée et centrés sur vos thèmes de travail, le centre est ouvert à tous les éducateurs.
- des bases de données du BIE et de l'ADEA.

Au plan de l'information, le CID a :

- publié et diffusé durant ce biennum douze numéros de la lettre d'information (La CONFEMEN au quotidien) envoyés dans tous les Etat membres de la Francophonie ;
- procédé à l'actualisation complète du site WEB ;
- amélioré la diffusion des résultats du PASEC par

  - la publication du dépliant de présentation du Programme ;
  - la mise à disposition de la totalité des résultats disponibles sur le Site Web ;
  - l'élaboration d'une nouvelle maquette du CD Rom de présentation du programme, des outils, données et analyses mis à disposition des chercheurs.

Mesdames et Messieurs les Ministres, comme vous le savez, c'est ma dernière session ministérielle en tant que Secrétaire général de la CONFEMEN.

Vous me permettrez de vous exprimer ma gratitude et mes remerciements pour m'avoir fait confiance en 1993 et en 1998 et prodigué des conseils et des encouragements à chacune de nos rencontres.

J'associe à ces remerciements l'Administrateur général de l'AIF qui a répondu de manière favorable et diligente à toutes les requêtes que je lui ai présentées. Il m'a associé également à toutes les réunions organisées dans le cadre du déploiement de la programmation de l'AIF dans le domaine de l'éducation / formation.

Ces remerciements s'adressent également à tous les correspondants nationaux de la CONFEMEN, en particulier à ceux qui sont membres du bureau de la CONFEMEN et qui ont abattu avec le Secrétariat Technique Permanent un travail important de préparation des quatre documents de référence à la suite des sessions ministérielles.

Pour terminer, j'adresse mes encouragements et mes vœux de succès à mon successeur, le futur secrétaire général de la CONFEMEN.

Intervention de Monsieur Roger DEHAYBE
Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie

Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le représentant du Secrétaire général de l'OIF,
Monsieur le Ministre de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation du Burkina Faso,
Monsieur le Ministre, Président en exercice de la CONFEMEN
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et représentants des organisations internationales,
Monsieur le Maire,
Monsieur le Secrétaire général de la CONFEMEN,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, tout d'abord, de vous adresser les vœux de notre Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, Monsieur Boutros Boutros-Ghali. Vous connaissez son engagement pour le développement et je tiens à vous assurer de son intérêt pour nos travaux.

C'est toujours pour moi un honneur particulier et une véritable joie de participer aux réunions de la CONFEMEN. Cette joie est d'autant plus grande que nous nous retrouvons aujourd'hui dans le pays qui accueillera le prochain Sommet francophone. Je ne doute pas de la réussite du Sommet de Ouagadougou, si j'en juge par la qualité de l'accueil et de l'organisation de la présente session ministérielle.

En outre, nos rencontres sont, pour l'Agence, des moments clés de réflexion et d'orientation quant à son action dans le domaine de l'éducation. Cette approche vise à concentrer nos moyens, malheureusement trop insuffisants, pour relever le défi essentiel : concrétiser dans les faits le droit à l'éducation pour tous.

Il y a douze ans, à Jomtien, un long processus a commencé pour réaliser un objectif que les Etats se sont alors fixé : assurer une éducation de base pour tous.

Il y a un peu de deux ans, à Dakar, le Forum sur "l'Education pour Tous" a réaffirmé que toute personne (enfant, adolescent, adulte) doit pouvoir bénéficier d'une formation conçue pour répondre à ses besoins éducatifs fondamentaux, une formation où il s'agit d'apprendre à connaître, à faire, à vivre ensemble, à être et à respecter l'autre.

Ce cadre bâti à Dakar est accompagné d'une volonté politique ferme de mobiliser de nouvelles ressources financières. N'oublions pas cette affirmation forte : aucun pays qui a pris un engagement sérieux en faveur de l'éducation de base ne verra ses efforts contrariés par le manque de ressources.

Entre Jomtien et Dakar, il y a eu dix ans ! Dix ans d'engagements répétés au moins à douze tables internationales qui vont du Sommet mondial pour le Développement social à la Conférence mondiale sur les femmes.

Le Forum de Dakar est venu crier une chose : il s'agit maintenant de tenir tous ces engagements.

Et pourtant, le dossier rapport du comité de suivi du Forum présage qu'à l'échéance de 2015, au moins 57 pays, dont 20 francophones, n'atteindront pas l'objectif commun d'éducation pour tous.

Or le bilan mondial actuel de l'Education pour Tous présente une situation inacceptable pour notre univers francophone. Les besoins pour l'éducation de base, c'est en Afrique qu'ils seront les plus criants ! En 2010, sur ce continent, 42 % de la population aura moins de 15 ans, alors qu'au Nord, le pourcentage de cette tranche d'âge ne sera que de 17 %. C'est en Afrique subsaharienne qu'actuellement le taux d'analphabétisme des adultes est le plus élevé avec 39 % de la population adulte alors qu'au Nord, il se situe entre 1 et 6 %.

Il me semble qu'avec ce portrait, la Francophonie connaît son chantier prioritaire.

Je souhaite donc contribuer à la réflexion en partageant, avec vous, notre lecture d'un certain nombre de défis auxquels l'éducation est d'ores et déjà confrontée. Non sans vous dire au préalable que, pour moi, un défi n'est pas un problème, un inconvénient, une contrainte ou une misère. Le défi est sans doute une situation ou une réalité qui dérange, qui interpelle, mais il a surtout l'avantage de nous révéler des aspects ignorés de la réalité et - pourquoi ne pas l'admettre - des aspects de nous-mêmes.

Je vois, comme premier défi, la prise de conscience politique de l'éducation comme condition préalable au développement durable. C'est la seule stratégie de développement, et citant Ricardo Ricupero le Secrétaire général de la CNUCED, je répète que "l'éducation est à la fois la base et l'objectif du développement".

Regardons les faits dans le monde :

- moins d'un tiers des 800 millions d'enfants de moins de six ans bénéficient aujourd'hui d'une forme quelconque d'éducation préscolaire,
- près de 115 millions d'enfants, dont plus de 60 % de filles, n'ont pas accès l'enseignement primaire,
- il y a près de 900 millions d'illettrés adultes dont une majorité de femmes.

Comment devant de tels chiffres ne pas comprendre le désespoir et la révolte de la jeunesse ?

Ces chiffres, à eux seuls, constituent une insulte à la dignité humaine.

L'éducation de base n'est pas une option, c'est un impératif. C'est un impératif pour les filles et les garçons. Sans cela, jamais les générations futures ne maîtriseront leurs destinées.

Et plus que jamais, au moment où s'expriment dans le monde les expressions de toutes formes de violence, il faut rappeler que l'éducation est le premier et le principal moyen d'insertion sociale et de dialogue entre les générations.

Cette volonté politique de faire de l'éducation la base du développement nous devons la faire partager par le plus grand nombre. Ce n'est, hélas, pas le cas aujourd'hui et j'ai souvent le sentiment que les Ministres de l'éducation sont bien seuls, face aux institutions de financement dont les interlocuteurs naturels sont les Ministres de l'économie et des finances. Ceux-ci sont dans une autre logique, ils participent à un autre environnement essentiellement

économique et monétaire, un environnement attaché à l'urgence des équilibres macro-monétaire, un autre environnement attaché à l'urgence des équilibres macro-économiques dans lesquels la liberté des marchés l'emporte sur la liberté de penser, de lire, d'écrire.

C'est donc d'abord à l'intérieur de chaque Etat qu'il faut faire la démonstration de l'apport économique, à court terme, d'une politique d'éducation, de formation et de recherche. Et il est à cet égard beaucoup d'exemples dans le monde.

Le deuxième défi est la lucidité face aux moyens. Nous devons faire preuve de modestie : ce ne sont pas les budgets de l'ensemble de la Francophonie, qui pourront régler les problèmes de ce secteur. Et cela, même si on affectait toutes les ressources de la Francophonie multilatérale à l'éducation. Les demandes de nos Etats membres sont en même temps si multiples !

Le Forum de Dakar a rappelé que le coût de la réalisation du plan d'action est de l'ordre de 8 milliards de dollars supplémentaires par année. Il s'agit d'un autre registre et nos moyens ne sont pas de cet ordre pour la Francophonie.

La modestie des moyens nous conduit, en quelque sorte, à l'ambition de la créativité ; prenons cela comme une force !

Le troisième défi est, peut-être, de retrouver l'âme de Niamey.

En créant la Francophonie intergouvernementale, les Etats et les gouvernements se sont engagés à "faire ensemble ce que chacun ne peut faire individuellement". Ce fondement de l'action de la Francophonie n'a jamais été remis en cause. Il a été complété par des prises de position fermes et sans ambiguïté :

- la Francophonie ne doit pas faire ce que les autres organisations internationales font, déjà, avec plus moyens ;
- la Francophonie doit faire ce que les autres ne feront jamais pour elle ni à sa place.

Partant de ces réflexions que j'espère partagées par tous, que propose l'Agence de la Francophonie ?

D'abord de renforcer, plus que jamais, la démarche de concertation.

La concertation doit privilégier tout ce qui concerne la mise en place des plans nationaux et l'appui à la conception et à la mise en œuvre des politiques nationales. Pour diverses raisons, tous les pays de la Francophonie ne sont pas arrivés au même niveau de préparation. Mais des expériences positives ont été menées. Evitons de réinventer la roue ! Une démarche de concertation multilatérale au niveau régional n'a rien à voir avec la situation de quelqu'un qui sait et qui transmet à celui qui ne sait pas. C'est une démarche de partage. C'est suivant cette méthode d'ailleurs, que, depuis Bamako, nous travaillons ensemble dans le secteur de l'enseignement professionnel et technique, avec, je crois, des succès reconnus.

L'action menée par l'AIF dans ce secteur a démarré en association étroite avec la CONFEMEN. Ce projet vise à appuyer une démarche partenariale inter états en développant des mécanismes adaptés et souples de concertation politique, de coordination, d'échange d'information et de documentation. Il se poursuit selon une méthodologie basée sur l'implication des pays partenaires dans le cadre d'une approche régionale qui tient compte de

la diversité des besoins et des contextes.

Les débats, encore actuels, des Assises de Bamako et des autres manifestations internationales qui ont suivi, ont mis en exergue l'impérieuse nécessité pour les pays de la communauté francophone de recentrer les systèmes éducatifs sur l'adéquation formation-emploi, sur l'insertion des jeunes dans la vie sociale et professionnelle et sur l'accompagnement du développement économique endogène des pays. Ancrée à l'éducation de base, la formation professionnelle et technique doit donc s'ouvrir sur l'économie et sur le monde du travail et de l'emploi.

Cette orientation de la formation professionnelle et technique implique une rénovation des modes de gestion par la mise en place de partenariats articulés autour de la redéfinition du rôle de l'Etat et de tous les acteurs intervenant dans ce secteur. Je songe notamment aux associations de parents et de chefs d'établissement, aux organisations syndicales, sans oublier les élèves.

Outre les nécessaires réorganisations institutionnelles, la mise en œuvre et l'accélération des réformes des systèmes éducatifs dépendent du développement des ressources humaines et des moyens financiers disponibles.

C'est dans ce contexte que, depuis 1999, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie conduit un programme d'appui aux politiques nationales de formation professionnelle et technique. Approuvé lors du Sommet des Chefs d'Etat de Moncton en septembre 1999, ce projet de l'Agence répond aux recommandations des Assises francophones de la formation professionnelle et technique de Bamako tenues en mai 1998 et à celles de la 48ème session de votre conférence d'octobre 1998.

Privilégiant d'une part, la recherche de méthodes de transfert des pratiques intéressantes et des expertises endogènes et d'autre part, l'utilisation d'Internet, la stratégie de concertation et d'échanges mise en œuvre à l'échelle régionale se décline en trois composantes :

- le développement sur le terrain d'un dispositif régional inter états dans chacune des six régions de la Francophonie ;
- la création sur Internet d'une base des savoirs francophones pour la formation professionnelle et technique, à la fois plate-forme collaborative et base documentaire ;
- l'ouverture de tables rondes pour le financement du développement de la formation professionnelle et technique.

Pour mener à bien ce projet, l'Agence a regroupé dans un pool multilatéral francophone, une cinquantaine de responsables des systèmes de formation professionnelle et technique issus de vingt pays de la Francophonie. Ces professionnels interviennent comme personnes ressources pour l'élaboration des méthodes et des outils du projet et pour l'accompagnement et le suivi des activités de partenariat inter états, sur le terrain comme sur Internet.

C'est ainsi que l'Agence de la Francophonie a pu déployer son projet qui concerne désormais l'ensemble des pays et gouvernements membres et observateurs de la Francophonie.

Au-delà du projet lui-même et des enjeux qu'il porte, je voudrais vous faire part ici, des premiers enseignements que nous tirons de trois ans d'activité dans ce domaine.

Il faut tout d'abord saluer le travail accompli lors des Assises de Bamako. Les conclusions de ces Assises et le Plan d'action qui les accompagnait ont permis de positionner clairement l'intervention de l'Agence sur les champs de la concertation, des échanges et de la multi-latéralité.

Je dois aussi témoigner de l'engagement des Etats et gouvernements de la Francophonie sans lequel le projet n'aurait pu prospérer. C'est en effet grâce aux professionnels issus des systèmes de formation de ces Etats et gouvernements que six séminaires régionaux ont été préparés et animés et que plusieurs dizaines d'activités régionales de partenariat sont actuellement conduites ou initiées.

Leur participation active au projet, dans une démarche de recherche-action, a contribué à l'élaboration d'un processus méthodologique intéressant de concertation et d'échanges sans doute transférable dans d'autres domaines et pour d'autres programmes.

Ces personnes ressources de vos systèmes ont également permis l'élaboration d'un cadre de référence de l'ingénierie de système de formation professionnelle et technique.

Permettez-moi ici, d'exprimer mes remerciements au ministère de l'Education du Québec qui a formalisé et rédigé ce cadre de référence et qui l'a publié sous la forme de cahiers qui vous seront présentés ce soir.

Quels que soient les modèles retenus par les Etats et le niveau de développement de leurs systèmes, les responsables de la formation professionnelle et technique des pays francophones peuvent désormais se servir de ce cadre de référence pour exposer les termes de leurs politiques et pour développer des échanges transnationaux dans le cadre du projet que nous appuyons.

Ce modèle inspire nos autres programmes éducatifs avec la visée d'une intensification au quotidien de la concertation avec les responsables des Etats de chaque région de la Francophonie mais aussi avec les organisations internationales oeuvrant dans ces régions ainsi qu'avec les organisations régionales et les coopérations bilatérales de façon à éviter les doublons. Le monde universitaire, donc pour nous, l'Agence universitaire de la Francophonie, est un partenaire incontournable d'une réflexion sur l'avenir de l'éducation.

Appliquée à la question du financement de l'éducation et de la formation, une telle démarche de concertation, développée dans une approche régionale, veut que tous les acteurs concernés soient impliqués et je songe notamment, aux institutions d'intégration régionale comme la COI, la CEDEAO, la CEMAC, l'UEMOA, les banques de développement… Il est clair, également, qu'une meilleure synergie entre la coopération multilatérale et les coopérations bilatérales assurerait une meilleure efficacité des interventions.

La prise en compte des spécificités régionales et nationales dans les politiques d'éducation est peut-être une réponse à ce qu'il faut bien reconnaître comme l'échec des politiques antérieures.

Chacun aujourd'hui s'accorde, enfin, à reconnaître la nécessité de prendre en compte la diversité culturelle dans les politiques de développement. C'est un des messages forts du Sommet de Johannesbourg et la Francophonie y a largement contribué.

S'il y a bien un domaine où cette notion de diversité culturelle avec ce qu'elle véhicule au

niveau des patrimoines, des traditions, des usages sociaux et des langues est à prendre en compte, c'est bien celui de l'éducation.

Ainsi, au défi du déficit en bâtiments, en matériels didactiques, en enseignants, s'ajoute, pour vous Mesdames et Messieurs les Ministres, la nécessité de relever en même temps le défi de nouveaux contenus pédagogiques et celui des différents modes de leur transmission.

A mes yeux, la réussite est à ce prix.

Oui, il faut fournir des manuels scolaires, mais des manuels adaptés aux populations, donc conçus et réalisés au Sud !

Oui, il faut perfectionner la maîtrise du français, mais sans, pour autant, négliger la langue maternelle qui est le premier enracinement culturel et social ! Il s'agit là d'un chantier d'importance que nous aborderons à l'occasion des Etats généraux sur l'enseignement du français.

Oui, il faut moderniser la pédagogie mais en veillant à la nourrir des réalités sociales et culturelles des populations visées !

Il faut donc rompre avec la notion de modèle éducatif unique pour lui substituer des approches adaptées aux communautés concernées de telle sorte que l'éducation reste un facteur d'identité. Même dans leur projet d'intégration européenne, les Etats membres revendiquent, au nom de l'efficacité, les spécificités nationales et régionales. Pourquoi le Sud ne participerait-il pas d'une telle démarche qui vise tout simplement à faire de l'éducation un facteur d'identité et d'affirmation des cultures ?

Le moment est également venu d'affronter l'avenir. La formation à distance met la transmission des savoirs et des savoir-faire à l'épreuve de la modernité. Pour les pays francophones, elle est -à y regarder de près- un défi et un espoir.

Un défi parce que l'innovation dérange ou déconcerte.

Un défi parce que la formation à distance exige l'exacte adéquation de ses contenus et services aux besoins mais aussi à l'environnement social, culturel et technique des apprenants. Un défi parce qu'elle nécessite une industrialisation de ses moyens, de ses outils et de ses supports, donc des budgets initiaux lourds.

Mais ce défi est aussi un espoir. Espoir d'élargir les enseignements à des disciplines nouvelles ; de dispenser des formations professionnalisantes répondant à l'évolution des marchés de l'emploi ; d'ouvrir une "école de la deuxième chance" aux élèves "décrocheurs" mais aussi aux jeunes, aux femmes et aux populations rurales.

Espoir de former de façon continue les maîtres et les enseignants mais aussi les personnels et agents qui oeuvrent au service du développement durable.

Espoir enfin de faire reculer l'analphabétisme en faisant accéder aux savoirs fondamentaux, celles et ceux que l'école ne parvient plus à former : espoir donc de former les acteurs de notre futur.

Sans doute la CONFEMEN a-t-elle ici un rôle unique et irremplaçable à jouer : il lui appartient en effet d'instiller l'esprit des réformes nécessaires, de faire prendre conscience à chacun des enjeux qui nous concernent tous, de mutualiser expérience, compétences et ressources pour aider à des actions concrètes et à court terme.

Je tiens à assurer qu'elle continuera de recevoir pour ces missions le soutien actif et résolu de l'Agence.

C'est au nom de ces expériences de politiques davantage adaptées que la Francophonie de l'éducation, porteuse des revendications mais aussi de propositions novatrices devrait pouvoir s'adresser aux grandes organisations internationales de développement, à la fois pour exiger une meilleure attention aux réalités culturelles et sociales, mais surtout et d'abord pour qu'elles réservent à l'éducation davantage de moyens.

Nous voilà, ainsi, face au problème du financement de l'éducation, thème central de votre conférence !

Répondant à une demande de notre Conférence ministérielle de la Francophonie, l'Agence vient de proposer à ses instances les modalités d'organisation d'un symposium international sur le financement de la coopération. La méthodologie adoptée permettra à la fois, l'identification des difficultés rencontrées aussi bien avec le secteur privé, avec l'Union européenne, les institutions de Bretton Woods, les coopérations bilatérales, les banques régionales…

Elle devrait surtout déboucher sur des mesures concrètes :

- la rédaction de vade-mecum à l'intention des pays membres quant aux méthodes à suivre pour le dépôt de projets éligibles ;
- la formation, secteur par secteur, d'experts nationaux pour la formulation adéquate de projets et leur suivi ;
- la création d'une banque d'experts de haut niveau pouvant, à leur demande, appuyer les Etats pour la présentation de projets nationaux.

La méthodologie retenue se développera en fonction des grands chantiers prioritaires de la Francophonie :

- la démocratie, les droits de l'Homme, la bonne gouvernance ;
- le développement économique, le développement durable ;
- la diversité culturelle, la formation, l'éducation et la recherche.

Toutes les institutions concernées, l'Union européenne, la Banque mondiale, l'OCDE ont, dès à présent, exprimé leur intérêt et leur accord pour nous accompagner tout au long de cet exercice. Il va de soi, dans mon esprit, que la CONFEMEN sera notre partenaire privilégié pour le chantier qui la concerne.

Ce problème du financement international est d'autant plus urgent et crucial que, paradoxalement, on constate une diminution importante des aides bilatérales dans le secteur de l'éducation. Selon l'UNESCO en effet, l'aide bilatérale a diminué ces dix dernières années de 20 % soit une diminution d'un milliard de dollars.

Poser le problème du financement nous conduit naturellement à poser la problématique du développement culturel et éducatif dans le contexte de la mondialisation.

On connaît les effets désastreux des exigences du FMI et de la Banque mondiale sur les politiques d'éducation des pays sous ajustement structurel et on ne peut, dès lors, que se réjouir des efforts du président James Wolfensohn pour rendre la Banque mondiale plus sensible aux préoccupations des pays en développement en s'inspirant, notamment, des études menées sur ce que l'on appelle le "miracle asiatique". Pour réévaluer son orientation, la Banque mondiale a étudié comment les cas de développement réussi s'étaient produits. Grâce, notamment, au respect des contraintes budgétaires de l'éducation y compris pour les femmes. Il faut se réjouir de cette orientation de la Banque mondiale dont on mesure déjà les effets positifs dans certains pays.

Mais que de dégâts, aujourd'hui, à réparer dans l'urgence !

Au même moment, un nouveau danger apparaît et nous menace.

Au nom de la libéralisation à tout prix, certains, dans les coulisses de l'OMC, voudraient faire de tout le secteur de l'éducation une marchandise libre, ouverte à la concurrence internationale. Déjà, nous avons perdu le combat pour l'enseignement supérieur et la formation continue et n'importe qui a le droit aujourd'hui de s'installer et d'enseigner dans ces créneaux.

Allons-nous permettre que demain, grâce notamment aux nouvelles technologies, des multinationales diffusent auprès de notre jeunesse leur propre vision du monde ?

Le secteur public doit pouvoir garder le contrôle des contenus éducatifs et l'école, tout en s'ouvrant à la modernité, rester le conservatoire des traditions, des coutumes, des cultures et des valeurs.

Le danger est réel et appelle à la vigilance et à la mobilisation.

On ne peut confier l'âme de nos enfants aux marchands !

Dans ce débat sur la mondialisation et ses possibles dérives, la société civile, les associations, les syndicats sont aujourd'hui les alliés objectifs des Etats face aux appétits du secteur privé. Il y a donc là de nouvelles alliances qui se dessinent, y compris dans le secteur de l'éducation. Nous devons être attentifs à cette question.

Les manifestants de Seattle et de Porto Allegre ne sont pas des anti-mondialistes primaires, la plupart sont des alter-mondialistes. Comme nous !

Face à cette question cruciale l'Agence développera un programme de sensibilisation des négociateurs de l'OMC aux enjeux pour la culture et l'éducation et, au besoin, nous assurerons les formations adéquates.

Voilà un nouveau chantier qui devrait associer l'Agence et la CONFEMEN !

La vigilance, la mobilisation, la définition de politiques nécessitent des instruments d'analyse et de suivi.

Dans le cadre du renforcement de sa banque de données sur les Etats et gouvernements francophones, en nous appuyant sur le CIFDI et notre Institut des technologies, nous avons mis à l'étude la réalisation d'un logiciel permettant d'accéder, pays par pays, aux données essentielles disponibles. Il est inutile de refaire des études que d'autres ont réalisées avant nous, mais il faut réunir les informations de manière simple et, au besoin, les nourrir de nos propres recherches.

Par ce système nous pourrons accéder aux données sur l'éducation déjà disponibles à l'OCDE, à la Banque mondiale, à l'Union européenne, à l'UNESCO… Les études réalisées par le GRETAF et les résultats du PASEC viendront enrichir l'information.

C'est vous dire notre volonté de réserver des montants complémentaires au développement de ce programme qui devrait nous permettre de procéder aux analyses et à des propositions de politiques.

Encore faut-il que nos moyens disponibles pour l'éducation augmentent !

Je sais, Monsieur le Président, que vous avez regretté, à juste titre, la faiblesse de ces budgets.

Je me dois, toutefois, d'attirer votre attention sur le mode de financement des programmes de notre Agence.

En effet ces programmes sont alimentés pour 80 % par des contributions volontaires des Etats et gouvernements qui nous indiquent leurs priorités, l'Agence complétant ce budget pour 20 % sur ses propres ressources.

Malheureusement, pour notre secteur de l'éducation, c'est exactement le chiffre inverse que nous devons constater puisque les bailleurs ne nous fournissent que 20 % du budget. Ainsi, malgré des chiffres, bien sûr insuffisants, l'éducation est le programme pour lequel l'Agence fait le plus d'efforts de financement propre.

Je suis confiant cependant que la relance de la CONFEMEN et le partenariat renouvelé avec l'Agence aura pour premier effet de sensibiliser les bailleurs à nos programmes communs. Encore faut-il que ces progrès soient novateurs et mobilisateurs !

Déjà, la Communauté française de Belgique a proposé de prendre en charge et de mettre à la disposition de l'Agence, des experts de courte et de longue durée pouvant intervenir auprès des Etats pour des projets prioritaires.

Je songe notamment à l'éducation des filles, notre priorité à tous, qui sera traitée par la mobilisation de tous les instruments disponibles : nos 50 radios rurales, nos 200 Centres de lecture, notre radio numérique, le Canal Educatif, notre INTIF et son service, aujourd'hui renforcé, d'éducation à distance, montrant ainsi, si besoin est, que l'éducation doit toucher toutes les couches de la population et particulièrement les populations rurales.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire général,
Je viens de parler, un peu longuement sans doute, de notre mobilisation commune.

Je viens également d'évoquer les collaborations futures et souhaitées qui viendront s'ajouter aux actions que nous développons déjà et que vous connaissez : soutien à l'élaboration des plans nationaux de l'éducation pour tous, développement de l'approche curriculaire par le recours à l'expertise du sud, soutien à l'enseignement du français dans ses diverses composantes, appui aux politiques régionales en formation technique et professionnelle. Ces collaborations futures, je les appellerai rapidement.

- Développement de l'approche régionale de concertation pour l'éducation de base
- Renforcement des systèmes éducatifs traditionnels par la formation à distance
- Mobilisation pour l'éducation des filles
- Symposium sur le financement du développement
- Suivi des négociations de l'OMC
- Création d'une banque de données
- Mise à disposition d'experts

Outre la poursuite de l'équipement, déjà bien avancée des correspondants nationaux du Sud, notre partenariat va donc se renforcer. Comme elle l'a toujours fait avec le Secrétaire général Bougouma NGOM, l'Agence associera le nouveau Secrétaire général à tous nos groupes de travail, à toutes nos réflexions, à toutes nos actions ainsi qu'aux différents comités qui arrêtent notre programmation.

Sans doute pouvons-nous aller, plus loin encore, et par exemple mettre en place un groupe de travail et de suivi qui réunirait d'une part notre Directeur de l'Education et ses collaborateurs et d'autre part le Secrétaire général et les Correspondants nationaux des Etats et gouvernements membres du Bureau.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire général,

Nous sommes réunis, ici, à Ouagadougou, en cette ville même où se tiendra, en 2004, le Sommet francophone consacré au développement et à la solidarité.

Il nous appartient de faire de cette conférence le premier acte de la préparation de cette importante rencontre.

Beaucoup reste à faire et nous le ferons, ensemble, résolument, pour que, au Sommet de Ouagadougou déjà, les mots démocratie et égalité aient davantage de sens.

Car, le combat de l'éducation, notre combat, le combat de la Francophonie, c'est, tout simplement, le combat pour la dignité.

Intervention du Professeur Mamadou Lamine TRAORE
Ministre de l'Education nationale du Mali,
Président en exercice de la CONFEMEN

Monsieur le Représentant du Gouvernement du Burkina Faso,
Monsieur le Représentant de l'Organisation internationale de la Francophonie,
Monsieur le Ministre de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation du Burkina Faso,
Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégation,
Monsieur l'Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie,
Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations internationales,
Monsieur le Secrétaire général de la CONFEMEN,
Mesdames et Messieurs les Correspondants nationaux,
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord exprimer ma profonde gratitude aux autorités du Burkina Faso pour la qualité de l'accueil, la générosité et l'efficacité qu'elles ont déployées dans l'accueil. Cela contribuera, je n'en doute pas, à assurer à notre session un franc succès.

Mesdames, Messieurs,

Deux ans déjà se sont écoulés depuis notre dernière session tenue à Bamako en octobre 2000, session empreinte de l'effervescence du Forum mondial sur l'éducation qui venait juste d'avoir lieu à Dakar.

Nous avons alors partagé ce constat peu réjouissant : la Francophonie fait partie des plus mauvais élèves en matière d'Education pour tous. Bon nombre de nos pays affichent en effet, à l'enseignement primaire, des taux de scolarisation très bas, des taux de redoublement élevés et des niveaux d'apprentissage chez les élèves particulièrement faibles.

Mais, en éducation comme en d'autres domaines, s'apitoyer sur son sort n'a jamais donné de grands résultats. Conscients qu'un vigoureux coup de barre s'imposait pour redresser la situation, nous avons, à l'occasion de notre 49e session, adopté des stratégies porteuses pour refonder nos systèmes éducatifs.

Au cours du dernier biennum, de nombreux efforts ont été faits, dans les pays membres de la CONFEMEN, pour mener à terme l'élaboration d'un plan national d'Education pour tous. Des actions novatrices ont été initiées en ce qui a trait à la réduction des inégalités, à la réforme des curricula selon une approche par compétences, au recrutement des maîtres, à l'enseignement en langues nationales, à la réduction des redoublements, à l'extension des partenariats, pour n'en nommer que quelques-unes.

Dans les pays les plus touchés par la sous-scolarisation, un engagement politique clair en faveur de l'universalisation de l'éducation de base a été pris au plus haut niveau. Je pense ici à la Déclaration et au Cadre d'action adoptés par les six chefs d'Etat de la région du Sahel et de la Guinée (Burkina Faso, Guinée, Mali, Niger, Sénégal et Tchad) qui contiennent des engagements fermes et chiffrés en la matière (4% du PIB consacrés à l'éducation, dont au

moins la moitié à l'éducation de base, réduction des redoublements à un maximum de 10%, maîtrise des dépenses, renforcement des capacités de gestion du système éducatif, etc.).

Je crois d'ailleurs que, non seulement dans ces pays mais dans toute la Francophonie, un grand pas a été franchi dans la sensibilisation et la mobilisation des chefs d'Etat en faveur de l'éducation pour tous. En témoignent ces passages de la Déclaration du récent Sommet de Beyrouth :

« Convaincus que l'éducation et la formation sont parmi les fondements majeurs d'un développement durable, nous réaffirmons la priorité attachée à leur promotion et à leur soutien. (…) Nous sommes déterminés à conforter le rôle de la Francophonie dans ces domaines et nous nous engageons, en synergie avec les partenaires au développement, à promouvoir des politiques d'éducation pour tous, fondées sur les valeurs d'équité, de solidarité et de tolérance ».

Mesdames, Messieurs,

Il s'agit là d'un soutien important, fruit du patient travail de plaidoyer que nous avons mené dans nos ministères, mais également dans nos communautés de base, avec l'indispensable implication des organisations de la société civile. Nous pouvons en être fiers.

Il semble aussi que notre appel pour un renforcement de la place de l'éducation dans la coopération multilatérale francophone, tant au plan du financement que du contenu de la programmation, ait été entendu. Ainsi, peut-on lire dans la synthèse du rapport général du Sommet de Beyrouth: « D'une manière générale, les délégués estiment que les moyens actuellement consacrés à l'éducation, notamment de base, ne reflétaient pas l'importance accordée à ce secteur prioritaire de la Francophonie ».

Je me permets de le rappeler : 3% seulement du budget de la programmation de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) sont consacrés à l'éducation de base. C'est peu, trop peu !

Cependant il m'est agréable de souligner qu'au cours du biennum écoulé, l'Administrateur général de l'Agence a toujours été soucieux d'associer la CONFEMEN aux consultations qu'il a menées. Nous avons, dans ce cadre, pu faire connaître les positions de notre organisation sur la culture, les droits et libertés, la société de l'information et le développement durable, nous assurant ainsi que nos orientations sont intégrées, de manière transversale, aux autres chantiers prioritaires de la Francophonie.

Par ailleurs, je me permets d'insister : le respect des engagements de la Francophonie en matière de scolarisation primaire universelle appelle un soutien concret aux efforts des pays du Sud en matière d'éducation de base, soutien qui devrait se refléter dans le financement et le contenu de la programmation de l'Agence. Je suis confiant que le nouveau cadre de référence de la programmation de l'AIF (des orientations stratégiques décennales et une programmation sur 4 ans) nous fournira une occasion de redonner au chantier de l'éducation une place conforme au caractère prioritaire qui lui est reconnu, non seulement par les ministres de l'Education, mais aussi par les chefs d'Etat.

A cet égard, je crois également de mon devoir de rappeler que la réussite de ce projet dépend pour beaucoup de l'efficacité et du rayonnement de notre organisation. Nous avons, nous

aussi, des réflexions à mener, des virages à prendre.

Au sommet de Beyrouth, les chefs d'Etat ont d'ailleurs demandé à la CONFEMEN « de mener à bien dans les meilleurs délais, la réforme indispensable qui lui permettra d'assumer ses missions statutaires (…) ».

Mesdames, Messieurs,

S'agissant de la réforme indispensable à opérer, je dois souligner que la nécessité de donner de nouvelles perspectives à notre conférence s'est posée de manière très forte au cours du dernier biennum. A cet effet, un projet de Plan de relance pour la CONFEMEN, préparé par le Groupe de travail des correspondants nationaux, a été soumis à l'appréciation du Bureau lors de sa dernière réunion tenue à Beyrouth en mai 2001.

En effet, certains attendent de la CONFEMEN une plus grande visibilité et des effets concrets dans leur pays, qui se manifestent jusqu'au niveau des élèves. D'autres, les plus nombreux, considèrent que la CONFEMEN doit conduire des activités stratégiques dont les impacts doivent être mesurables, durables, en ce qui concerne par exemple la définition des politiques sectorielles, la mobilisation des ressources, l'utilisation plus efficace et plus équitable de ces ressources.

Il est attendu une plus grande complémentarité et une meilleure synergie avec l'Agence qui doit traduire véritablement les choix politiques des ministres en objectifs opérationnels. Nous ne partons pas de zéro. Nous avons déjà sur la table ce projet de Plan pour la relance de notre organisation. A nous de faire en sorte qu'il réponde aux espoirs et aux attentes que suscite l'importance de notre mission.

Mesdames, Messieurs,

Dans les deux jours à venir, nous avons choisi de consacrer l'essentiel de nos échanges aux stratégies de financement et de gestion de l'éducation, un thème à la fois complexe et impératif. Conscients que cet enjeu dépasse largement les seules prérogatives des ministres de l'Education, nous avons ouvert cet espace de dialogue à d'autres acteurs clés : les organisations internationales concernées par l'éducation et par le développement, les coopérations bilatérales et multilatérales, les organisations de la société civile. Les conditions me semblent réunies pour que des solutions créatives et réalistes puissent émerger.

Je profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes et organisations qui ont accepté de nous prêter main-forte dans cette entreprise exigeante.

En terminant, je voudrais transmettre mes plus sincères remerciements à toutes les personnes qui m'ont accompagné dans cette courte mais non moins passionnante expérience de la présidence en exercice : mes collègues membres du Bureau, le Secrétaire général de la CONFEMEN, les correspondants nationaux ainsi que le personnel du Secrétariat Technique Permanent.

En terminant, je formule mes meilleurs vœux de succès à mon Collègue du Burkina Faso dans ses nouvelles fonctions.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Intervention de Monsieur PARAMANGA ERNEST YONLI,
Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Mesdames et Messieurs les Présidents d'Institution ;
Excellence Messieurs les Anciens Chefs d'Etat du Burkina ;
Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement ;
Mesdames et Messieurs les Ministres de l'Education des Pays membres de la CONFEMEN ;
Excellences Messieurs les Chefs des missions diplomatiques ;
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales et Interafricaines ;
Distingués invités à la 50ème conférence **;**
Mesdames et Messieurs ;

La tenue dans notre pays de la 50ème session de la Conférence des Ministres de l'Education des pays ayant le français en partage, m'offre l'agréable occasion de vous souhaiter à toutes et à tous la bienvenue dans notre capitale, terre d'hospitalité africaine.

La rencontre de Ouagadougou se tient tout juste un mois après le Sommet de la francophonie à Beyrouth. La proximité des deux évènements est un signe de la vitalité de la Communauté francophone qui gagne chaque jour en considération et en efficacité.

Il me plaît de rappeler ici qu'à l'occasion de ce sommet de Beyrouth, l'éducation et la formation ont été considérées comme un domaine stratégique d'intervention, tant pour la préservation et la diffusion de la langue française et des cultures nationales, que pour la consolidation de la communauté francophone et la réalisation du développement économique solidaire des nations.

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Vous avez voulu placer votre 50ème session sous le thème « Stratégies de renforcement du financement et de la gestion en vue de l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation/formation ».

Au regard des fonctions qui sont les vôtres dans vos pays respectifs, il me sera difficile de vous donner des leçons sur ce sujet qui est véritablement le vôtre. Je me permets simplement de convenir avec vous du caractère actuel et pertinent d'un tel sujet à tout point de vue.

En posant tout d'abord la problématique de l'accès à l'éducation, vous abordez une question vitale pour tout pays, singulièrement pour les pays en voie de développement. Les statistiques de votre propre organisation nous signalent que 21 membres sur les 40 sont des pays pauvres très endettés, bénéficiant donc de la désormais célèbre formule « PPTE » d'allégement de la dette.

La pauvreté, nous le savons tous, est un facteur limitatif de l'éducation. C'est pourquoi il nous semble utile de rappeler ici que 29 pays membres de la CONFEMEN n'ont pas encore atteint la scolarisation primaire universelle, parce que tout simplement, ils ne disposent pas des moyens nécessaires pour y parvenir.

Mesdames et Messieurs,

Votre thème aborde également l'importante problématique de la qualité de l'éducation.

Là aussi, vous faites œuvre utile en choisissant de débattre d'une question centrale pour l'avenir de nos nations en quête de démocratie et de développement véritables. En effet, la promotion d'une éducation de qualité est vitale pour la société. D'abord, elle facilite le développement d'une culture citoyenne, gage d'une plus grande responsabilisation des populations face aux défis de la collectivité nationale et contre les dérives de toute sorte. Ensuite, elle contribue au renforcement de la démocratie dans nos pays, par une participation accrue et consciente des citoyens au débat démocratique ; enfin, une éducation de qualité est la condition sine qua non de tout développement humain durable, à travers le renforcement des capacités.

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Comme l'a confirmé le cadre d'action issu du Forum mondial de Dakar, « **la volonté politique n'est rien sans les moyens ».** Et sur ce point, il nous revient que les coûts de l'éducation sont paradoxalement plus élevés dans les pays du Sud que dans les pays du Nord. Si tel est le cas, il se pose alors un certain nombre de questions auxquelles votre Conférence se doit de répondre. Parmi ces questions, trois me semblent primordiales :

1. Comment mobiliser les ressources nécessaires pour atteindre l'objectif défini de l'éducation pour tous en 2015 ;
2. Comment gérer les ressources disponibles de façon plus efficiente ; et enfin
3. Comment accroître et diversifier précisément le financement de nos systèmes éducatifs.

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de constater qu'au moment même où se tient à Ouagadougou la 50ème session de la CONFEMEN, Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso et son homologue le Président Olusegun OBASANJO du Nigéria, coprésident, sous l'égide de l'UNESCO, à Abuja, la réunion du Groupe de haut niveau des bailleurs de fonds pour l'éducation autour du thème, « Education pour tous, respectons nos engagements ».

Nul doute que cette réunion du Groupe de haut niveau contribuera à renforcer la volonté politique des partenaires de l'éducation, de sorte que la communauté mondiale se rende compte des engagements pris à Dakar, pour réaliser les objectifs de l'éducation pour tous à l'horizon 2015.

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Les délicates questions inscrites dans votre ordre du jour révèlent inévitablement la nécessité de la bonne gouvernance en matière d'éducation. Celle-ci implique naturellement plus de volonté politique des gouvernements en terme d'accroissement de la part des budgets

nationaux consacrés à l'éducation, mais aussi, plus d'engagement des partenaires sociaux et des collectivités locales. Elle suppose également une meilleure gestion des systèmes et une plus grande coordination des actions des partenaires au développement.

Dans cette perspective, le gouvernement du Burkina Faso, en partant du principe que l'éducation est au cœur du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, s'est engagé dans un vaste programme intitulé **« Plan Décennal de Développement de l'Education de Base »** que j'ai personnellement lancé le 14 septembre dernier, et dont la finalité est la scolarisation universelle à l'horizon 2015.

C'est en raison de cette vision de l'avenir, que je voudrais vous exprimer solennellement le soutien de mon gouvernement à vos multiples actions en faveur de l'éducation et de la formation.

J'encourage particulièrement la CONFEMEN à concentrer ses efforts vers la concertation et la sensibilisation de la communauté internationale, en vue d'une plus grande mobilisation des ressources nécessaires au développement des systèmes éducatifs des pays francophones du sud.

Je déclare ouverte la 50ème session de la CONFEMEN.

Je vous remercie.

Rapports des réunions de la Commission administrative et financière, des Correspondants nationaux, du Bureau et de la Conférence ministérielle

Ouagadougou
17 au 22 novembre 2002

A. Rapport de la réunion de la Commission Administrative et Financière

La Commission Administrative et Financière s'est réunie le 17 novembre 2002 à l'Hôtel Silmandé de Ouagadougou.

Le Ministre de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation a ouvert les travaux en souhaitant la bienvenue aux participants. Il leur a ensuite rappelé les objectifs de la CONFEMEN et le paragraphe relatif au renforcement du rôle politique de la CONFEMEN inscrit au plan d'action de Beyrouth et exprimé son souhait de voir se concrétiser un programme de travail dynamique dans ce sens.

Ont participé aux travaux les Correspondants nationaux et représentants du Burkina Faso, du Canada, du Canada Nouveau-Brunswick, du Canada-Québec, de la Communauté française de Belgique, du Congo, de la Côte d'Ivoire, de la France, du Liban, de Madagascar, du Mali et de la Suisse, le Secrétaire général, les membres du Secrétariat Technique Permanent et le commissaire aux comptes originaire de la Communauté française de Belgique.

Le Commissaire aux comptes togolais, empêché de participer aux travaux pour des problèmes de transport aérien, a mandaté son collègue pour le représenter.

Les travaux ont été présidés par le Correspondant national de la Communauté française de Belgique et le rapport a été confié au Correspondant national de Madagascar.

Les points suivants ont été examinés :

1. le rapport des commissaires aux comptes ;
2. le rapport de fin d'exercice 2001 ;
3. les projets de budgets de fonctionnement 2003-2004 ;
4. le renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes.

1. Rapport des Commissaires aux Comptes

La vérification des Commissaires aux Comptes a porté sur l'ensemble des cinq comptes bancaires gérés par le Secrétariat Technique Permanent et des dépenses ayant été payées par leur intermédiaire.

Les états de synthèse sont réguliers et sincères et reflètent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice 2001. L'examen exhaustif de la situation des comptes bancaires, le pointage des pièces justificatives, l'exécution des budgets permettent de constater que la gestion s'effectue dans le respect du Règlement Administratif et Financier.

Le compte fonctionnement retrace l'ensemble des opérations de recettes et dépenses reliées au budget de fonctionnement. Le budget de fonctionnement a été exécuté en recettes à 64,2% et en dépenses à 99,9% par rapport aux prévisions, soit 52 764 358 FCFA et 71 086 323 FCFA sur un budget de recettes et dépenses de 71 148 268 FCFA.

Le point réalisé sur l'évolution des versements des pays a suscité plusieurs réactions.

La correspondante libanaise a informé l'assemblée que son pays était maintenant à jour de cotisations, portant ainsi à 16 le nombre de pays en règle de cotisation. Cette situation a amené les participants à rappeler que le non paiement des cotisations cause des problèmes de fonctionnement et entraîne l'inéligibilité au Bureau et l'exclusion d'une participation au Programme.

La situation du compte « Assurance maladie », pointée en négatif, a amené le STP à élaborer un document de propositions portant remède à cette situation qui a été étudié dans le cadre du projet de budget de fonctionnement 2003. Les participants recommandent une étude plus approfondie du dossier qui sera soumise au Bureau organisé en 2003. La situation des comptes fonds commun des programmes et activités, fonds de réserve et produit financier du fonds de réserve n'a fait l'objet d'aucun commentaire.

En suivi d'une des recommandations émises par les Commissaires aux comptes un tableau d'amortissement des biens acquis a été distribué en séance.

En conclusion de son rapport, le Commissaire aux Comptes sortant, Monsieur Bernard Goret, a tenu à exprimer ses remerciements au personnel du STP et, plus particulièrement, au gestionnaire-comptable pour la qualité de l'accueil et du travail réalisé de concert. Il a également marqué son attachement à la CONFEMEN et formé des vœux de succès au plan de relance. Il a été chaleureusement remercié par les participants pour le travail effectué durant son mandat.

2. Rapport de fin d'exercice 2001

L'examen du rapport de fin d'exercice 2001 a suscité quelques questions. Au chapitre « missions », dans le cas des frais liés aux missions réalisées sur prise en charge de l'organisme invitant, il est signalé que ces décaissements ont été effectués conformément au Règlement Administratif et Financier (RAF) qui prévoit des frais de mission avec prise en charge. Soulignant le caractère anormal de ce double défraiement, les participants recommandent au Bureau qui se tiendra en 2003 de revoir le RAF afin de supprimer ces indemnités.

Sur la non exécution en 2001 du montant réservé à l'assurance immobilière des locaux affectés au STP, il est avancé qu'elle est due à une actualisation du risque couvert suite à l'acquisition de nouveau matériel et que la situation sera régularisée courant 2003.

En réaction aux recettes enregistrées en 2001 au budget de programmes et activités et en référence aux statuts (articles 41 et 42) qui spécifient que les comptes Fonds commun et Fonds de réserve peuvent être alimentés en subventions, dons ou legs de personnes physiques ou morales, d'organisations et d'institutions internationales, il est demandé au STP d'entamer des démarches dans ce sens.

En conclusion de l'examen des deux premiers points les participants recommandent que le quitus soit accordé au Secrétaire général pour sa gestion durant l'exercice financier 2001. Ils adoptent le rapport des commissaires aux comptes et leurs recommandations.

3. Budgets de fonctionnement 2003-2004

Les participants décident, afin de laisser le prochain Secrétaire général construire un budget de fonctionnement 2004 sur base du plan d'action qu'il sera chargé de présenter au Bureau qui se tiendra en 2003 et d'un audit de l'existant, de limiter leurs propositions au budget de fonctionnement 2003.

Concernant ce budget 2003, les propositions d'aménagement ont concerné les chapitres I « Personnel » et V « Missions ».

a) Au « Chapitre I : Personnel », les participants ont adopté le scénario 1, soit des indemnités fixées à 2.000.000 de FCFA par mois pour le futur secrétaire général. Ils recommandent d'étudier en vue du prochain Bureau la possibilité de faire prendre en charge par la CONFEMEN le salaire du Secrétaire général et des agents mis à disposition par le pays hôte.

Concernant la couverture médicale, la discussion du document proposé par le STP a amené les participants à recommander l'adoption de la mesure nouvelle proposée, augmentation de 1.000.000 de FCFA, mais à préconiser pour la prochaine réunion du Bureau une nouvelle proposition fondée sur les principes suivants :

- un même contrat pour tous, excepté le personnel expatrié couvert par ailleurs.
- une couverture pour le personnel de cadre appelé à voyager, excepté le personnel expatrié également, étendue à toutes les zones géographiques, couplée à une recherche de la formule la plus avantageuse. Il convient dans ce cadre de vérifier s'il n'est pas plus intéressant de s'assurer au coup par coup pour les déplacements dans les zones non comprises par la couverture d'assurance.
- une proposition basée sur des offres plus diversifiées tant au niveau des prestataires que des risques couverts.
- Ils recommandent en outre d'étudier la possibilité de mettre en place une couverture médicale conjointe CONFEMEN/CONFEJES.

En vue de rendre plus homogène la présentation du budget et de rassembler les coûts d'une même nature, il a été proposé de transférer les dépenses liées au salaire du conseiller scientifique PASEC du budget « Programme » à celui de « Fonctionnement » chapitre 1 « Personnel ». Le Canada-Québec, tout en marquant un accord de principe sur cette proposition, se réserve un délai jusqu'en février 2003 pour confirmer cette position après consultation de ses autorités.

Pour toutes les autres lignes budgétaires les crédits votés pour 2002 ont été reconduits. Les participants ont ainsi reconduit le budget formation, supprimé dans le projet initial, en proposant en outre que le futur secrétaire général mette à l'étude ce volet formation.

b) Au « Chapitre V : Missions », les participants ont réduit le montant dévolu aux moyens d'accompagnement de la Présidence en exercice, sous réserve du plan d'action – à adopter au prochain Bureau - qui précisera le type et le nombre de missions. Ils ont par contre augmenté les crédits réservés aux visites de travail du secrétaire général dans les pays membres et aux organisations internationales.

Le montant consacré à la prise en charge des Commissaires aux Comptes a été divisé par deux. Cette décision, qui ne perturbera en rien la réalisation de la mission d'examen des

comptes, conduira cependant à une réduction des dépenses liées au déplacement et hébergement des Commissaires aux comptes étant entendu que l'un participera à la session du Bureau et l'autre à la session ministérielle.

La ligne budgétaire portant sur la participation des membres du STP au Bureau a été augmentée de 1.800.000 FCFA dans la perspective de permettre la prise en charge des frais de mission du conseiller à la programmation.

Les autres lignes budgétaires sont restées inchangées par rapport aux propositions initiales formulées par le STP.

Le budget de fonctionnement proposé pour l'année 2003 est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 119.769.810 FCFA, soit une croissance d'environ 38% par rapport au budget 2002 (cf annexe).

Les membres de la CAF recommandent au Bureau l'adoption de ce budget.

4. Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes

Le Commissaire togolais, Monsieur Douato Adjémida Soedjede, nommé en suivi de la Conférence de Bamako (2000) pour une durée de deux ans renouvelable, poursuit son mandat pour un biennum. Il a été procédé à un appel à candidatures pour le remplacement de Monsieur Bernard Goret, dont le mandat venait à terme à cette 50e CONFEMEN. Les représentants français signalent, qu'en réponse à cet appel, ils proposent un candidat français, Monsieur Michel Ritz, conseiller maître à la Cour des Comptes. Cette candidature a reçu l'approbation des participants sous réserve que le dossier de Monsieur Ritz soit présenté. La candidature sera formalisée auprès du STP.

5. Divers

Il est signalé que la CONFEJES a initié une réflexion visant à alléger le poids de l'organisation d'une conférence ministérielle telle que supportée actuellement par le pays d'accueil. Les propositions émises à ce jour portent sur la prise en charge par les pays du Nord de leur participation, la réduction de la longueur des conférences dans le contexte particulier à cette conférence, l'apport d'un budget forfaitaire au pays hôte par le secrétariat général. Les participants invitent également les instances de la CONFEMEN à ouvrir la réflexion dans cette direction.

B. Rapport de la réunion des Correspondants nationaux

La réunion des correspondants nationaux de la CONFEMEN s'est tenue les 18 et 19 novembre 2002 à Ouagadougou (Burkina Faso).

Ont participé à la réunion une vingtaine de correspondantes et correspondants nationaux ainsi que le secrétaire général de la CONFEMEN, le directeur de l'éducation et de la formation technique et professionnelle de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie accompagné de la responsable du programme Éducation de base, le personnel du Secrétariat technique permanent (STP), des experts du Comité scientifique du PASEC, un commissaire aux comptes, quelques invités et observateurs.

1. Cérémonie d'ouverture

A l'ouverture de la réunion, le Ministre de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation du Burkina Faso a souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a fait partager sa conviction que cette réunion ne serait pas une réunion de plus, mais « une réunion plus ». Il a insisté sur la nécessité d'une volonté politique affirmée pour atteindre l'Éducation pour tous et sur l'urgence de sortir la Francophonie de la honte d'être dans le peloton de queue en matière de scolarisation.

2. Constitution du Bureau

La présidence de la réunion a été assurée par le correspondant national du Burkina Faso et la vice-présidence par celui du Mali. La correspondante nationale du Canada/Québec a été désignée comme rapporteure.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé a été adopté; le calendrier des travaux a été ajusté pour tenir compte des délais requis pour le dépôt du rapport de la Commission administrative et financière.

4. Suites de la 49e session ministérielle

Le Secrétaire général a rappelé les principales décisions de la 49e session et du Bureau de Beyrouth et a indiqué les suites qui leur avaient été données.

Il a d'abord rappelé les axes programmatiques adoptés par la 49e session (soutien à l'élaboration des plans nationaux EPT, augmentation des capacités éditoriales du Sud pour la mise à disposition de manuels scolaires, développement de curricula axés sur les compétences, formation initiale et continue des personnels de l'éducation, prise en compte accrue des résultats du PASEC).

Il a par la suite fait état du suivi qui avait été donné à ces orientations dans la programmation de l'AIF. Sur ce plan, il a exprimé sa satisfaction quant à la prise en compte de certaines orientations de la CONFEMEN, en particulier en matière d'appui à l'élaboration des plans nationaux EPT, de développement des capacités éditoriales au Sud et de suivi des Assises de la formation professionnelle et technique. Il a par ailleurs souhaité que l'on accorde une plus grande attention à la réforme des curricula et à la formation des personnels de l'éducation. Il a

aussi rappelé que la part du budget de la programmation allouée à l'éducation de base (3%) était, à son avis, trop faible pour tenir compte du caractère de « première priorité » qui avait été reconnu à l'éducation au Sommet de Moncton.

En terminant, il a brièvement évoqué les activités réalisées par le Secrétariat technique permanent, une présentation plus détaillée étant prévue à un moment ultérieur de la réunion. Une période d'échange a suivi l'exposé du Secrétaire général.

Le Directeur de l'Éducation et de la Formation technique et professionnelle de l'AIF a, pour sa part, rappelé que l'AIF reconnaissait le rôle politique dévolu à la CONFEMEN et s'appuyait sur les axes proposés par la Conférence pour élaborer sa programmation. Il a souligné la nécessité de renforcer la concertation entre la CONFEMEN et l'AIF pour une meilleure prise en compte de ces axes et annoncé qu'une proposition concrète serait faite en ce sens par l'Administrateur général. Il a par ailleurs invité les participants à considérer l'ensemble de l'action éducative de l'AIF (incluant par exemple l'édition, la formation à distance et les nouvelles technologies, les CLAC et les radios rurales) et non seulement les activités de sa direction. Il a marqué son accord pour que soient trouvés des moyens d'accroître le pourcentage du budget de l'AIF consacré à l'éducation, tout en soulignant que l'AIF était opérateur des Sommets pour l'éducation mais aussi pour d'autres chantiers.

Plusieurs correspondants nationaux ont participé à la discussion. Leurs interventions ont mis en évidence les aspects suivants :

- Le besoin de renforcer la cohérence des actions, la communication et le suivi/évaluation et de mettre en place des mécanismes de collaboration institutionnelle et interpersonnelle CONFEMEN/AIF mieux adaptés, tel que prévu au Plan de relance ;
- La nécessité pour la CONFEMEN de procéder à un ciblage de ses priorités, facilitant ainsi les choix de programmation ;
- L'urgence d'accroître la part du budget de l'AIF consacrée à l'éducation et notamment à l'éducation de base formelle ;
- L'importance pour la CONFEMEN et l'AIF de travailler conjointement à la mobilisation d'autres organisations internationales au profit de la Francophonie ;
- La reconnaissance de l'apport des séminaires régionaux organisés par l'AIF en matière de réforme des curricula.

5. Plan de relance et Plan d'action

Le correspondant national du Mali a présenté les orientations, les stratégies et les actions proposées dans le Plan de relance. La conseillère à la programmation a résumé les grandes lignes du Plan d'action qui le concrétise.

Les interventions des participantes et participants ont fait ressortir que :

- Le Plan de relance devra être ajusté pour tenir compte des orientations fixées par le Sommet de Beyrouth en ce qui a trait aux missions statutaires de la CONFEMEN : promotion du point de vue francophone dans les enceintes internationales participant au suivi du Forum de Dakar, création des conditions d'éligibilité de nos systèmes éducatifs aux financements internationaux et orientation de la programmation de l'AIF dans le domaine de l'éducation.

- À cet égard, il convient de renforcer le rôle de levier que la CONFEMEN doit jouer auprès des autres organisations internationales. Les partenariats fonctionnels prévus au Plan de relance doivent être bien ciblés. La CONFEMEN devrait consolider sa contribution aux discussions menées dans le cadre du NEPAD et renforcer ses relations avec l'ALECSO et l'ISESCO.

- Parallèlement, il faudra poursuivre les efforts pour assurer la visibilité de la CONFEMEN dans les pays membres.

- Il conviendra de saisir l'occasion offerte par le thème du prochain Sommet de la Francophonie pour valoriser le rôle de l'éducation.

- La CONFEMEN et l'AIF devraient réfléchir à un dispositif conjoint, du type observatoire, leur permettant d'analyser les besoins et d'évaluer les programmes en matière d'éducation en Francophonie. La finalisation et la mise en œuvre du Cadre d'action qui doit être adopté au cours de la présente session ministérielle pourraient fournir une occasion de valider un tel dispositif.

- Le Plan d'action gagnerait à contenir des engagements fermes plutôt que des souhaits, à distinguer les actions à court, moyen et long terme ainsi qu'à préciser, le cas échéant, les indicateurs d'évaluation et les échéanciers.

- La CONFEMEN et l'AIF devraient travailler de concert pour améliorer la circulation de l'information et la communication, notamment par des activités de sensibilisation auprès des ministres membres, activités qui pourraient prendre la forme d'ateliers thématiques.

- Il faut chercher à maintenir un équilibre entre les trois volets de la mission de la CONFEMEN et poursuivre la conduite de réflexions approfondies (volet 2) qui alimente à la fois les activités de communication (volet 1) et les actions de concertation (volet 3).

- Pour relancer la CONFEMEN, il faut valoriser la fonction de Secrétaire général, mais aussi la présidence en exercice et la structure des correspondants nationaux et leur fournir l'appui et les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mandat.

- La relance de la CONFEMEN doit aussi s'appuyer sur la capitalisation de ses acquis, notamment ceux du PASEC, du Centre d'information et de documentation et des productions réalisées.

- Le renforcement des approches régionales et sous-régionales doit être envisagé, mais il faut considérer que ces approches ne conviennent pas nécessairement à tous les dossiers.

6. Programme et activités : bilan et perspectives

Centre d'information et de documentation (CID)

La responsable du CID a présenté le bilan et les perspectives du Centre. Elle a souligné que les demandes de documentation se faisaient de plus en plus nombreuses et variées. Le Centre de documentation, maintenant ouvert au public, a aussi reçu un nombre appréciable de visiteurs. Le site WEB a été mis à jour ; plus de 4000 personnes l'ont consulté au cours des 16 derniers mois. En outre, un forum virtuel a été tenu sur le thème de la 50e session. La

publication de La CONFEMEN au Quotidien s'est poursuivie comme prévu ; douze numéros ont été produits au cours du biennum écoulé. Le CID a apporté son soutien à l'actualisation des outils de promotion du PASEC (dépliant et CD-ROM). En vue d'assurer la formation des correspondants à l'outil informatique, un CD-ROM d'auto-formation a été produit. Par ailleurs, la deuxième phase de mise en réseau des correspondants nationaux n'a pu être menée à terme.

En terminant, la responsable a rappelé que plusieurs des améliorations proposées dans le Plan de relance avaient déjà connu un début de mise en œuvre.

Les correspondants nationaux ont exprimé leur très grande satisfaction à l'égard du travail accompli. Ils ont demandé de poursuivre les efforts en vue de la mise en réseau de l'ensemble des correspondants nationaux. Le Directeur de l'Éducation et de la Formation technique et professionnelle de l'AIF a informé l'assemblée que l'Agence continuera de soutenir ce projet.

Groupes de travail

La conseillère à la programmation a brièvement rendu compte des réunions des groupes de travail : l'une sur le suivi de la 49e session et les deux autres portant sur la préparation de la présente session. En ce qui concerne les perspectives, il est proposé de tenir, en plus des réunions de suivi et de préparation de la ministérielle, un séminaire de formation des correspondants nationaux en 2005.

Les correspondants nationaux ont suggéré que ce séminaire soit devancé en 2003, dans la foulée du Plan de relance, et que les modalités de son financement soient explorées.

PASEC

L'équipe des conseillers du PASEC ainsi que deux membres du comité scientifique, Mesdames Afsata Paré-Kaboré et Katharina Michaelowa, ont présenté les objectifs, les résultats et les perspectives du programme.

Il ressort de l'évaluation thématique conduite en Guinée que le programme de formation initiale des maîtres de Guinée a un effet globalement positif sur les acquis des élèves. Au niveau de la double vacation, un effet négatif est observé à la fois en 2e et en 5e année. Cette mesure ne s'avère pertinente que dans les cas où la taille de la classe est très grande, de l'ordre d'une centaine d'élèves.

En ce qui a trait au suivi de cohortes, les données couvrent la Côte d'Ivoire et le Sénégal sur 5 années. Elles révèlent une certaine incohérence des décisions de redoublement, environ le tiers des redoublants n'étant pas des élèves faibles aux tests du PASEC. L'efficacité pédagogique du redoublement paraît très limitée : pour les élèves faibles, les non redoublants progressent pratiquement autant que les redoublants; de plus, l'effet positif, quand il existe, n'est que temporaire. Il a été constaté sur un sous-échantillon d'élèves sénégalais que le redoublement augmente de 11% la probabilité d'abandonner un an plus tard.

L'équipe PASEC recommande de :
- Poursuivre la formule expérimentée de Formation initiale des maîtres de Guinée ;
- Limiter le recours à la double vacation aux classes d'environ 100 élèves ;
- Réduire rapidement les taux de redoublement, parallèlement à la sensibilisation des

acteurs à ce sujet et à l'harmonisation des pratiques d'évaluation.

Les perspectives proposées pour le PASEC s'articulent autour de trois axes : 1) la prise en compte de plus de pays (une dizaine, soit cinq par biennum) ; 2) la réalisation de plusieurs vagues d'évaluation (répéter au moins deux fois les évaluations dans chaque pays) ; 3) la prise en compte dans les critères de décision de l'existence d'une structure ministérielle d'évaluation. Un tel programme suppose le maintien de 4 conseillers PASEC au STP. Le scénario privilégié (3 évaluations par biennum financées par la CONFEMEN) se traduit par un besoin de financement de 210 millions de francs CFA, dont 117,9 millions pour les évaluations diagnostics.

Les correspondants nationaux ont réagi aux résultats présentés ainsi qu'aux perspectives proposées.

Ils ont exprimé leur satisfaction à l'égard des travaux menés et leur désir de voir ce programme se poursuivre et être renforcé. Par ailleurs, ils ont demandé à l'équipe PASEC de se pencher sur les voies et moyens permettant de répondre aux préoccupations exposées par les correspondants :

- La nécessité de répondre aux besoins de tous les pays membres, même si cela ne peut pas toujours prendre la voie d'une évaluation ;

- La pertinence de développer les échanges Nord/Sud sur les problèmes et solutions en matière d'évaluation ;

- L'importance de conjuguer ses efforts avec ceux d'autres organisations concernées par l'évaluation des systèmes éducatifs et de développer des échanges avec elles ;

- L'intérêt de poursuivre des études thématiques ;

- L'exploration des pratiques pédagogiques et des mesures de remédiation qui devraient accompagner une politique de réduction des redoublements.

Le Directeur de l'Éducation et de la Formation technique et professionnelle de l'AIF a affirmé que le renforcement du partenariat avec la CONFEMEN passait notamment par l'appui au PASEC. L'intérêt de l'AIF porte principalement sur le développement des capacités nationales d'évaluation.

7. Rapport de la Commission administrative et financière

Les correspondants nationaux ont pris connaissance du rapport de la CAF. Pour faciliter la relance que devra mettre en oeuvre le futur secrétaire général, la proposition budgétaire ne concerne que l'année 2003. De nouvelles propositions budgétaires pour l'année 2004 seront présentées au Bureau. Le rapport de la CAF a été adopté.

8. Financement du Programme du biennum (Budget de programme et d'activités)

Un budget d'environ 150 millions de FCFA est proposé pour l'année 2003. Ce budget sera réévalué pour l'année 2004.

Les ressources pour l'année 2003	En millions de FCFA
France	60
Canada	27
Canada-Québec	16
Canada-Nouveau-Brunswick	7
Suisse	16
Communauté française de Belgique	16
SOUS-TOTAL	142
Reliquat	9,5
TOTAL GÉNÉRAL	151,5

Par ailleurs, il est souhaité que l'AIF soutienne financièrement une évaluation additionnelle en 2003 et contribue à la mise en place de cellules d'évaluation dans le cadre d'un plan de formation.

9. Proposition de thème pour la 51e session ministérielle

À la suite de la consultation menée par le Secrétaire général auprès des ministres membres, il est ressorti que la préférence allait à l'évaluation plutôt qu'à une session thématique. Pour l'intersession, la tenue d'Assises francophones de la gestion scolaire a également été proposée. Ces recommandations seront soumises au Bureau.

10. Projet d'ordre du jour de la 50e session ministérielle

Le président de séance a informé les participants de l'ordre du jour prévu pour la session ministérielle.

11. Adoption du rapport de la réunion

Le rapport de la réunion a été adopté par les participants avec les amendements demandés. La question de la forme du rapport (compte rendu, relevé de décisions ou autre) sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

A la clôture des travaux, les correspondants nationaux ont tenu à remercier le secrétaire général pour son engagement au service de la CONFEMEN. Ils ont également souligné le départ de la conseillère à la programmation et de la responsable du CID.

C. Rapport de la réunion du Bureau de la CONFEMEN

La réunion du bureau de la CONFEMEN s'est tenue le 20 novembre à Ouagadougou.

1. Ouverture de la réunion du bureau

La présidence a été assurée par le ministre de l'éducation du Mali et le secrétariat par la France.

2. Adoption de l'ordre du jour.

Après le mot de bienvenue du ministre du Burkina Faso et le mot du Président en exercice, l'ordre du jour a été adopté.

3. Compte rendu de la réunion du groupe de travail préparatoire de la 50e session de la CONFEMEN.

Les principaux points de cette réunion portent sur l'examen du plan de relance qui compte trois volets d'action :

- Le 1er volet vise à mieux faire connaître l'action de la CONFEMEN et développer un espace de dialogue et de débat ;
- Le 2ème volet porte sur la réflexion et la production de stratégies éducatives. Il a été suggéré de développer l'étude de thématiques plus concrètes ;
- Le 3ème volet vise à développer la concertation et la promotion des intérêts communs, en particulier avec l'AIF, pour préparer la concertation francophone aux grands rendez-vous du monde de l'éducation.

A propos de ces différents niveaux d'intervention, les participants ont insisté sur la nécessité pour la conférence de procéder à des évaluations régulières.

S'agissant de la préparation de la 50e session ministérielle de la CONFEMEN, a été présenté le canevas du déroulement de la conférence.

La réunion a été également l'occasion de faire le point sur le PASEC avec le groupe d'experts qui pilotent ce programme, d'avoir un échange de vues avec le directeur du BREDA et ses conseillers ainsi qu'avec le directeur de l'éducation/formation de l'AIF.

4. Rapport du secrétaire général.

Dans son rapport, le Secrétaire général a fait état des suites données aux décisions de la 49è session ministérielle. Il a évoqué les relations harmonieuses entretenues avec les instances de la francophonie et fait le point sur les principaux axes de programmation, en soulignant que devraient être accrus les moyens consacrés à l'éducation. Il a remercié les différents responsables avec qui il a travaillé ainsi que les membres du STP.

5. Présentation des rapports de la commission administrative et financière et de la réunion des correspondants nationaux.

5.1 Le bureau a examiné le rapport de la commission administrative et financière qu'il adopté sans changement et donné quitus au secrétaire général pour l'exercice 2001. Le budget de fonctionnement 2003 a été arrêté à hauteur de 119.769.810 F CFA ou 182.587,90 euros. Le budget 2004 sera défini à l'occasion du Bureau de la conférence en 2003.

5.2 Suite au rapport de la réunion des correspondants nationaux, l'accent a été mis sur les points suivants :

- l'importance de fonds supplémentaires à mobiliser pour le secteur de l'éducation ;
- l'importance du PASEC comme éclairage des politiques d'évaluation ;
- la nécessité pour la CONFEMEN de développer une démarche de groupe de pression, en présentant des dossiers attractifs auprès des organismes internationaux, et de renforcer la coopération multilatérale/bilatérale ;
- pour cela, il s'avère impératif d'avoir une vision très précise des priorités et de développer des structures pérennes de préparation et de présentation des projets de financement en vue de leur éligibilité.

6. Discussion et adoption des projets d'ordre du jour et de calendrier des travaux de la 50e session de la CONFEMEN.

Les projets d'ordre du jour et de calendrier des travaux de la présente conférence ont été adoptés.

7. Organisation du débat ministériel sur le thème des « stratégies de renforcement du financement et de la gestion en vue de l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation/formation ».

Le Bureau a adopté le projet de déroulement du débat ministériel.

8. Examen des candidatures au poste de secrétaire général

Le Bureau, siégeant à huis clos, a retenu la candidature de Mme Adiza HIMA, secrétaire générale du ministère de l'éducation du Niger et correspondante nationale de la CONFEMEN, en soulignant l'excellence des candidatures qui ont été présentées. Il porte cette recommandation à l'attention de la session ministérielle.

9. Proposition de modification des statuts et du règlement administratif et financier

Le Bureau a adopté les modifications présentées. Elles seront soumises à l'approbation de la session ministérielle.

10. Propositions de thème pour la 51e session ministérielle.

Le thème de l'évaluation a été retenu.

Le Canada-Québec a proposé d'accueillir cette prochaine session ministérielle.

11. Adoption du rapport

Le Bureau a adopté le présent rapport.

D. Rapport de la 50e session ministérielle de la CONFEMEN

La cinquantième session ministérielle s'est réunie à Ouagadougou les 20, 21 et 22 novembre 2002.

Ont participé aux travaux les ministres et chefs de délégation des Etats et gouvernements membres qui suivent : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Canada Nouveau-Brunswick, Canada-Québec, Communauté française de Belgique, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, France, Gabon, Guinée, Laos, Liban, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, République Démocratique du Congo, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Suisse, Tchad, Togo.

La Bulgarie, qui a fait acte d'adhésion en début de session portant à 41 le nombre d'Etats et gouvernements membres de l'organisation, et la Tunisie ont également participé à cette conférence.

Etaient représentées les organisations internationales suivantes : Académie africaine des langues, Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), Association pour le Développement de l'éducation en Afrique (ADEA), Banque africaine de Développement (BAD), Banque islamique de Développement (BID), Banque Mondiale (BM), Fédération africaine des associations de parents d'élèves et d'étudiants (FAPE), Institut panafricain de l'éducation pour le développement, ISESCO, Organisation internationale de la Francophonie (OIF), OXFAM, UNESCO dont le BIE et le BREDA.

1. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été marquée par un certain nombre d'interventions (Maire de la ville de Ouagadougou, Secrétaire général de la CONFEMEN, Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, Président en exercice de la CONFEMEN, Premier ministre du Burkina Faso) et par les allocutions de quelques représentants d'organisations internationales.

En raison de contraintes d'horaire, la présentation des résultats du PASEC portant sur l'évaluation des enseignants contractuels et de la double vacation en Guinée ainsi que sur le suivi de cohorte en Côte d'Ivoire et au Sénégal, initialement prévue à l'ouverture, a été reportée au vendredi.

2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier des travaux

L'ordre du jour a été adopté.

3. Débat sur le thème de la 50e session ministérielle : « Stratégies de renforcement du financement et de la gestion en vue de l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation/formation »

Une table ronde sur le pilotage des systèmes éducatifs a permis d'amorcer les échanges.

Le débat s'est poursuivi en ateliers autour des trois thématiques suivantes :

- Lutte contre la pauvreté et réduction de la dette ;
- Mobilisation et diversification des ressources financières ;
- efficience dans l'utilisation des ressources.

Lutte contre la pauvreté et réduction de la dette

La lutte contre la pauvreté nécessite une approche globale. En effet, l'éducation ne suffit pas à elle seule à diminuer la pauvreté. Il convient donc de prendre en compte toutes les stratégies d'action dans le domaine de la santé, de l'emploi et des besoins propres à chaque pays. Les liens entre éducation et santé sont particulièrement forts.

Il apparaît indispensable d'assurer une articulation entre éducation de base et formation professionnelle et technique pour accompagner l'insertion sociale et économique des jeunes scolarisés et déscolarisés.

Il est nécessaire de mettre en œuvre des curricula contextualisés en fonction de l'environnement socio-culturel permettant aux élèves, lorsqu'ils quittent le système scolaire, d'être préparés à une formation professionnelle tout au long de la vie.

L'éducation doit bien évidemment être développée pour générer pour les individus une capacité à travailler et gagner des revenus mais elle doit surtout développer le sens civique et viser à promouvoir l'être humain.

L'Initiative « PPTE » (pays pauvres très endettés) joue certes un rôle très important dans la réduction de la dette des pays considérés, mais il conviendrait d'élargir les critères pris en compte afin que davantage de pays membres de la Francophonie puissent y accéder et que les crédits ainsi dégagés profitent bien au secteur de l'éducation de base.

Il est indispensable de mettre en place des réseaux de gouvernance efficaces, d'établir des indicateurs précis pour évaluer et suivre les projets mis en œuvre.

Il est signalé l'importance de facteurs de déstabilisation qui créent un contexte défavorable (conflit/VIH/SIDA).

Il convient de susciter un engagement politique d'ensemble pour permettre l'implication de tous.

Dans le cadre de la mise en place de volets de politiques sectorielles, les pays doivent se rendre maîtres de ce processus.

Pour permettre une appropriation aussi large que possible, un nécessaire dialogue doit être instauré en amont.

Mobilisation et diversification des ressources financières

Le rôle de l'Etat est considéré comme déterminant dans la mobilisation des ressources. Il apparaît en effet comme le premier financier de l'éducation. Il lui revient d'organiser le financement, de définir des normes d'allocation des ressources.

Son rôle est plus complexe avec la décentralisation car il doit impliquer les différents partenaires, syndicats, parents d'élèves, collectivités territoriales. Une telle démarche génère la participation et la responsabilisation des différents acteurs et doit conduire à un projet d'école reconnu par chacun. S'agissant de l'action privée, il revient à l'Etat de l'encadrer en jouant de manière générale un rôle de pilotage d'ensemble.

Afin de répondre au caractère prioritaire et reconnu de l'éducation de base, il convient :
- de lui assurer un financement substantiel ;
- que la Francophonie devienne un lieu de concertation permettant d'accroître ce financement au plan international ;
- d'améliorer les systèmes de gouvernance et de reddition des comptes.

Il est considéré que l'éducation de base doit être une priorité nationale et représenter un projet de société.

Le mécénat d'entreprises peut représenter une des formes de diversification des ressources.

Il a été relevé l'insuffisance de compréhension entre donateurs internationaux et représentants des pays qui considèrent qu'on ne prend pas en compte leur véritable situation concrète.

Compte tenu de la difficulté pour les pays à remplir les conditionnalités des aides, il apparaît nécessaire de les aider en particulier par l'appui d'experts.

Il est préconisé d'associer les ONG dans le dispositif de diversification des ressources et de les aider à développer les partenariats avec le secteur public.

Efficience dans l'utilisation des ressources

- Rechercher l'utilisation pleine et effective des personnels enseignants (classes multigrades, classes à double flux, présence effective devant les élèves durant la totalité des heures de travail) ;
- Eliminer les surcoûts que représentent notamment les taux de redoublement trop élevés et les abandons scolaires ;
- Assurer une revalorisation et une professionnalisation des enseignants ;
- Reconnaître le rôle irremplaçable des enseignants dans la promotion des droits de l'homme et de l'enfant et veiller en conséquence au soutien de leur statut social ;
- Promouvoir des dispositifs de motivation des enseignants mettant en valeur leur action.

Le rôle des enseignants représente en effet un axe central qui doit se traduire par l'attention portée à une gestion des ressources humaines appropriée (en termes de formation, de carrière, de valorisation, d'adaptation du personnel par redéploiement géographique notamment).

L'importance unanimement reconnue des manuels scolaires doit conduire, s'agissant de l'édition scolaire, à multiplier notamment les appels d'offres avec les maisons d'édition compte tenu de la cherté des manuels tout autant qu'à adapter le contenu des manuels.

Le soutien de la coopération internationale, notamment des pays du Nord, s'avère indispensable pour disposer en particulier de l'aide à l'expertise dans les domaines de l'évaluation et du pilotage des systèmes éducatifs.

L'attention a été mise sur l'intérêt de prendre en compte les résultats de la réflexion qui s'engage sur l'utilisation des langues nationales dans les systèmes éducatifs.

L'assemblée a adopté le compte-rendu des débats ainsi que le cadre d'action qui figure en annexe.

4. Discussion sur le Plan de relance de la CONFEMEN

Le plan proposé a été adopté.

5. Rapport de la réunion du Bureau

Ce rapport a été adopté.

6. Modifications des statuts et du Règlement Administratif et Financier

La Conférence a révisé ses statuts ainsi que son Règlement Administratif et financier et a, ce faisant, délégué les tâches administratives à ses instances d'exécution, internationalisé le poste de Secrétaire général et assoupli la procédure de modification de son Règlement Administratif et Financier.

Ces dispositions ont été adoptées.

7. Choix du thème de la 51e session

Le thème de l'évaluation a été retenu.

8. Accueil des prochaines sessions et constitution du Bureau de l'intersession

La République de Maurice s'est portée candidate et a été choisie pour l'accueil de la prochaine session ministérielle en 2004. Le Bureau sera accueilli en 2003 par le Canada-Québec.

Le Bureau de la CONFEMEN pour l'intersession 2002/2004 est constitué comme suit :

Membres de droit :

Président	Burkina Faso
1er Vice-Président	Maurice
2e Vice-Président	Mali
Pays siège	Sénégal

Membres élus :

Canada Québec (rapporteur)
Communauté française de Belgique
France
Suisse
Cameroun
Congo
Gabon
Liban
Madagascar
Roumanie

9. Nomination du Secrétaire général

Madame Adiza Hima a été nommée Secrétaire générale de la CONFEMEN.

10. Questions diverses

- Il a été décidé de tenir des Assises francophones de la gestion scolaire qui seront co-organisées par l'AFIDES et la CONFEMEN.
- Le Canada-Québec a annoncé le remplacement imminent de la conseillère à la programmation, Madame Michèle Berthelot.

Textes officiels de la 50e session

Ouagadougou
17 au 22 novembre 2002

Cadre d'action

Préambule

Les Ministres de l'Education de la CONFEMEN, réunis à Ouagadougou du 20 au 22 novembre 2002, sont convenus, conformément à la volonté politique manifestée par les Chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage à Beyrouth les 18, 19 et 20 octobre 2002, et visant notamment à promouvoir des politiques d'éducation pour tous fondées sur les valeurs d'équité, de solidarité et de tolérance, de relancer la CONFEMEN.

Dans cette perspective, ils ont procédé à l'élection d'un nouveau secrétaire général, chargé de la poursuite de la mise en œuvre du plan de relance dans le cadre de la mission qui lui est confiée.

Ils ont en outre réaffirmé la nécessité d'une bonne articulation entre les orientations politiques définies par la Conférence et les programmes mis en œuvre par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie.

En vue de cette relance, ils ont également adopté un cadre d'action. Celui-ci confirme le rôle privilégié des autorités publiques dans la conception et la maîtrise des politiques d'éducation et de formation.

Ce cadre s'articule autour des quatre axes prioritaires suivants :

- Promouvoir l'éducation pour tous dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ;
- Mobiliser et diversifier les ressources ;
- Viser l'efficience dans l'utilisation des ressources ;
- Développer le pilotage des systèmes éducatifs.

Ainsi, entendent-ils doter la Francophonie d'une nouvelle capacité pour promouvoir son point de vue dans les enceintes internationales et créer les conditions d'éligibilité de ses systèmes éducatifs aux financements internationaux.

Ils sont convenus de revenir sur la mise en œuvre du cadre d'action à la prochaine réunion du Bureau afin de tirer un premier bilan et d'examiner les aménagements nécessaires.

Promouvoir l'éducation pour tous dans le cadre de la lutte contre la pauvreté

Les Etats et gouvernements membres de la CONFEMEN viseront à :

- Consolider les systèmes éducatifs refondés ;
- Intégrer les approches sectorielles dans le cadre des stratégies de lutte contre la pauvreté et de promotion du développement en s'appuyant sur les travaux de la CONFEMEN portant sur la refondation des systèmes éducatifs ;
- Assurer la cohérence entre les plans nationaux d'éducation pour tous et les autres plans stratégiques de développement ;
- Assurer la coordination entre les bailleurs de fonds et les différents partenaires techniques et financiers.

Dans la perspective d'aider les Etats membres dans la démarche de refondation, la CONFEMEN, en parfaite synergie et complémentarité avec l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, aidera à :

- promouvoir un plaidoyer attractif et convaincant en faveur de l'éducation pour tous dans les pays francophones et vis-à-vis des institutions internationales et des bailleurs de fonds ;
- développer une capacité de négociation dans les Etats en vue de dégager un financement significatif pour l'éducation pour tous.

Mobiliser et diversifier les ressources

La diversification et la mobilisation des ressources tant au plan national qu'international conduisent à :

- Augmenter l'aide internationale (bilatérale et multilatérale) et la part de celle-ci consacrée à l'éducation.

Dans cette perspective, la CONFEMEN, en parfaite synergie et complémentarité avec l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, veillera à :

- Ce que soit augmentée la part consacrée à l'éducation de base dans le budget de programmation de l'AIF ;
- Assurer une coordination plus efficace des aides notamment par l'organisation de tables rondes regroupant les partenaires techniques et financiers ;
- Aider les autorités nationales à concevoir des stratégies de diversification des ressources au plan local et national.

Les Etats et gouvernements membres viseront à :

- Améliorer la prévisibilité des flux d'aide extérieure ;
- Mettre la priorité sur l'éducation de base tout en permettant de s'insérer dans un processus d'éducation et de formation secondaire et supérieure ainsi que de formation professionnelle et technique.

Viser l'efficience dans l'utilisation des ressources

Les Etats et gouvernements membres viseront à :

- Promouvoir des principes de bonne gouvernance qui garantissent la qualité, la fiabilité et la transparence des comptes ;
- Intégrer l'ensemble des ressources disponibles dans un cadre budgétaire commun ;
- Promouvoir une politique des ressources humaines visant l'amélioration de la qualité et la pérennité des systèmes ;
- Revaloriser la fonction enseignante ;
- Organiser des procédures de décentralisation et de déconcentration en vue d'assurer une meilleure participation et responsabilisation des différents partenaires de l'école ;

- Développer des politiques prenant en compte les réalités géographiques, sociales et économiques dans une démarche de discrimination positive ;
- Promouvoir un bilinguisme fonctionnel fondé sur l'utilisation concomitante des langues maternelles et du français ;
- Susciter une mobilisation de l'ensemble des acteurs en vue notamment de permettre une appropriation des politiques mises en œuvre.

Développer le pilotage des systèmes éducatifs

La réalisation des objectifs de l'éducation pour tous passe par le développement de l'accès et par l'augmentation de la qualité. Celle-ci doit retenir l'attention des Etats et gouvernements membres qui viseront à :

- Renforcer les capacités de pilotage des systèmes éducatifs refondés par le développement d'outils de planification des effectifs et des personnels, par la formation des décideurs à l'élaboration de politiques éducatives ;
- Mettre en place un dispositif permanent d'évaluation à tous les niveaux.

Dans cette perspective, la CONFEMEN, en parfaite synergie et complémentarité avec l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, s'engagera à :

- Assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques éducatives dans le cadre des plans nationaux par la création d'un Observatoire des politiques éducatives intégrant le PASEC, le développement d'indicateurs et de tableaux de bord, les échanges de bonnes pratiques, la réalisation d'études thématiques et d'orientation ;
- Développer les capacités d'expertise francophones en vue de mieux orienter les apports internationaux vers l'éducation pour tous.

Résolution 2002 - 50 - 01
Concernant la délégation des tâches administratives aux instances autres que la session ministérielle

La Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage, réunie pour sa 50e session générale à Ouagadougou du 20 au 22 novembre 2002,

CONSIDERANT la modification des statuts adoptée à Yaoundé lors de la 46e session ministérielle, relative au renforcement du rôle du Bureau en lui donnant le mandat de se prononcer sur toutes décisions modificatives éventuelles,

DONNANT SUITE au mandat confié par la 49e session ministérielle au groupe de travail responsable du suivi de la 49e session « d'étudier les modalités d'organisation des sessions ministérielles de façon à permettre à celles-ci de se consacrer en priorité au contenu »,

RAPPELANT la décision du Bureau, réuni à Beyrouth (mai 2001), de proposer à cette fin les modifications réglementaires et statutaires permettant une plus grande délégation des tâches administratives au Bureau et au Secrétariat technique permanent,

SOULIGNANT que les modifications ont été présentées en conformité avec les dispositions de l'article 49 des statuts portant sur le processus de modification des statuts et adoptées lors de la 46e session,

DECIDE d'apporter des modifications à l'article 5 du Règlement administratif et financier et aux articles 16, 20, 34, 39, 41, 45, 46 et 47 de ses statuts, telles qu'elles sont précisées ci-dessous.

Règlement administratif et financier :

Texte actuel	Nouveau texte
Article 5 : Le budget de fonctionnement du secrétariat technique permanent, préparé par le secrétaire général, est obligatoirement équilibré en recettes et en dépenses. Après son examen par la commission administrative et financière, il est présenté d'abord aux correspondants nationaux, ensuite au bureau et enfin à l'approbation de la Conférence.	**Article 5 :** Le budget de fonctionnement du secrétariat technique permanent, préparé par le secrétaire général, est obligatoirement équilibré en recettes et en dépenses. Après son examen par la commission administrative et financière, il est présenté d'abord aux correspondants nationaux et enfin à l'approbation du bureau.

Statuts :

Texte actuel	Nouveau texte
Article 16 : L'ordre du jour de chaque Conférence doit permettre : ◆ de débattre des questions relatives à l'évaluation des systèmes éducatifs nationaux et d'étudier les expériences menées ou à conduire en liaison avec les organisations internationales visant des objectifs similaires ou complémentaires à ceux de la CONFEMEN, ◆ de se prononcer :	**Article 16** : L'ordre du jour de chaque Conférence doit permettre : ◆ de débattre des questions relatives à l'évaluation des systèmes éducatifs nationaux et d'étudier les expériences menées ou à conduire en liaison avec les organisations internationales visant des objectifs similaires ou complémentaires à ceux de la CONFEMEN, ◆ de se prononcer :

• sur des axes d'orientation de la programmation en matière d'éducation-formation soumise à l'approbation des Sommets, • sur le programme d'activités de l'intersession préparé par le bureau et préalablement étudié par la réunion des correspondants nationaux, • ainsi que sur les questions qui auront fait l'objet d'études par des groupes de travail à la demande du bureau ou d'une précédente Conférence, ◆ d'examiner les questions liées au fonctionnement même de la CONFEMEN : • rapports d'activités du président sortant et du secrétaire général, • rapport des commissaires aux comptes et de la réunion des correspondants nationaux, • demandes d'adhésion, • renouvellement du bureau de la Conférence et, si nécessaire, des agents mis à la disposition du secrétariat technique permanent.	• sur des axes d'orientation de la programmation en matière d'éducation-formation soumise à l'approbation des Sommets, • sur le programme d'activités de l'intersession préparé par le bureau et préalablement étudié par la réunion des correspondants nationaux, • ainsi que sur les questions qui auront fait l'objet d'études par des groupes de travail à la demande du bureau ou d'une précédente Conférence, ◆ d'examiner les questions liées au fonctionnement même de la CONFEMEN : • rapports d'activités du président sortant et du secrétaire général, •<u>rapport de la réunion du bureau,</u> • demandes d'adhésion, • renouvellement du bureau de la Conférence. <u>(enlever la suite du paragraphe).</u>
Article 20 : Le bureau est l'organe exécutif de la CONFEMEN. Il s'appuie à cet effet sur le secrétariat technique permanent prévu au titre VIII. Il se compose de 12 membres : 4 ministres représentant les Etats et gouvernements du Nord (Europe occidentale et Amérique) et 8 ministres des Etats et gouvernements représentant les 4 aires géographiques suivantes : Afrique de l'Ouest (3) ; Afrique centrale (3) ; Afrique de l'Est et Océan indien (1) ; autres aires géographiques (1) (Asie, pays du Maghreb et Proche Orient, Europe centrale et orientale, Antilles). Chaque aire géographique désigne, après consultation, son ou ses représentants, selon les principes généraux suivants : - chaque aire géographique a droit à un représentant pour trois membres; - pour être éligible, tout membre doit être en règle de ses contributions statutaires. Sont membres de droit, les ministres suivants : le président (hôte de la Conférence) ; les deux vice-présidents (hôtes, respectivement, de la prochaine Conférence et de la précédente) ; le ministre du pays siège de la CONFEMEN. Un membre de droit est considéré comme représentant de son aire géographique. Sont élus par la Conférence : 8 membres parmi lesquels sont désignés un rapporteur et un rapporteur-adjoint. Le bureau est constitué lors de chaque session ministérielle ; son mandat expire à la session ministérielle suivante. Ses membres peuvent être réélus. Le bureau veille au bon déroulement des travaux de la CONFEMEN.	**Article 20 :** Le bureau est l'organe exécutif de la CONFEMEN. Il s'appuie à cet effet sur le secrétariat technique permanent prévu au titre VIII. Il se compose de 12 membres : 4 ministres représentant les Etats et gouvernements du Nord (Europe occidentale et Amérique) et 8 ministres des Etats et gouvernements représentant les 4 aires géographiques suivantes : Afrique de l'Ouest (3) ; Afrique centrale (3) ; Afrique de l'Est et Océan indien (1) ; autres aires géographiques (1) (Asie, pays du Maghreb et Proche Orient, Europe centrale et orientale, Antilles). Chaque aire géographique désigne, après consultation, son ou ses représentants, selon les principes généraux suivants : - chaque aire géographique a droit à un représentant pour trois membres; - pour être éligible, tout membre doit être en règle de ses contributions statutaires. Sont membres de droit, les ministres suivants : le président (hôte de la Conférence) ; les deux vice-présidents (hôtes, respectivement, de la prochaine Conférence et de la précédente) ; le ministre du pays siège de la CONFEMEN. Un membre de droit est considéré comme représentant de son aire géographique. Sont élus par la Conférence : 8 membres parmi lesquels sont désignés un rapporteur et un rapporteur-adjoint. Le bureau est constitué lors de chaque session ministérielle ; son mandat expire à la session ministérielle suivante. Ses membres peuvent être réélus. Le bureau veille au bon déroulement des travaux de la CONFEMEN.

Pendant l'intersession, il a pour mandat : 1. de mettre en oeuvre les décisions arrêtées par la Conférence ministérielle en s'appuyant à cet effet sur le secrétariat technique permanent ; 2. de se prononcer : • sur l'état d'exécution du budget de l'année achevée ; • sur toutes décisions modificatives éventuelles. 3. de mener ou faire mener toute étude de nature à nourrir les réflexions et les débats de la Conférence et à permettre l'orientation de la programmation en matière d'éducation et de formation de la Francophonie ; 4. de rechercher pour les activités de la CONFEMEN de nouveaux moyens à la fois humains, matériels et financiers ; 5. d'intensifier les relations avec les pays et organismes concernés ou intéressés par la Conférence, notamment avec les instances de la Francophonie ; 6. d'initier toute action visant à son élargissement à d'autres pays qui remplissent les conditions statutaires d'adhésion ; 7. de renforcer l'audience, la crédibilité et l'efficacité de la Conférence ; 8. de veiller à l'indépendance de la Conférence et de ses instances. Le bureau se réunit une fois par an sur convocation de son président. Il traite de toute question concernant les activités de la Conférence. En tant que de besoin, le bureau peut être convoqué en session extraordinaire à la demande de son président ou de deux de ses membres.	Pendant l'intersession, il a pour mandat : 1. de mettre en oeuvre les décisions arrêtées par la Conférence ministérielle en s'appuyant à cet effet sur le secrétariat technique permanent ; 2. <u>d'approuver :</u> • l'état d'exécution du budget de l'année achevée ; • toutes décisions modificatives éventuelles. 3. de mener ou faire mener toute étude de nature à nourrir les réflexions et les débats de la Conférence et à permettre l'orientation de la programmation en matière d'éducation et de formation de la Francophonie ; 4. de rechercher pour les activités de la CONFEMEN de nouveaux moyens à la fois humains, matériels et financiers ; 5. d'intensifier les relations avec les pays et organismes concernés ou intéressés par la Conférence, notamment avec les instances de la Francophonie ; 6. d'initier toute action visant à son élargissement à d'autres pays qui remplissent les conditions statutaires d'adhésion ; 7. de renforcer l'audience, la crédibilité et l'efficacité de la Conférence ; 8. de veiller à l'indépendance de la Conférence et de ses instances. Le bureau se réunit une fois par an sur convocation de son président. Il traite de toute question concernant les activités de la Conférence. En tant que de besoin, le bureau peut être convoqué en session extraordinaire à la demande de son président ou de deux de ses membres.
Article 34 : Le personnel d'encadrement du secrétariat technique permanent est nommé par la session générale de la CONFEMEN après publication des postes à pourvoir, définition des profils de ces postes et détermination de la durée des mandats. En cas de vacance imprévue, le bureau est habilité à prendre les dispositions intérimaires indispensables au bon fonctionnement du secrétariat technique permanent. Le secrétaire général est nommé dans les mêmes conditions que le personnel d'encadrement mais sur proposition du pays siège, pour une durée de quatre ans, renouvelable une fois. En cas de vacance de poste ou en cas d'empêchement mettant le secrétaire général dans l'incapacité d'agir, le gouvernement du pays siège est habilité à désigner un secrétaire général intérimaire.	**Article 34 :** Le personnel d'encadrement du secrétariat technique permanent est nommé par <u>le bureau de la CONFEMEN, sur proposition du secrétaire général,</u> après publication des postes à pourvoir, définition des profils de ces postes et détermination de la durée des mandats. En cas de vacance imprévue, le bureau est habilité à prendre les dispositions intérimaires indispensables au bon fonctionnement du secrétariat technique permanent. <u>(Voir ci-après modifications découlant de l'ouverture du poste de secrétaire général à l'ensemble des pays du Sud membres de la CONFEMEN)</u>

Article 39 : Le budget de fonctionnement est alimenté par les contributions financières des pays membres selon une clé de répartition fixée par la Conférence. Les pays non membres et les organismes d'aide et de coopération peuvent également y contribuer. Le pays siège est exempté de contribution étant donné sa participation directe au secrétariat technique permanent (émoluments d'une partie du personnel et mise à disposition gracieuse de locaux).	**Article 39 :** Le budget de fonctionnement est alimenté par les contributions financières des pays membres selon une clé de répartition fixée par le bureau. Les pays non membres et les organismes d'aide et de coopération peuvent également y contribuer. Le pays siège est exempté de contribution étant donné sa participation directe au secrétariat technique permanent (émoluments d'une partie du personnel et mise à disposition gracieuse de locaux).
Article 41 : Le fonds commun sert à financer des projets correspondant aux priorités de la Conférence. Ces projets peuvent être constitués d'opérations multilatérales intéressant l'ensemble des pays, ou d'actions à caractère régional ou national lorsqu'elles sont le prolongement d'actions multilatérales réalisées antérieurement par la CONFEMEN. Son utilisation est arrêtée par la Conférence des ministres. Le fonds commun est alimenté par des contributions volontaires des pays membres, les reliquats du budget des programmes, des subventions, dons et legs de personnes physiques ou morales, d'organisations et institutions internationales s'intéressant au développement de l'éducation. Y sont également versés les produits de la vente des documents réalisés par la CONFEMEN, d'activités promotionnelles, de collectes et autres manifestations organisées par ses soins.	**Article 41 :** Le fonds commun sert à financer des projets correspondant aux priorités de la Conférence. Ces projets peuvent être constitués d'opérations multilatérales intéressant l'ensemble des pays, ou d'actions à caractère régional ou national lorsqu'elles sont le prolongement d'actions multilatérales réalisées antérieurement par la CONFEMEN. Son utilisation est arrêtée par le bureau. Le fonds commun est alimenté par des contributions volontaires des pays membres, les reliquats du budget des programmes, des subventions, dons et legs de personnes physiques ou morales, d'organisations et institutions internationales s'intéressant au développement de l'éducation. Y sont également versés les produits de la vente des documents réalisés par la CONFEMEN, d'activités promotionnelles, de collectes et autres manifestations organisées par ses soins.
Article 45 : L'exercice financier est de deux ans réparti en tranches annuelles débutant le 1er janvier et se terminant le 31 décembre. La commission administrative et financière examine à l'occasion de sa réunion annuelle l'état d'exécution du budget et propose au bureau, en tant que de besoin, toute modification à soumettre aux membres de la Conférence. Lorsque la session du bureau a lieu en même temps que la Conférence ministérielle, les décisions du bureau sont entérinées par la Conférence.	**Article 45** : L'exercice financier est de deux ans réparti en tranches annuelles débutant le 1er janvier et se terminant le 31 décembre. La commission administrative et financière examine à l'occasion de sa réunion annuelle l'état d'exécution du budget et propose au bureau, pour adoption, toute modification requise. (enlever ce paragraphe)
Article 46 : Les budgets de fonctionnement et de programmes sont préparés par le secrétaire général et soumis à l'approbation de la Conférence.	**Article 46** : Les budgets de fonctionnement et de programmes sont préparés par le secrétaire général et soumis à l'approbation de la Conférence.
Article 47 : La vérification des comptes des différents budgets est effectuée par deux commissaires aux comptes non ressortissants du pays siège, choisis par la Conférence. Ceux-ci font rapport à la commission administrative et financière. Le rapport des commissaires aux comptes et l'avis de la commission administrative et financière font nécessairement partie de l'ordre du jour de la Conférence qui est appelée à se prononcer sur le quitus du secrétaire général. Pendant les intersessions, le quitus est donné lors de la réunion annuelle du bureau.	**Article 47** : La vérification des comptes des différents budgets est effectuée par deux commissaires aux comptes non ressortissants du pays siège, choisis par le bureau. Ceux-ci font rapport à la commission administrative et financière. Le rapport des commissaires aux comptes et l'avis de la commission administrative et financière font nécessairement partie de l'ordre du jour de la réunion du bureau qui est appelé à se prononcer sur le quitus du secrétaire général. (Biffer la dernière phrase)

Résolution 2002 - 50 - 02
Concernant l'ouverture du poste de Secrétaire général

La Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage, réunie pour sa 50e session générale à Ouagadougou du 20 au 22 novembre 2002,

CONSIDERANT la modification des statuts adoptée à Yaoundé lors de la 46e session ministérielle, relative au renforcement du rôle du Bureau en lui donnant le mandat de se prononcer sur toutes décisions modificatives éventuelles,

RAPPELANT que le Bureau, réuni à Beyrouth (mai 2001), marquant son accord avec la nécessité d'une relance de la CONFEMEN qui implique notamment l'internationalisation du recrutement du Secrétaire général, a décidé de soumettre à la Conférence un projet de texte portant modification des statuts,

SOULIGNANT que les modifications ont été présentées en conformité avec les dispositions de l'article 49 des statuts portant sur le processus de modification des statuts et adoptées lors de la 46e session,

DECIDE d'apporter des modifications à l'article 34 et 35 de ses statuts, telles qu'elles sont précisées ci-dessous.

Statuts:

Texte actuel	Nouveau texte
Article 34 : Le personnel d'encadrement du secrétariat technique permanent est nommé par la session générale de la CONFEMEN après publication des postes à pourvoir, définition des profils de ces postes et détermination de la durée des mandats.	(voir ci-haut modifications découlant de la délégation des tâches administratives aux instances autres que la session ministérielle)
En cas de vacance imprévue, le bureau est habilité à prendre les dispositions intérimaires indispensables au bon fonctionnement du secrétariat technique permanent.	En cas de vacance imprévue, le bureau est habilité à prendre les dispositions intérimaires indispensables au bon fonctionnement du secrétariat technique permanent.
Le secrétaire général est nommé dans les mêmes conditions que le personnel d'encadrement mais sur proposition du pays siège, pour une durée de quatre ans, renouvelable une fois.	Le secrétaire général est nommé par la Conférence ministérielle, à la suite d'un appel à candidatures réservé aux Etats et gouvernements du Sud membres de la CONFEMEN, à jour dans le paiement de leurs cotisations, pour une durée de quatre ans, renouvelable une fois. La nomination se fait par consensus. En cas de désaccord, la désignation est soumise au vote. Le candidat remportant la majorité simple est élu secrétaire général de la CONFEMEN .
En cas de vacance de poste ou en cas d'empêchement mettant le secrétaire général dans l'incapacité d'agir, le gouvernement du pays siège est habilité à désigner un secrétaire général intérimaire.	En cas de vacance de poste ou en cas d'empêchement mettant le secrétaire général dans l'incapacité d'agir, le Bureau est habilité à désigner un secrétaire général intérimaire, après avis des autres membres de la Conférence. En cas d'incapacité

	définitive, un nouveau secrétaire général devra être nommé à la prochaine Conférence ministérielle.
Article 35 : Les rémunérations du personnel d'encadrement affecté au secrétariat technique permanent sont, sauf dispositions contraires stipulées dans le règlement administratif et financier, à la charge des Etats qui mettent ce personnel à la disposition de la CONFEMEN.	**Article 35 :** Les rémunérations du personnel d'encadrement affecté au secrétariat technique permanent, ainsi que le salaire du secrétaire général, sont, sauf dispositions contraires stipulées dans le règlement administratif et financier, à la charge des Etats qui mettent ce personnel à la disposition de la CONFEMEN.

Résolution 2002 - 50 - 03
Concernant la procédure de modification du Règlement administratif et financier de la CONFEMEN

La Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage, réunie pour sa 50e session générale à Ouagadougou du 20 au 22 novembre 2002,

CONSIDERANT la modification des statuts adoptée à Yaoundé lors de la 46e session ministérielle, relative au renforcement du rôle du bureau en lui donnant le mandat de se prononcer sur toutes décisions modificatives éventuelles,

DONNANT SUITE au mandat confié au Bureau par la 49e session ministérielle (Bamako, octobre 2000) de faire des propositions de modification des statuts afin d'assouplir les procédures permettant de modifier le Règlement administratif et financier,

RAPPELANT que, conformément à ce mandat, le Bureau, réuni à Beyrouth (mai 2001), a adopté un projet de texte portant modification des statuts et du règlement administratif et financier (résolutions 4 et 5),

SOULIGNANT que les modifications ont été présentées en conformité avec les dispositions de l'article 49 des statuts portant sur le processus de modification des statuts et adoptées lors de la 46e session,

DECIDE

- de modifier l'article 31 du Titre VIII des statuts par la suppression de l'alinéa 3 ;
- de modifier le Règlement administratif et financier par la création d'un nouveau chapitre intitulé « Modification du Règlement administratif et financier » et la création d'un nouvel article (article 46) qui donne pouvoir au Bureau de modifier le RAF sur proposition de la Commission administrative et financière.

Statuts :

Texte actuel	Nouveau texte
Article 31: La CONFEMEN dispose d'un secrétariat appelé secrétariat technique permanent (STP). Les modes et procédures de gestion du secrétariat technique permanent sont consignés dans le règlement administratif et financier. Ce règlement peut être modifié selon les dispositions fixées pour la révision des statuts à l'article 49.	**Article 31:** La CONFEMEN dispose d'un secrétariat appelé secrétariat technique permanent (STP). Les modes et procédures de gestion du secrétariat technique permanent sont consignés dans le règlement administratif et financier. (alinéa 3 supprimé).

RAF :

Texte actuel	Nouveau texte
	Chapitre VII : Modification du Règlement administratif et financier Article 46 : Le Règlement administratif et financier peut être modifié par décision du Bureau, sur proposition de la Commission administrative et financière.

Motions de remerciement

Ouagadougou
17 au 22 novembre 2002

MOTION DE REMERCIEMENT
AU SECRETAIRE GENERAL SORTANT DE LA CONFEMEN

REUNIE A OUAGADOUGOU LES 20, 21 ET 22 NOVEMBRE 2002, LA 50E CONFERENCE DES MINISTRES DE L'EDUCATION DES PAYS AYANT LE FRANÇAIS EN PARTAGE (CONFEMEN), A VIVEMENT APPRECIE LA COMPETENCE, L'ENGAGEMENT, LA DISPONIBILITE ET LES QUALITES PERSONNELLES ET INTERPERSONNELLES DONT A FAIT PREUVE LE SECRETAIRE GENERAL SORTANT , MONSIEUR BOUGOUMA N'GOM, DURANT TOUT SON MANDAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA CONFEMEN.

LES MINISTRES DE LA CONFEMEN SAISISSENT CETTE OPPORTUNITE POUR LUI EXPRIMER LES SINCERES REMERCIEMENTS ET LA PROFONDE GRATITUDE DE TOUTE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE DE LA FRANCOPHONIE.

NOUS SAVONS QU'IL CONTINUERA D'ŒUVRER POUR L'AVENEMENT DE L'EDUCATION POUR TOUS MEME APRES AVOIR QUITTE SON POSTE. LA CONFEMEN LUI EN SERA TOUT LE TEMPS RECONNAISSANTE ET POURRA TOUJOURS COMPTER SUR SON AIDE ET SA PARTICIPATION ACTIVE ET GENEREUSE.

FAIT A OUAGADOUGOU, LE 22 NOVEMBRE 2002

LA CONFERENCE

MOTION DE REMERCIEMENT AUX AUTORITES DU BURKINA FASO

Très sensibles à la chaleur de l'accueil et aux marques de sympathie dont ils ont été l'objet durant leur séjour ainsi qu'aux excellentes conditions de travail qui leur ont été offertes pour la réussite de leurs travaux, les Ministres de l'Education des pays ayant le français en partage, réunis à Ouagadougou du 20 au 22 novembre 2002,

- adressent leurs sincères remerciements au peuple burkinabè, au président de la République et à toutes les autorités du Faso ;

- expriment particulièrement leurs remerciements les plus chaleureux au Ministre de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation ;

- réitèrent leur profonde gratitude aux membres du Comité d'Organisation pour la qualité du travail accompli.

Fait à Ouagadougou, le 22 novembre 2002

LA CONFERENCE

Annexe 1 :
Interventions des organisations internationales

Ouagadougou
17 au 22 novembre 2002

Intervention de Monsieur Seydou CISSE, ISESCO

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux

Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Excellence, Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellence, Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un réel plaisir de vous remercier, au nom de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture -ISESCO- pour nous avoir convié à cette importante session qui traite d'un des défis majeurs de notre nouveau millénaire, à savoir les stratégies de renforcement du financement et de la gestion en vue de l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation/formation.

Je voudrais vous faire une présentation du bilan des réalisations et des perspectives d'action de l'ISESCO dans le domaine de l'Education.

En fait, les programmes et projets d'éducation réalisés par l'ISESCO s'articulent autour de cinq champs d'action constituant l'épine dorsale des activités. Ces champs d'action sont les suivants :

1. Les spécificités de l'enseignement dans les pays islamiques
2. L'alphabétisation fonctionnelle
3. L'enseignement bénéfique
4. L'enseignement au service du développement durable
5. L'éducation tournée vers l'avenir.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

En vue d'atteindre les objectifs du Forum mondial de l'éducation qui préconisent l'éducation de qualité pour tous d'ici à l'an 2015, l'ISESCO mène dans ses Etats membres et dans les communautés islamiques, des actions éducatives d'envergure aux niveaux des écoles coraniques et des écoles arabo-islamiques, de l'alphabétisation et l'éducation continue des adultes, de l'enseignement fondamental ainsi que l'éducation des catégories aux besoins spécifiques.

Concernant les écoles coraniques et les écoles arabo-islamiques, l'Organisation islamique a réalisé dans ces écoles des activités relatives à la modernisation des cursus et des programmes d'enseignement, la formation des formateurs, d'orienteurs et de superviseurs, la mise en place de structures d'encadrement appropriées au développement du milieu environnant et l'octroi de soutiens technique, matériel et financier.

Quant à l'alphabétisation, considérant l'attrait pour les populations musulmanes non arabophones de l'alphabétisation dans les langues nationales transcrites en caractères coraniques, à ce jour, l'ISESCO a transcrit dix-huit langues africaines et soutient des programmes d'alphabétisation dans ce domaine.

Vu que les programmes éducatifs et les stratégies pédagogiques sont le plus souvent en porte-à-faux avec les besoins des catégories aux besoins spécifiques (handicapés, nomades, réfugiés, filles et femmes, etc.), l'ISESCO s'investit de plus en plus pour améliorer cette modalité d'éducation. A ce titre, à travers les différentes activités qu'elle a réalisées (rencontres, études, soutiens), elle prépare un cadre éducatif adéquat à l'intention de ces catégories.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je ne saurais terminer ce message sans vous exprimer l'importance que l'Organisation islamique accorde à la coopération, au partenariat élargi pour une stratégie efficace de financement et de gestion de l'éducation.

A ce titre, outre la contribution des Etats et celle des institutions intergouvernementales, ce partenariat pourrait se matérialiser dans la mobilisation et la gestion concertée des ressources communautaires, entre autres les cotisations des populations, l'aumône légale (Zakat) qui est une des potentialités propres au monde islamique, les donations institutionnelles (Waqf) ainsi que l'apport des Organisations Non Gouvernementales, etc.

Dans le cadre de ce partenariat pour la généralisation de l'éducation de qualité dans nos Etats membres, l'ISESCO demeure ouverte à la coopération dynamique avec différentes Organisations.

Je souhaite plein succès à vos travaux et vous remercie de votre aimable attention.

Intervention de Monsieur Makhily GASSAMA, UNESCO

Mesdames et Messieurs les Ministres,

J'ai, tout d'abord, l'agréable devoir de vous présenter les vœux de succès de mon collègue, M. A. PARSURAMEN, Directeur du Bureau Régional de Dakar, coordonnateur des activités liées à l'Education dans la région. J'ai le plaisir de le représenter à cette conférence, comme j'ai la charge de vous exprimer ses profonds regrets de n'avoir pu être parmi vous malgré l'intérêt tout particulier qu'il a toujours accordé et continue d'accorder aux travaux de la CONFEMEN.

Puisqu'elles se placeront au centre des préoccupations majeures de son Organisation, c'est avec beaucoup d'intérêt que le Directeur Général de l'UNESCO exploitera les conclusions de vos travaux. Vous pouvez, en conséquence, compter sur son soutien sans faille.

Il est certain que votre détermination, dans la mise en œuvre des Plans nationaux de l'Education Pour Tous contribuera largement au développement harmonieux des pays, classés parmi les plus pauvres de la planète. Vous saurez assurément mettre, au profit de cette cause, les précieuses ressources intellectuelles, morales, spirituelles et matérielles de la Francophonie. Tant il est vrai que la Francophonie est une association qui a ses particularités. Des particularités heureuses. Elle est plus qu'un espace de dialogue entre Etats, Pays, Civilisations et Cultures. Elle est aussi et surtout un espace de fraternité, qui rend le dialogue doux, sincère, actif et le charge de promesses. Ne voilà-t-il pas un outil précieux pour la construction de l'avenir de notre jeunesse, partant, de nos pays ?

C'est donc dans cette perspective que j'interviendrai, demain, à la Table ronde, sur le thème "Partenariat : mobilisation, organisation des services et partage des responsabilités".

Je souhaite pleins succès à vos travaux.

Intervention de Monsieur Martin ITOUA, Président de la Fédération Africaine des Associations des Parents d'Elèves et d'Etudiants (FAPE),

Excellence Monsieur le Premier Ministre
Messieurs les Présidents des Institutions
Monsieur le Président de la CONFEMEN
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur l'Administrateur Général de l'AIF
Chers Collègues Responsables des OINGs
Monsieur le Président de l'UNAPES/B, Vice-Président de la FAPE
Monsieur le Président de la CNAPEP
Distinguées invités
Mesdames et Messieurs,

C'est un réel plaisir pour nous de fouler à nouveau le sol Burkinabé et d'avoir ainsi le privilège et l'honneur de saluer le grand peuple du Faso et son illustre Chef, Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE sous le haut patronage duquel s'est tenu ici à Ouagadougou il y a 4 ans, le tout 1er congrès de notre Fédération, congrès dont le thème central portait sur la question alors brûlante : « quel secondaire, quel supérieur pour nos enfants ? »

C'est en effet, ici à Ouagadougou que la Panafricaine des Parents prenait la pleine mesure de ses responsabilités à l'échelle du continent et au service de l'éducation tant le niveau des échanges était patriotique et fécond.

Je suis donc particulièrement heureux et à la fois honoré d'être ici et parmi vous aujourd'hui, Mesdames et Messieurs les Ministres, et de vous apporter le salut de la communauté Parentale d'Afrique Francophone, salut qu'il me plaît de vous adresser tout naturellement en français, cette langue que nous avons en partage.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur la Président de la CONFEMEN,
En m'invitant à cette 50è session ministérielle de la CONFEMEN qui se tient 2 ans après le Forum Mondial de Dakar et exactement 22 jours avant le MINEDAF VIII, vous avez honoré la FAPE et par delà elle, l'ensemble des Parents d'Afrique.

Nous vous en sommes reconnaissants et vous prions en retour, d'accepter nos vifs remerciements.

Cette opportunité que vous offrez si gracieusement au Président de la FAPE, et que du reste j'appréhende avec bonheur, ouvre à la FAPE des perspectives d'une coopération féconde avec la CONFEMEN au sein de laquelle siègent tous les Ministres en charge de l'éducation de l'espace francophone.

Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,

Je voudrais retenir pendant quelques instants votre attention pour vous faire une brève présentation de la FAPE.

Créée le 28 janvier 1995 à Brazzaville à l'issue d'une assemblée générale constitutive à laquelle prenaient part des délégués des Associations Nationales de Parents d'Elèves de plusieurs pays d'Afrique Subsaharienne et en présence du Directeur du Bureau Régional de l'UNESCO pour l'Afrique (BREDA) et du Secrétaire Général de la CONFEMEN, la Fédération Africaine des Associations des Parents d'Elèves et d'Etudiants en sigle FAPE, regroupe des Associations Nationales de Parents de 14 pays d'Afrique francophone dont le Burkina Faso qui abrite les présentes assises.

Force de propositions et d'accompagnement, Associations des Femmes et des Hommes au service résolu de l'école africaine et des familles, la FAPE dont le siège International est à Brazzaville a pour objectifs entre autres de :

- Promouvoir la reconnaissance de la place centrale et irremplaçable des parents comme premiers éducateurs de leurs enfants et la nécessité d'impliquer leurs représentants, d'une façon active, en tant que partenaires responsables des institutions éducatives ;

- Faciliter des concertations en vue d'établir un véritable partenariat entre les institutions éducatives, les autorités politiques ou administratives et les Associations de parents d'élèves ;

- Promouvoir et organiser des actions de formation pour les responsables et/ou cadres des Associations membres ;

- Mettre en ouvre des projets et des programmes régionaux contribuant, à travers les organisations nationales à l'information, à la promotion des parents et à la défense de leurs droits ;

- Initier et conduire des actions de plaidoyer en faveur de l'éducation ;

- Promouvoir l'échange ou le partage d'expériences et des bonnes pratiques.

A travers ses objectifs globaux, la FAPE s'assigne une ambition autrement plus noble, celle de contribuer à une avancée significative vers une Afrique intégrée, solidaire et responsable du projet de vie de ses enfants grâce à des systèmes éducatifs performants et devant servir de moteur pour la renaissance de l'Afrique en ce 3ème millénaire.

La FAPE est accréditée auprès de l'Organisation Internationale de la Francophone (OIF) et est en relations opérationnelles avec l'UNESCO.

Membre cofondateur du Réseau Africain de la Campagne Pour l'Education pour Tous en sigle RACEPT, la FAPE est aussi membre :

- de la Campagne Mondiale Pour l'Education en sigle C M E

- du Comité Permanent des ONGs de l'UNESCO
- du Comité de Liaison des OINGs francophones dont elle assure la vice présidence du bureau
- de la Consultation Collective des ONGs de l'EPT
- de la Fédération Internationale Pour l'Education des Parents en sigle FIEP et de la Confédération Internationale des Parents en sigle C.I.P.

La FAPE a signé en avril 2001, un accord de coopération avec le bureau régional de l'UNESCO à Dakar (BREDA).

Elle a (2) deux antennes dont l'une à Paris et l'autre auprès du BREDA à Dakar.

LES QUELQUES ACQUIS DE LA FAPE (énonciatif et non limitatif)

- **Formation des Responsables des APE membres**

Au lendemain de sa création, et dans l'unique souci de se doter d'une expertise de qualité, car « être parent ça s'apprend », la FAPE s'est employée, avec le concours technique de certaines associations sœurs de France et grâce à l'appui financier de la Coopération Française et de l'UNESCO, à former des responsables des Associations Nationales de Parents d'Elèves.

Deux (2) séminaires de formation des formateurs ont été ainsi organisés dont l'un à Paris en 1995 et l'autre à Bamako en 1996.

A l'issue de ces sessions de formation, **un guide du responsable APE**, véritable outil pédagogique au service des parents, a été édité.

Outre la formation de ses Cadres et le renforcement des liaisons entre ses membres grâce à la publication d'un bulletin semestriel d'information dénommé : « **Nous les Parents** », la création d'un **site fapée** et le renforcement des liaisons par internet, la FAPE se mobilise sur deux réalisations majeures à savoir la **Charte des Parents** et **l'Ecole des Parents.**

1- La Charte africaine des parents

C'est en effet au cours du 2ème congrès de la FAPE en février 2002 à Abidjan que fut adoptée la Charte des Parents appelée la Charte d'Abidjan.

Outil déontologique et contractuel reprécisant les relations entre les parents et les pouvoirs publics en tête desquels les Ministres en charge de l'éducation, la Charte des parents définit les droits, les devoirs et les responsabilités des parents ainsi que les responsabilités des pouvoirs publics.

L'adhésion des Ministres de l'éducation présents à la 19e session du Comité Directeur de l'ADEA en mai 2002 à Antananarivo, à cette Charte (à l'époque encore projet) et plus officiellement, l'engagement solennel pris par (2) deux de vos collègues de la République de Côte d'Ivoire de la vulgarisé et de la défendre auprès de leurs collègues africains, m'autorisent à croire fermement que la Charte d'Abidjan ne saurait faire l'objet, loin s'en faut, d'aucune

entrave au sein de notre Espace Francophone.

2- L'Ecole des Parents

L'Ecole des Parents est un projet majeur de la FAPE adopté au congrès d'Abidjan et qui vise une plus grande implication des parents en vue de contribuer à la mise en œuvre du cadre d'action de Dakar et donc à la réalisation de l'EPT.

L'Ecole des Parents qui peut se résumer par la formule toute simple suivante: « les parents parlent aux parents », est par excellence un programme de communication s'appuyant sur les médias et notamment la radio du fait de sa force de pénétration.

Le projet Ecole des Parents actuellement en expérimentation dans 3 pays pilotes : le Burkina Faso, la Guinée et le Sénégal choisis sur la base du faible taux de scolarisation et financé par la Banque mondiale, a quatre (4) objectifs :

- aider les Parents à mieux assumer leurs responsabilités éducatives ;
- informer les Parents sur la nécessité de scolariser leurs enfants ;
- contribuer à l'évolution qualitative de la demande sociale d'éducation ;
- accompagner et expliquer les réformes éducatives.

Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,

La FAPE, nous venons de vous en faire un portrait robot, a proclamé son adhésion au Cadre d'Action de Dakar, son soutien à l'initiative EPT et réaffirmé l'importance du Savoir lire, écrire, compter et apprendre..

La FAPE considère pour sa part et est convaincue qu'en dépit de l'engagement pris par la Communauté internationale à Dakar, l'échéance de 2015 pourrait être un rendez-vous manqué :

- s'il n'y a pas un engagement ou une volonté politique des pays africains de l'espace francophone ;

- si les Etats ne consacrent pas à l'éducation une part importante des fonds générés dans nos pays ;

- s'il n'y a pas des plans d'éducation nationaux crédibles s'attaquant aux problèmes d'accès, d'équité et de qualité ;

- s'il n'y a pas un cadre juridique de concertation idoine où le dialogue politique avec les partenaires est la règle.

Simple coïncidence ou mise à l'évidence d'une vision partagée ?

Toutes les préoccupations de la FAPE se retrouvent dans le thème de cette 50e session ministérielle de la CONFEMEN.

La FAPE s'honore donc et se réjouit de constater avec bonheur que le thème choisi épouse adéquatement ses préoccupations et s'inscrit dans l'actualité.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Que me reste-t-il après avoir, hélas longtemps retenu votre attention, si ce n'est en tant que ONG francophone, de souhaiter qu'à l'occasion de cette 50e session de la CONFEMEN, le débat soit fécond, que la dynamique partenariale dans l'espace francophone se consolide, que les relations de partenariat entre la FAPE et la CONFEMEN se développent davantage.

Bref, que la francophonie ou l'espace francophone cesse d'être une tribune où la faconde n'est guère suivie d'effets, une instance où l'on parle plus qu'on agit.

La francophonie n'a plus besoin de grandir au plan de la réputation, mais elle a besoin de grandir pour répondre aux besoins fondamentaux et aux aspirations multiformes des francophones, de tous les francophones.

Au nombre de ses besoins fondamentaux, il y a tout naturellement le besoin on ne peut légitime de savoir lire, écrire, compter et apprendre.

Après le forum mondial de Dakar qui dégage du concours EPT revigorée, la déclaration du millénaire qui consacre la primauté de l'éducation de base et de l'équité du genre, la nouvelle approche autocentrée et autodynamique du partenariat pour le développement de l'Afrique : NEPAD, à ce que nous attendons concilie la masse des capitaux privés à ceux des financements publics pour offrir enfin, à l'Afrique une force de mobilisation des moyens financiers qui lui a fait cruellement défaut pour édifier son développement.

Ce croisement, qui n'est pas de circonstance, est la certitude que l'Afrique, continent qui incarne le mieux l'échec quasiment dans tous les domaines dont celui de l'éducation, aborde une séquence sensible de sa croissance et donc de sa renaissance.

C'est avec la CONFEMEN, en sa 50e session que la FAPE communie dans ce nouvel espoir.

Qu'il me soit permis enfin, avant de clore mon propos, d'exprimer nos vifs remerciements et notre déférente gratitude au Président du FASO, à qui il a plu de nommer notre très cher collègue IDRISSA TRAORE en qualité de Président du conseil constitutionnel du FASO.

Cette promotion honore le mouvement parental africain que notre ami IDRISSA défend avec abnégation et efficacité en sa qualité de vice-président de la FAPE depuis sa création.

Ensemble et de concert, sauvons l'école africaine en passant des engagements aux actions.

Je vous remercie.

Intervention de Pierre Luisoni, (BIE)

Monsieur le Premier-Ministre,
Monsieur le Président en exercice de la CONFEMEN,
Mmes et MM. les Ministres et Chefs de délégation,
M. le Secrétaire général de la CONFEMEN,
M. l'Administrateur de l'AIF,
Mmes et MM. les Correspondants nationaux,
Mesdames, Messieurs,

Le BIE a été très honoré et heureux de votre invitation à participer à cette 50e session de la CONFEMEN et je voudrais vous apporter tout d'abord, avec ses remerciements, les cordiales salutations et les vœux de sa Directrice, Mme Cecilia Braslavsky.

Mes chers amis de la CONFEMEN,

Si je suis parmi vous ce soir, c'est bien sûr pour des raisons institutionnelles et d'intérêt quant aux thématiques de vos débats, leur actualité et leur importance. Mais c'est aussi avec un plaisir personnel tout particulier. Les dix années que j'ai passées à la CONFEMEN comme correspondant national resteront pour toujours des années importantes de ma vie. J'y ai beaucoup appris : l'échange d'idées, le partage d'expériences, le « donner et le recevoir » et j'ai pu y entretenir avec vous une passion pour l'amélioration de l'éducation. Je voudrais donc vous adresser d'abord un « message du cœur » pour vous dire la joie que j'ai d'être parmi vous et d'y retrouver autant d'amis.

Je dois également vous adresser un message institutionnel et je le fais avec d'autant plus de plaisir que nos deux institutions se trouvent, quant à leur mission, en parfaite convergence. J'ai relu tout à l'heure les objectifs de la CONFEMEN (et je me suis rappelé le virage important qu'elle a pris à Yaoundé en 1994), centrés sur un rôle d'information mutuelle, de réflexion et d'échanges sur des thèmes d'intérêt commun en vue d'actions de coopération, ainsi que sur la concertation entre ministres et experts en vue d'appuyer les politiques éducatives au niveau national, régional et international.

Le BIE, de son côté, a vu sa mission redéfinie lors de la 30e Conférence générale de l'UNESCO, en 1999. Il est devenu « le centre spécialisé de l'UNESCO dans le domaine des contenus, des méthodes et des structures de l'éducation », particulièrement dans la perspective d' « apprendre à vivre ensemble ». Partie intégrante de l'UNESCO, tout en jouissant statutairement d'une « large autonomie intellectuelle et fonctionnelle », le BIE participe pleinement à l'atteinte des objectifs stratégiques de l'UNESCO pour l'éducation, de ceux du Forum de Dakar et de ceux enfin des programmes du Secteur pour une éducation de qualité pour tous.

Je ne vais pas entrer ici dans les détails de nos activités. Vous trouverez toutes les informations dans la brochure qui vous sera distribuée et je vous invite également à visiter notre site Internet.

Vous me permettrez de vous dire simplement quelques mots de notre troisième programme de base intitulé « Dialogue politique », dont j'ai plus particulièrement la responsabilité.

Pour le BIE, le concept de dialogue politique recouvre essentiellement deux réalités et deux exigences :

1) le dialogue international sur les politiques éducatives et
2) le dialogue politique comme élément central de toute politique éducative.

La concrétisation principale du premier élément du concept est évidemment la Conférence internationale de l'éducation de l'UNESCO, que le BIE organise depuis 1934. La 46e session, en septembre dernier, sur le thème « L'éducation pour tous pour apprendre à vivre ensemble : contenus et stratégies d'apprentissage – problèmes et solutions » a connu un grand succès et beaucoup d'entre vous y ont contribué. Durant l'année 2002, le BIE a fait un effort particulier de diffusion de ses résultats, sous diverses formes qui vont du Rapport final en six langues au site web. J'ai apporté dans mes bagages le dernier-né, sous la forme d'un CD-ROM que j'aurai le plaisir de remettre à chaque délégation. Nous publierons par ailleurs, en janvier prochain, avec le soutien de la France, un ouvrage destiné à un public plus large que celui de la CIE et intitulé : « Apprendre à vivre ensemble : avons-nous échoué ? ». Je crois que cela reste une vraie question, non seulement après le 11 septembre 2001 mais simplement lorsque l'on regarde avec lucidité l'état de notre « planète-Terre ».

Le second volet du concept : le dialogue politique comme élément constitutif des politiques éducatives – que ce soit en termes de conception, de pilotage et de gestion – est à l'agenda de tous les Etats membres. Mais sa mise en œuvre pose souvent problème, par manque de ressources humaines et d'expérience ou par insuffisance de compétences des personnes et des équipes engagées au quotidien dans cet exercice difficile et complexe de la concertation, de la négociation et de la communication. Là également, la 46e CIE a confié au BIE une mission importante : contribuer au renforcement des capacités en mettant sur pied des activités de formation au dialogue politique à haut niveau, à l'intention des équipes nationales. Grâce encore une fois à un soutien spécial de la France, ce programme nouveau – et novateur – se concrétisera dès 2003, prioritairement à l'intention de pays d'Afrique francophone et d'Asie du Sud-Est. Trois séminaires régionaux d'inter-formation sont déjà programmés pour une douzaine de pays et j'aurai l'occasion d'en parler plus précisément avec certaines délégations présentes ici. Je suis doublement heureux de voir ce programme se concrétiser : d'une part, il correspond à des besoins très réels et, d'autre part, il sera mis en œuvre en partenariat étroit avec l'ADEA et l'Institut de formation de la Banque mondiale. Je salue ici leurs représentants et je les remercie de leur compétence, de leur vision, de leur engagement et de leur si amicale coopération.

M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Un ministère a choisi pour une grande campagne de sensibilisation de l'opinion publique à la cause de l'éducation le leitmotiv «L'EDUCATION, NOTRE PASSION ». Je trouve cela très beau et je souhaite que cela reste, pour nous tous, le moteur de notre engagement. J'ai souligné tout à l'heure la parfaite convergence des missions de nos deux institutions. Apprendre à mieux VIVRE ENSEMBLE, c'est sans doute aussi apprendre à mieux FAIRE ENSEMBLE. C'est donc un message d'intérêt, de désir, de disponibilité et de volonté de travailler plus étroitement avec vous que je voudrais vous transmettre en terminant. Je vous adresse aussi les vœux chaleureux du BIE pour une CONFEMEN ambitieuse, active et efficiente au service de notre cause commune : la promotion de la qualité de l'éducation pour tous, partout dans le monde.

Je vous remercie.

Intervention de Monsieur Adama SAMASSEKOU,
Président de l'Académie Africaine des Langues

Monsieur le Représentant de l'OIF,
Mesdames, Messieurs les Ministres et Chefs de délégation,
Monsieur l'Administrateur Général de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie,
Mesdames, Messieurs les représentants des Organisations Internationales,
Monsieur le Secrétaire Général de la Confemen,
Mesdames, Messieurs les Correspondants nationaux,
Monsieur le Président de la FAPE,
Honorables invités,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Permettez-moi tout d'abord de m'acquitter de l'agréable devoir de remercier les autorités du pays frère du Burkina Faso pour l'accueil chaleureux et toute l'attention dont nous bénéficions depuis notre arrivée en cette terre africaine.

Merci, Monsieur le Ministre Rakissouiligri Mathieu OUEDRAOGO et cher ami, de nous avoir invité à cette 50è Session, nous donnant ainsi l'heureuse occasion d'évoquer au sein de la famille de la CONFEMEN ce grand projet panafricain en construction qu'est l'Académie Africaine des Langues, dont vous êtes un des grands acteurs de la mise en place, en votre qualité de Rapporteur Général de la Consultation Africaine qui en a consacré la validation scientifique et technique.

Merci, Monsieur l'Administrateur Général de l'AIF, cher ami Roger DEHAYBE, de l'accompagnement de votre organisation qui n'a jamais fait défaut à la Présidence de l'Académie depuis cette Consultation Africaine.

Mesdames, Messieurs les Ministres,
Chers amis,

Mon entrée dans la famille de la CONFEMEN a coïncidé il y a huit ans, en 1994, avec un virage important pris par la 46è Session, qui après un débat sans complaisance sur la situation de l'éducation de base a dégagé une belle mise en perspective, "vers une nouvelle école" que nous avons proposé de réaliser par une démarche de refondation de nos systèmes éducatifs caractérisée par 3 principes essentiels :

1. la reconstruction de l'identité culturelle de l'apprenant fondée sur l'utilisation concomitante de la langue maternelle et du français ;
2. la liaison de l'école à la vie, en instituant l'apprentissage par compétences privilégiant la formation professionnelle, l'entreprenariat et les méthodes d'éducation actives ;
3. la promotion de la dynamique partenariale autour et au service de l'école.

Depuis, nous avons parcouru ensemble de grandes étapes de réflexions-actions pertinentes, avec

des résultats concrets positifs dans certains domaines :

- Liège 1996, 47è session sur l'insertion des jeunes dans la vie active par la formation professionnelle et technique, qui a donné naissance aux assises de Bamako en 1998 sur la formation professionnelle ;
- Yamoussoukro, 1998 toujours, 48è session sur la dynamique partenariale et la qualité de l'éducation/formation ;
- Bamako, 2000, 49è session, sur les stratégies pour une refondation réussie des systèmes éducatifs, dont la Déclaration a insisté, entre autres, sur "la prise en compte dans les politiques nationales de la question des langues nationales, facteur important d'amélioration de la qualité".

Malheureusement aujourd'hui, force est de reconnaître un constat globalement négatif et les perspectives sont alarmantes, les prévisions sombres pour 2015. L'heure, avez-vous souligné, Mesdames, Messieurs les Ministres, Monsieur l'Administrateur Général de l'AIF, est à la relance de la Confemen, aux idées novatrices et mobilisatrices, au coup de barre salvateur permettant la mise en œuvre des stratégies de refondation de nos systèmes éducatifs.

En effet, concernant notre continent, l'Afrique, il n'y aura jamais d'EPT sans l'utilisation des langues maternelles dans l'ensemble du système éducatif, comme médium et matière d'enseignement à travers un bilinguisme fonctionnel de complémentarité avec les langues officielles d'aujourd'hui, en particulier le français pour ce qui est de l'espace qui nous concerne !

Ce choix est aujourd'hui techniquement possible, pédagogiquement et politiquement impératif, historiquement incontournable !

Il est en effet, grand temps que l'Afrique cesse d'être le seul continent où quand l'enfant va à l'école il est obligé d'accéder à la connaissance et à la science dans une langue autre que celle qu'il parle dans sa famille !

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Chers amis,

Prenons ici, à Ouaga, un autre virage le saut qualitatif de la 50è session, qui consacrera la mise en œuvre du premier principe de la refondation portant sur l'articulation langue maternelle/langue seconde !

Pour ce qui est du contient africain, l'Académie Africaine des Langues (dont vous trouverez la présentation dans le bulletin spécial que voici), qui est une future institution spécialisée de l'Union africaine en construction, et que avez, Mesdames et Messieurs les Ministres déjà soutenu à travers la Résolution prise par la 31è Conférence Générale de l'Unesco, notre partenaire de première heure avec l'AIF, vous en offre l'opportunité !

Ainsi, dans votre Plan d'Action de relance de la Confemen, je suggère l'organisation d'un séminaire international que nous avons déjà envisagé avec l'AIF, afin de bâtir des curricula harmonisés fondés sur la dynamique de complémentarité langues africaines/langues partenaires. Sur cette question, relevant de ce que j'appelle un espace francophone rénové, nous avons

toujours fait l'effort de parler vrai, il est temps maintenant d'agir en vérité, ensemble !

En cette 50è session de Ouaga, la Confemen a 42 ans, l'âge, dans certaines de nos cultures, de la créativité et du droit à apprendre aux autres ! donnons l'exemple, saisissons cette chance, comme nous le recommande notre ami Raymond RENARD dans son ouvrage que j'aime bien citer (Une éthique pour la francophonie - questions de politique linguistique) : "la faiblesse principale (de la francophonie) résidait dans la sous-estimation du rôle de la langue du milieu dans le développement de l'enfant et des sociétés. Cette logique de l'unilinguisme a freiné la diffusion du français et l'a privé de l'enrichissement interculturel que lui offre son expansion dans un espace pluriel. Sa force principale se trouve dans sa capacité de promouvoir aujourd'hui sur la base d'un partenariat interculturel de solidarité et d'égalité, un plurilinguisme fonctionnel qui concilie respect des identités et modernité. Sa chance est à saisir maintenant".

Mesdames, Messieurs les Ministres,
Chers amis

Ce plaidoyer montre combien l'Académie Africaine des Langues est aujourd'hui une grande opportunité pour préserver la diversité culturelle et linguistique - richesse des peuple et credo de la francophonie.

Cette opportunité est d'autant plus urgente à saisir que se prépare, comme vous le savez, le Sommet Mondial sur la Société de l'Information dont j'ai l'honneur et le privilège de présider le processus préparatoire.

Or, il nous semble indispensable, qu'au-delà de la question essentielle d'équité de mettre cette révolution du numérique au service de tous les pays et de tous les peuples, en réduisant la fracture numérique et la fracture du numérique, mais aussi la fracture sociale, une des problématiques que posera ce Sommet, qui pourrait constituer l'amorce, à notre avis, d'un nouveau projet de société à l'échelle planétaire, c'est bien la préservation de la diversité culturelle et linguistique.

Et là, quelle belle contribution de l'Afrique que de venir, après décembre 2003 à Genève, à la deuxième phase du Sommet à Tunis, en 2005, en terre africaine, avec cette institution panafricaine enfin opérationnelle !

Merci, Chers amis de la Confemen, de conforter l'Afrique dans cette perspective.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Annexe 2 :
Déclaration d'adhésion

Ouagadougou
17 au 22 novembre 2002

Déclaration d'adhésion de la Bulgarie

Annexe 3 :
Rapport du Secrétaire général de la CONFEMEN

Ouagadougou
17 au 22 novembre 2002

La 49ème CONFEMEN réunie à Bamako en octobre 2000 a adopté une importante déclaration dite de Bamako dans laquelle vous avez retenu les éléments ci-après : « nous nous réjouissons de l'intensification des relations positives entre la CONFEMEN et l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), opérateur principal des Sommets, et souhaitons que la programmation future soit encore plus étroitement liée avec les orientations de la CONFEMEN ».

Les orientations programmatiques de la CONFEMEN sont ainsi libellées :

- « l'apport aux pays membres qui en feraient la demande d'un soutien pour l'élaboration de leurs programmes nationaux et pour les négociations dans les enceintes internationales compétentes, afin de faciliter l'accès aux financements correspondants ;
- la poursuite des politiques visant à doter les classes en manuels scolaires adaptés tout en contribuant à développer les capacités éditoriales du Sud ;
- l'intensification des activités visant au développement des curricula, à leur harmonisation au niveau régional et à l'intégration de l'éducation à la citoyenneté démocratique, à la santé, à l'environnement ;
- l'importance de la formation initiale et continue des personnels de l'éducation ;
- la prise en compte de manière plus intense des résultats du PASEC pour la mise en œuvre des activités de l'AIF .

Vous avez invité les Chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie, convaincus de l'importance de l'éducation partie intégrante des droits fondamentaux et clé de tout développement, à réaffirmer lors du prochain Sommet de Beyrouth le rôle déterminant de la CONFEMEN et de sa mission, ainsi qu'à prendre en compte ces orientations dans la programmation de ses opérateurs .

Il convient donc de vous rendre compte du suivi politique qui a été donné à ces orientations.

I – SUIVI POLITIQUE DE LA 49ème CONFEMEN

- **Relations avec les instances de la Francophonie**

Des démarches ont été effectuées auprès de ces instances par le Président en exercice et moi-même afin que les orientations politiques et les axes programmatiques proposées par la CONFEMEN soient pris en compte par le Sommet de Beyrouth.

Conformément aux décisions de la réunion du Bureau de la CONFEMEN, le Président en exercice a saisi son homologue Président en exercice de la CMF pour lui communiquer les réflexions et les attentes de la CONFEMEN en prévision du Sommet de Beyrouth. Il lui a formellement demandé de faire en sorte que la déclaration et le plan d'action qui émaneraient du Sommet de Beyrouth prennent en compte le rôle déterminant de la CONFEMEN ainsi que les orientations programmatiques proposées.

Le Secrétaire Général de la CONFEMEN, pour sa part, a participé à toutes les réunions programmées par l'OIF en vue d'établir la programmation des opérateurs.

- ***Le comité de programmes sur l'éducation de base***

Ce comité de programme tenu à Paris les 31 mai et 1er juin 2001 a enregistré la participation du Secrétaire Général de la CONFEMEN et de plusieurs correspondants nationaux CONFEMEN qui représentaient leurs pays. Les recommandations de ce comité de programme ont largement pris en compte les propositions de la CONFEMEN.

- ***Le comité de programme sur les NTIC***

Le Secrétaire Général a participé également au comité de programme sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (Paris 27 – 28 février 2001). Les discussions au cours de ce comité ont beaucoup porté sur l'apport des NTIC à l'éducation.

- ***Le Conseil Permanent de la Francophonie***

En raison du report du Sommet de Beyrouth, plusieurs réunions du CPF se sont tenues pendant le biennum, le Secrétaire Général et la Conseillère à la programmation ont tour à tour participé à ces réunions.

- ***La Conférence ministérielle de la Francophonie***

Cette instance préparatoire des Sommets entend généralement un message du Secrétaire Général de la CONFEMEN sur les activités et les orientations programmatiques de cette Conférence.

Le Secrétaire Général de la CONFEMEN, sur invitation du Secrétaire Général de l'OIF, a rendu compte des résultats de la 49ème CONFEMEN à la 15ème session de la CMF tenue à NDjaména, en février 2001, et à la 16ème session de cette instance tenue à Paris en janvier 2002.

- ***Le Sommet de Beyrouth***

J'ai délivré le message du Président en exercice de la CONFEMEN, Monsieur Mamadou Lamine TRAORE, Ministre de l'Education du Mali, à l'occasion de la CMF préparatoire du Sommet de Beyrouth.

Le Président en exercice a effectué le déplacement à Beyrouth avec son Chef d'Etat et a suivi avec moi les travaux du Sommet. La correspondante nationale du Liban auprès de la CONFEMEN, Mme Bouchra ADRA qui s'est jointe à notre délégation a apporté un important appui logistique.

Dans la déclaration de Beyrouth, les Chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage :

- expriment leur conviction que « l'éducation et la formation sont parmi les fondements majeurs d'un développement durable et réaffirment la priorité attachée à leur promotion et à leur soutien » ;
- réaffirment :

- leur souscription aux objectifs d'éducation pour tous (EPT), tels que définis lors du forum mondial sur l'éducation de Dakar ;
- leur détermination à conforter le rôle de la Francophonie dans les domaines de l'éducation et de la formation, et leurs engagements en synergie avec les partenaires au développement, à promouvoir des politiques d'éducation pour tous fondées sur les valeurs d'équité, de solidarité et de tolérance ;
- le rôle des autorités politiques dans la conception et la maîtrise des politiques d'éducation et de formation.

- « demandent à la Conférence des Ministres de l'éducation de mener à bien, dans les meilleurs délais, la réforme indispensable qui lui permettra d'assumer ses missions statutaires visant à promouvoir le point de vue francophone dans les enceintes internationales participant au suivi du forum de Dakar, à créer les conditions d'éligibilité de nos systèmes éducatifs aux financements internationaux et à jouer son rôle d'orientation de la programmation de l'AIF dans le domaine de l'éducation ».

II – SUIVI OPERATIONNEL DE LA 49ème CONFEMEN

* La programmation de l'Agence

Pour le biennum 2002 – 2003, l'AIF développe ses interventions auprès des Etats membres dans les six domaines thématiques que lui assigne la charte de la Francophonie.

- Français et langues partenaires (Chantier 1)
- Culture et médias (ch. 2)
- paix, démocratie et justice(Ch. 3)
- Développement et solidarité (Ch. 4)
- Education / formation et insertion socioprofessionnelle (Ch. 5)
- Insertion de la Francophonie dans la société de l'information (Ch. 6)

Le chantier 5 « Education, formation et insertion socioprofessionnelle » propose trois domaines d'activités :

- ❖ l'éducation de base
- ❖ la formation professionnelle et technique
- ❖ la formation informelle et l'acquisition des compétences.

- ***L'éducation de base***

A ce niveau, 2 axes sont privilégiés :

- l'appui à l'élaboration et à la consolidation de politiques nationales en éducation de base (budget 2002 - 940 000 euros) privilégiant l'appui à l'élaboration de plans nationaux d'éducation attendus des pays au plus tard en fin 2002. Ces plans doivent établir des stratégies pour l'atteinte en 2015 d'une scolarisation universelle de qualité. Il s'agit aussi de renforcer les capacités nationales en matière d'éducation et d'organiser des concertations régionales des Ministres de l'éducation sur la question dans un contexte de mondialisation.

- l'appui aux programmes d'éducation des filles et d'alphabétisation (budget 630 000 euros) avec comme activité principale l'organisation des contenus curriculaires afin d'en expurger les références sexistes, l'appui aux ONG spécialisées dans l'éducation des filles.

- ***La formation professionnelle et technique (budget 990 000 euros)***

Les objectifs poursuivis ici visent à « accompagner les efforts entrepris par les Etats eux-mêmes pour la conception et la mise en œuvre de leurs politiques nationales de FPT : revalorisation de la FPT, adaptation du secteur au marché de l'emploi, développement de systèmes de formation continue, valorisation et mise en œuvre. La stratégie proposée compte 3 formes d'actions.

- le développement d'un dispositif régional de partenariat inter-Etats dans chacune des six régions ;
- la création d'une base de savoirs francophones en FPT ;
- l'ouverture de tables rondes des bailleurs de fonds sur le financement et le développement de la FPT.

- ***La formation informelle et l'acquisition des compétences avec trois domaines d'activités***

- le canal éducatif numérique (650 000 euros)

Le canal éducatif doit développer et diffuser des émissions de formation à visée éducative et professionnalisante ;

- mobilité des jeunes dans l'espace francophone (600 000 euros)

Ce programme vise à favoriser la mobilité des jeunes, les échanges d'expérience, de savoir faire et d'information

- fonds d'insertion des jeunes (226 000 euros)

Le fonds d'insertion des jeunes vise à répondre aux besoins d'insertion économique et sociale des jeunes tout en permettant l'acquisition des connaissances dans le domaine entrepreunarial

Quels constats peut-on établir face à cette programmation au regard des orientations formulées par la CONFEMEN ?

1 - Certains aspects de la « commande CONFEMEN » ont été pris en compte, en particulier :

- ❖ la contribution à développer les capacités éditoriales du Sud même si c'est dans le cadre d'un chantier autre que celui de l'éducation ;
- ❖ l'appui à l'élaboration des plans nationaux pour l'éducation pour tous en 2015.

Par contre, d'autres aspects très importants comme la formation initiale et continue des personnels de l'éducation, d'une part, et l'intensification des activités visant le développement des curriculas et leur harmonisation au niveau régional, d'autre part, sont absents de ce plan.

Pourtant, les Chefs d'Etat des six pays (tous francophones) les moins scolarisés d'Afrique déclarent au plan des stratégies qu'ils vont :

- améliorer l'efficience par une réduction massive des redoublements ;
- améliorer la qualité par un investissement accru dans la qualité des services éducatifs en citant les trois axes ciblés par la CONFEMEN (formation des enseignants, équipements en manuels et matériels didactiques et révision des contenus de programme).

La Francophonie tout entière a une réelle expertise dans le secteur de l'éducation, il s'agit de mobiliser cette expertise tant dans le domaine de la définition des politiques (CONFEMEN) que dans le déploiement de la programmation AIF, de mobiliser également toutes les énergies pour asseoir ses positions.

Aussi il convient de renforcer les synergies et d'exploiter davantage nos complémentarités. La CONFEMEN et l'AIF peuvent dans ce cadre procéder :
- à la formulation et la mise au point conjointes de la programmation du secteur éducation ;
- à une implication plus grande de la CONFEMEN dans les processus de mise en œuvre et d'évaluation de la programmation ;
- à une coopération et une implication plus fortes de l'AIF dans la préparation des sessions ministérielles de la CONFEMEN.

Dans cet ordre d'idées, le compte rendu d'un atelier organisé en juillet 2002 à Dakar, dans le but de rechercher comment apporter un complément aux dispositifs existants de coopération régionale en matière d'ETFP et rapporté par le dernier bulletin UNESCO-UNEVOC, permet de mesurer l'impact potentiel d'un renforcement des synergies entre CONFEMEN et AIF.

En effet, les participants, originaires de 14 pays d'Afrique occidentale, ont apprécié très positivement l'action de l'AIF en la matière, seule parmi les trois institutions présentes à avoir une approche structurée de la coopération sous-régionale en matière d'ETFP, et ont demandé aux trois organisations internationales présentes (AIF, OIT, UNESCO) d'étendre le dispositif aux pays non francophones.

Si l'on ajoute que le dispositif adopté par l'AIF s'appuie sur l'approche et les ressources humaines mobilisées par la CONFEMEN dans le cadre des séminaires de Yamoussoukro et Grand Bassam, on dispose ainsi d'éléments permettant d'apprécier l'intérêt, voire la nécessité, de telles synergies pour le positionnement de la Francophonie éducative sur la scène internationale.

2 – Par ailleurs la faiblesse des ressources allouées au secteur de l'éducation est frappante.

En effet, sur un budget total d'environ 48 millions d'euros pour la programmation 2002-2003, la somme de 2 560 000 euros est consacrée au secteur de l'éducation de base et de la formation professionnelle, soit un pourcentage d'environ 5 %.

Cette faiblesse des fonds alloués à l'éducation est difficile à comprendre dans la mesure où la plupart des Chefs d'Etat de la Francophonie ont toujours demandé dans leur discours que la priorité soit donnée au secteur de l'éducation. Le Président de la République française Monsieur Chirac, s'exprimait ainsi à la cérémonie solennelle d'ouverture du Sommet de Moncton : « nos programmes doivent d'abord être conçus en fonction des besoins et des ambitions des jeunes générations. La première priorité doit revenir à l'éducation de base et à la formation tout au long

de la vie. Notre première richesse, évidemment c'est l'homme. Notre première préoccupation, ce sont nos enfants. Notre première responsabilité c'est de leur assurer un avenir par l'apprentissage des connaissances qui leur donneront accès aux instruments modernes du savoir ».

L'honorable Bernard Lord, Premier Ministre du Canada Nouveau Brunswick, à son tour, estimait que «nous devons intégrer une offre éducative assurant la scolarisation universelle de tous nos enfants. Nos jeunes seront de ce fait mieux préparés à faire face aux exigences de la nouvelle économie qui structurera notre monde dans le nouveau millénaire ».

La scolarisation universelle de tous les enfants de nos pays à n'en pas douter est la pierre angulaire du développement de notre jeunesse et par le fait même, de notre monde » .

- **Séminaires transnationaux en formation professionnelle et technique**

Au plan opérationnel (suivi) le STP a été associé par l'AIF aux réunions préparatoires et aux séminaires transnationaux d'information et de sensibilisation (FPT) dans les toutes les régions de la Francophonie :

- région Maghreb – Machreck (Beyrouth – janvier 2001)
- pays insulaires (Maurice 18 – 28 juin 2001)
- pays d'Europe centrale et orientale de la Francophonie (Bucarest, 1er – 6 octobre 2001)
- pays d'Asie membres de la Francophonie (Phnom Penh, 19 – 24 novembre 2001).

Le séminaire pour les pays d'Afrique de l'Ouest avait été organisé au cours de l'année 2000. Lors de ces séminaires, le Secrétaire Général de la CONFEMEN a délivré un message à la cérémonie d'ouverture. Il a également profité de l'occasion pour rendre une visite de travail au ministère de l'éducation du pays d'accueil. Il a pu ainsi rencontrer le ministre de l'éducation du Liban pour évoquer avec lui l'organisation de la réunion du Bureau à Beyrouth. Il a pu également rencontrer à Pnom-Penh le ministre de l'éducation du Cambodge. Les rencontres se sont déroulées en présence des correspondants nationaux de ces pays. Il a également donné des informations et de la documentation sur la CONFEMEN aux représentants du Vietnam et du Laos.

III – RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Au cours du biennum, le Secrétariat de la CONFEMEN a eu des relations suivies avec le BREDA et l'ADEA.

- Le Bureau régional de l'UNESCO (BREDA)

Deux réunions d'informations sur les activités réciproques du BREDA et du STP/CONFEMEN ont été tenues en présence des experts des 2 institutions. Monsieur Parsuramen, Directeur du BREDA, s'est intéressé au PASEC dont il envisage d'élargir le financement, notamment dans son volet d'appui à l'élaboration de plans nationaux de développement de l'éducation. Un protocole d'accord entre les 2 institutions a été signé.

- L'association pour le développement de l'Education en Afrique (ADEA)

Avec l'appui du STP, la réunion du comité directeur du groupe de travail ADEA sur l'analyse sectorielle a été organisée à Dakar en juin 2001. Cette rencontre a été suivie d'un séminaire sur l'utilisation de l'analyse sectorielle dans les domaines de l'éducation en Afrique de l'Ouest. Le programme PASEC a été présenté aux participants qui ont à l'unanimité salué ce projet.

Par ailleurs, un expert du PASEC à l'invitation du Secrétariat Général de l'ADEA a participé, le 26 octobre dernier, à une réunion préparatoire au lancement d'une vaste étude sur la qualité de l'éducation de base en Afrique. Cette étude devrait déboucher sur une présentation lors de la prochaine biennale de l'ADEA. Nous souhaitons que cette collaboration se poursuive tout au long de cette étude à laquelle le PASEC pourrait contribuer utilement.

Participation à des rencontres internationales

Le Secrétariat Technique Permanent a participé et donné un message de la CONFEMEN à plusieurs réunions internationales.

- à la 46ème session de la Conférence internationale sur l'Education tenue à Genève du 03 au 10 septembre 2001. A l'occasion de cette manifestation, une réunion d'information sur la CONFEMEN a été organisée sous la présidence du Vice Président de la CONFEMEN, Monsieur le Ministre de l'Education de la RCI ; les représentants de la Bulgarie, de la Tunisie, du Maroc .. etc ont marqué leur intérêt pour notre organisation.

- à la 31ème session de l'UNESCO qui s'est tenue à Paris du 15 octobre au 3 novembre 2001 ;

- à la revue annuelle du Programme décennal de l'éducation et de la formation (PDEF) à Dakar, à l'invitation du Ministre de l'éducation nationale du Sénégal ;

- au Colloque organisé par l'AIMF (association des Maires francophones) organisé à Bamako du 15 au 17 mars 2002 ;

- à la réunion du CAMES (Conseil Africain et Malgache sur l'Enseignement supérieur) à Abidjan du 10 au 13 août 2002 ;

- Le STP a célébré la journée de la Francophonie en organisant le 20 mars 2002, un concours destiné aux élèves de la circonscription de Grand Dakar II. Ce concours porte sur leur niveau de connaissance de la Francophonie. Une cérémonie de distribution de prix a été organisée par la suite pour récompenser les meilleurs élèves. Les représentants des ambassades de pays francophones accrédités à Dakar ont participé à la cérémonie de remise de prix.

- Par ailleurs le Secrétaire Général de la CONFEMEN a effectué une visite de travail en Guinée Bissau afin d'avoir une meilleure connaissance du système éducatif Bissau Guinéen. Il a visité toutes structures du MEN ainsi que les écoles de formation et tenu des séances fructueuses de travail avec le Ministre et ses collaborateurs. Un compte rendu des résultats de cette visite a été fait dans la CONFEMEN au Quotidien.

- En outre, le STP/CONFEMEN a participé en mars 2002 à la consultation électronique organisée par le groupe de travail sur l'éducation du G8.

IV - EXECUTION DES PROGRAMMES CONFEMEN

- Réunions de groupes de travail

1 - Suivi de la 49ème session ministérielle

Les correspondants nationaux des pays et gouvernements membres du Bureau de la CONFEMEN ont participé à cette réunion tenue à Dakar, du 26 au 30 mars 2001. Le Directeur de l'Education et de la Formation Professionnelle à l'AIF était également présent, les points à l'ordre du jour ont porté sur :

- la finalisation du document de réflexion et d'orientation sur les stratégies de refondation des systèmes éducatifs ;
- la préparation du Bureau de Beyrouth ;
- les propositions d'amélioration des prochaines ministérielles de façon à permettre à celles-ci de se consacrer en priorité au contenu ;
- l'orientation des travaux sur le thème de la 50ème ministérielle ;
- la réflexion sur le rôle, les fonctions et les missions de la CONFEMEN.

2 – Préparation de la 50ème session ministérielle

Deux réunions ont été consacrées à la préparation de la 50ème session ministérielle.

La 1ère s'est tenue à Dakar du 11 au 15 février 2002. Elle visait principalement la révision du plan de relance et l'examen du plan d'action qui le concrétise ; l'établissement des modalités d'organisation de la 50ème session et du calendrier des travaux, en tenant compte de l'intention d'avoir recours à des méthodes plus dynamiques et d'accorder plus d'importance au débat ministériel sur le thème. A l'issue de cette réunion, il a été décidé qu'un comité de travail restreint devait poursuivre le travail de préparation avec le pays hôte.

Cette seconde réunion s'est tenue à Ouagadougou du 23 au 24 mai 2002, elle portait essentiellement sur les aspects logistiques : répartition des tâches entre le comité d'organisation et le Secrétariat Technique Permanent et planification matérielle (dates, invitations, hébergement des participants, aménagement des salles, documentation mise à disposition, visites organisées, plan de communication).

- Le Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN (PASEC)

Le PASEC a connu au cours de ce biennum une activité sans précédent. En effet, pas moins de huit pays ont été concernés directement par les activités du programme. Ce travail a été possible grâce au renforcement de l'équipe PASEC qui regroupe désormais quatre conseillers.
Outre les activités décidées à Bamako en octobre 2000, le programme devait également faire face à un retard pris sur la cinquième phase en raison d'une période de transition difficile en 1999-2000 où un seul conseiller était en poste. En plus de ces activités, une réflexion de fond sur les

perspectives du programme a été menée sous l'égide du comité scientifique.

1- Les activités du PASEC V

Ces activités concernaient deux pays, la Guinée et le Togo. L'évaluation thématique Guinée portant sur la double vacation et la formation initiale des maître de Guinée (FIMG) est terminée, le séminaire final a eu lieu début octobre à Conakry. En ce qui concerne l'évaluation thématique au Togo sur la formation et le recrutement des maîtres, la phase d'analyse va débuter et le séminaire final est prévu pour le premier trimestre 2003.

2- Le suivi de cohorte

Il s'agit de l'opération la plus importante réalisée par le PASEC. Elle a notamment permis le suivi pendant cinq ans de deux cohortes d'élèves, l'une au Sénégal et l'autre en Côte d'Ivoire, ce qui constitue une source d'informations exceptionnelle sur le redoublement. Les analyses sont déjà bien avancées et les premiers résultats ont été communiqués aux responsables nationaux. Les séminaires de restitution sont prévus pour début 2003. Une présentation des résultats vous sera faite par les conseillers PASEC.

3- Les activités du PASEC VI

Deux évaluations thématiques avaient été programmées à Bamako pour la sixième phase du PASEC. Elles concernent le Mali et le Niger et portent sur les enseignants contractuels ou volontaires. Les opérations de terrain se sont déroulées durant l'année scolaire 2001-2002 dans le respect du calendrier prévisionnel. Les données sont disponibles au STP depuis octobre 2002, les séminaires de restitution devraient intervenir au 2ème trimestre 2003.

De nouvelles opérations d'appui avaient également été décidées à Bamako : l'appui aux structures d'évaluation et l'appui à la formulation des politiques éducatives. Seuls deux pays, Madagascar et la Mauritanie, ont pu bénéficier des ces appuis sur les quatre identifiés par le comité scientifique. Des opérations doivent encore intervenir au Congo et en Guinée Bissau. Ces appuis se sont révélés difficiles à mettre en place faute de demandes précises au programme.

Enfin, comme à son habitude le PASEC a tenu deux ateliers de formation, l'un à Bamako en octobre 2001, l'autre à Dakar en mai 2002. Une trentaine d'experts ont pu bénéficier de ces formations.

Parallèlement à ces activités, un gros effort de communication a été réalisé par les conseillers. Tout d'abord, avec l'appui du CID une plaquette de présentation du PASEC a pu être élaborée et une nouvelle version interactive du CD-ROM a été mise au point. Ensuite, l'effort a également porté sur les partenariats avec deux résultats concrets : des partenariats institutionnels avec l'AIF et le BREDA et un partenariat scientifique avec l'université de Cornell (USA) et l'INRA (France). Enfin, les conseillers PASEC sont de plus en plus souvent sollicités par des chercheurs ou des institutions internationales (Institut Statistique de l'UNESCO, Banque mondiale, etc.). On peut considérer que l'objectif fixé à Bamako de rompre l'isolement des conseillers est atteint.

Ce biennum, comme je l'ai évoqué précédemment, a aussi été pour le PASEC celui d'une

réflexion de fond sur ses orientations. Sans dévoiler le projet préparé par le comité scientifique, j'aimerais attirer votre attention sur la volonté manifeste d'inscrire le PASEC dans le suivi du forum de Dakar afin d'apporter un soutien concret aux systèmes éducatifs qui poursuivent l'objectif de scolarisation primaire universelle. Ce projet est ambitieux mais compte tenu des enjeux actuels, il se veut une réponse concrète du monde francophone au défi de la scolarisation primaire universelle.

- Le Centre d'Information et de Documentation

1. Documentation

A ce jour, le Centre de Documentation dispose :
- d'un fonds documentaire de 4.000 ouvrages et documents divers, tous introduits dans notre base de données informatisée et centrés sur les thèmes de travail CONFEMEN,
- des bases de données du Bureau International de l'éducation (BIE), Innodata et Worldata et de l'ADEA, Spessa.

L'exploitation de ce fonds, tant par le biais de demandes directes de documentation que par la diffusion de sous-produits documentaires, (sur support papier ou informatique), nous a permis, depuis mai 2001, date de l'ouverture de la salle de consultation et de l'introduction du compteur sur le site Web, de donner des informations à plus de 5000 personnes sur le secteur de l'éducation en Francophonie.

2. Information

Toutes les activités programmées ont été réalisées : publication de 12 numéros de la lettre d'information, de deux calendriers, d'un dépliant de présentation de la CONFEMEN et d'un document de référence. Le CID a ,en outre, procédé à l'actualisation complète du site Web et introduit dans le même temps de nouveaux développements visant à assurer une meilleure interactivité entre nous et nos visiteurs.

Afin de répondre à la demande d'intensification des activités dans le domaine de l'information et de la communication exprimée dans le cadre des opérations de relance de la CONFEMEN, nous avons :

- intensifié la communication autour de la 50e session ministérielle par la tenue d'un forum virtuel ouvert à tous sur le thème de la 50eme et la publication d'un dépliant de présentation de l'événement et du document d'aide au débat ;

- amélioré la diffusion des résultats du Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN par :
  - la publication d'un dépliant de présentation du programme
  - la mise à disposition de la totalité des résultats disponibles sur le site Web
  - l'élaboration d'un CD Rom de présentation du programme, de l'outil, de données brutes et analyses mis à la disposition des chercheurs.

3. Communication

Outre la diffusion de quelque 18.000 documents au cours du biennum passé, le Centre d'Information et de Documentation tente toujours de rendre effective la mise en réseau des Correspondants nationaux, un projet qui vise notamment à améliorer la communication entre le STP et les pays membres. Force est de reconnaître que sur ce plan les résultats escomptés ne sont pas atteints. En effet, seuls quatre des correspondants nationaux équipés nous ont communiqué leur adresse conformément à la convention d'utilisation du matériel informatique. Nous déplorons vivement cette situation et espérons que le CD Rom de formation aux ressources informatiques et Internet, diffusé lors ce cette session ministérielle, viendra redynamiser le projet.

- **Gestion des ressources humaines**

Le personnel affecté au Programme d'Analyse des systèmes éducatifs qui ne comptait que le Conseiller Kouamé Boye Kobénan mis à disposition par la Communauté Française de Belgique, a été étoffé par le recrutement de :

- Monsieur Jean Marc Bernard, de nationalité française, qui a rejoint le Secrétariat Technique Permanent de la CONFEMEN au début du mois de février 2001 ;
- Monsieur Kokou Baninganti, de nationalité togolaise, qui a rejoint son poste en mars 2001 ;
- Monsieur Mathieu Laroche, de nationalité française, stagiaire au STP/CONFEMEN pour trois mois a été mis à disposition par le Ministère français des Affaires Etrangères afin d'appuyer l'équipe du PASEC. Il a été par la suite embauché par le même Ministère des Affaires Etrangères et affecté au STP pour une période de 2ans ;
- Monsieur NKengné Kengné Patrick, de nationalité camerounaise, a été recruté pour 4 mois pour apporter une expérience en appui statistique à l'équipe PASEC.

Je dois signaler le départ prochain de 2 cadres du Secrétariat Technique Permanent :

- Mme Michèle BERTHELOT, Conseillère à la Programmation, mise à la disposition du STP par le Canada-Québec avec le soutien financier du Canada. Son mandat se termine au mois de janvier 2003. Mme BERTHELOT a rempli son mandat avec bonheur et abnégation. Nous espérons vivement que les démarches effectuées pour son remplacement se concrétisent très rapidement.

- Mme Martine BOULANGER, de nationalité belge, dirige le centre d'information et de Documentation du STP depuis Octobre 1993. Son mandat se termine le 31 décembre 2002. Elle a effectué un travail remarquable en mettant en place un centre de documentation fonctionnel et efficace, en développant les activités du STP dans le domaine de l'information et de la communication. Ce dernier volet étant appelé à se développer dans le cadre du plan de relance, nous espérons vivement que la Communauté française de Belgique procède à son remplacement dans les plus brefs délais.

- **Gestion des ressources financières**

Au cours du Biennum des financements complémentaires pour le PASEC ont été dégagés par :

- l'AIF pour 10 millions de FCFA ;
- par la Direction de la programmation et du Développement (DPD) du Ministère français de l'Education nationale pour un montant de 10 millions.

Sur décision de la 49ème CONFEMEN, un commissaire aux comptes a été désigné à la suite d'un appel d'offres (9 candidatures reçues).

Monsieur Adjémida Domato Soedjede de nationalité togolaise a procédé avec son homologue belge aux opérations de vérification des comptes de l'année 2001 et 2002.

Au niveau des ressources financières du budget de fonctionnement du biennum 2001-2002, des actions conjointes engagées par le Ministre Président en exercice et le Secrétaire Général de la CONFEMEN ont permis une nette amélioration du recouvrement des arriérés de contribution.

Les Etats membres bénéficiaires du PASEC ont également dans leur ensemble payé leur quote-part au financement du programme.

- **Gestion des ressources matérielles**

* Locaux

La fourniture par le pays siège de cinq (5) bureaux supplémentaires au STP/CONFEMEN a permis d'améliorer de manière sensible les conditions de travail.

- l'espace de travail du PASEC a été agrandi de 2 bureaux ;
- le centre d'information et de documentation a bénéficié également de 2 bureaux supplémentaires ;
- Une salle de réunion a été aménagée et équipée par ailleurs.

V - CONCLUSION – REMERCIEMENTS

J'estime que toutes les décisions et les recommandations prises lors de notre 49ème session ministérielle à Bamako en 2002 et par la réunion du Bureau de Beyrouth ont été dans l'ensemble exécutées par le Secrétariat Technique Permanant. Par ailleurs, un effort important a été entrepris pour :

- améliorer la visibilité de notre Conférence au niveau des Etats membres, des instances de la Francophonie et des organisations internationales ;
- élargir notre organisation aux autres pays et sphères francophones.

Je dois également, puisque c'est ma dernière session ministérielle en tant que Secrétaire Général de la CONFEMEN, exprimer ma gratitude et mes remerciements :

- aux Ministres de l'éducation pour m'avoir fait confiance en 1993 et en 1998 et prodigué des conseils et encouragements à chaque fois que je les ai sollicités.

- aux Présidents en exercice de la CONFEMEN auprès de qui j'ai travaillé. Ils m'ont véritablement impressionné par leur conviction et leur foi en l'éducation et en la

CONFEMEN, qu'il s'agisse de Monsieur André SONKO du Sénégal (1993/94), de Monsieur Robert MBella MBappé du Cameroun (1994 -1996), de Mme Laurette Onkelinx de la Communauté Française de Belgique (1996 – 1998), de Messieurs Kipré, Kablan et NGuessan de la Côte d'Ivoire (1998 – 2000) et enfin de Messieurs Moustapha Dicko et Mamadou Lamine TRAORE du Mali (2000 – 2002).

Permettez-moi également de féliciter les correspondants nationaux et singulièrement ceux qui sont membres du Bureau de la CONFEMEN qui ont abattu un travail considérable de préparation et d'élaboration notamment des quatre documents de référence à la suite des conférences ministérielles.

J'ai été honoré d'avoir contribué avec eux et avec vous:

- à faire de l'éducation de Base une priorité de la Francophonie (Sommet de Cotonou 1995) ;
- à faire de la FPT un secteur prioritaire de la Francophonie (Sommet de Hanoï en 1997) ;
- à l'organisation remarquable des Assises Francophones de la FPT en 1998 ;
- à la discussion et ensuite l'élaboration et la diffusion de milliers d'exemplaires des quatre (4) documents de référence d'excellente qualité adoptés par notre conférence.

Je voudrais aussi exprimer mes remerciements à tout le personnel de la CONFEMEN : personnel cadre et personnel de soutien qui ont rempli avec satisfaction les tâches qui leur ont été confiées.

Pour terminer, permettez-moi d'adresser mes encouragements et mes vœux de succès à mon successeur, le futur Secrétaire Général de la CONFEMEN.

Annexe 4 :
Grille salariale du personnel d'appoint du Secrétariat Technique Permanent

Ouagadougou
17 au 22 novembre 2002

Grille salariale du personnel d'appoint du Secrétariat Technique Permanent

Situation au 1er janvier 2003*

Echelon	Catégorie VI	Catégorie V	Catégorie IV	Catégorie III	Catégorie II	Catégorie I
1	58 275	69 930	81 585	93 240	104 895	116 550
2	66 675	78 330	89 985	101 640	113 295	124 950
3	75 075	86 730	98 385	110 040	121 695	133 350
4	83 475	95 130	106 785	118 440	130 095	141 750
5	91 875	103 530	115 185	126 840	138 495	150 150
6	100 275	111 930	123 585	135 240	146 895	158 550
7	108 675	120 330	131 985	143 640	155 295	166 950
8	117 075	128 730	140 385	152 040	163 695	175 350
9	125 475	137 130	148 785	160 440	172 095	183 750
10	133 875	145 530	157 185	168 840	180 495	192 150
11	142 275	153 930	165 585	177 240	188 895	200 550

Garçon de bureau
Chauffeur
Agent reprographe
Agent administratif
Secrétaire (Mme Mendy)
Secrétaire (Mme Camara)
Se. Particulière (Mme Ndoye)

*Un montant de 5 500 Fcfa/mois s'ajoute au salaire prévu à la grille salariale, conformément à l'augmentation forfaitaire décidée par la CAF de Bamako.

Annexe 5 :
Grille d'amortissement des biens onéreux

Ouagadougou
17 au 22 novembre 2002

Annexe 6 :
Budget de fonctionnement du Secrétariat Technique Permanent adopté par la Conférence ministérielle pour l'année 2003

Ouagadougou
17 au 22 novembre 2002

PREVISIONS DE DEPENSES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2003 DU STP
(montants en Francs CFA)

Nomenclature	Services votés 2002	Mesures nouvelles	%	Crédits proposés
Charges de personnel	35 139 731	38 630 479	110%	73 770 210
Matières et fournitures	5 333 955	666 045	12%	6 000 000
Services extérieurs	7 815 000	880 000	11%	8 695 000
Chapitre Equipement	5 289 582	715 018	14%	6 004 600
Chapitre Missions	20 070 000	4 630 000	23%	24 700 000
Chapitre Relations publiques	400 000	100 000	25%	500 000
Chapitre Charges exceptionnelles	100 000	0	0%	100 000
Totaux	**74 148 268**	**45 621 542**	**62%**	**119 769 810**

Contributions statutaires des Etats et Gouvernements membres constituant les ressources du budget de fonctionnement 2003 du STP			
PAYS	**Barème**	**Contributions statutaires**	
		en FCFA	***en Euro***
France	29,9%	35 811 173	54 593,78
Canada	10,6%	12 695 600	19 354,32
Canada Québec	10,6%	12 695 600	19 354,32
Canada Nouveau Brunswick	6,3%	7 545 498	11 503,04
C. F. Belgique	6,3%	7 545 498	11 503,04
Suisse	6,3%	7 545 498	11 503,04
Bénin	0,9%	1 088 816	1 659,89
Burkina Faso	0,9%	1 088 816	1 659,89
Burundi	0,9%	1 088 816	1 659,89
Cambodge	0,9%	1 088 816	1 659,89
Cameroun	0,9%	1 088 816	1 659,89
Cap - Vert	0,9%	1 088 816	1 659,89
Centrafrique	0,9%	1 088 816	1 659,89
Comores	0,9%	1 088 816	1 659,89
Congo	0,9%	1 088 816	1 659,89
Côte d'Ivoire	0,9%	1 088 816	1 659,89
Djibouti	0,9%	1 088 816	1 659,89
Egypte	0,9%	1 088 816	1 659,89
Gabon	0,9%	1 088 816	1 659,89
Guinée	0,9%	1 088 816	1 659,89
Guinée Bissau	0,9%	1 088 816	1 659,89
Haïti	0,9%	1 088 816	1 659,89
Laos	0,9%	1 088 816	1 659,89
Liban	0,9%	1 088 816	1 659,89
Luxembourg	0,9%	1 088 816	1 659,89
Macédoine	0,9%	1 088 816	1 659,89
Madagascar	0,9%	1 088 816	1 659,89
Mali	0,9%	1 088 816	1 659,89
Maurice	0,9%	1 088 816	1 659,89
Mauritanie	0,9%	1 088 816	1 659,89
Niger	0,9%	1 088 816	1 659,89
Roumanie	0,9%	1 088 816	1 659,89
Rwanda	0,9%	1 088 816	1 659,89
Sao Tomé e Principe	0,9%	1 088 816	1 659,89
Seychelles	0,9%	1 088 816	1 659,89
Tchad	0,9%	1 088 816	1 659,89
Togo	0,9%	1 088 816	1 659,89
R D Congo	0,9%	1 088 816	1 659,89
Vanuatu	0,9%	1 088 816	1 659,89
TOTAUX	100%	**119 769 810**	**182 587,90**

Les contributions statutaires des Etats et gouvernements membres constituent les recettes du budget de fonctionnement du STP. Le Sénégal, pays siège de la CONFEMEN, prend en charge les frais de location du Secrétariat Technique Permanent.

Annexe 7 :
Textes d'appoint pour la session ministérielle

Ouagadougou
17 au 22 novembre 2002

Allocution de Monsieur Xavier DARCOS,
Ministre français délégué à l'enseignement scolaire

Monsieur le Président en exercice de la CONFEMEN,
Mesdames et Messieurs les Ministres et chefs de délégation, chers collègues,
Monsieur le Secrétaire général de la CONFEMEN,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un vrai plaisir que de participer à cette réunion des ministres francophones de l'éducation, qui intervient un mois presque jour pour jour après le IXème Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement ayant le français en partage. Ce plaisir est d'autant plus grand que nous sommes rassemblés sur cette chaleureuse terre africaine et dans un pays avec lequel la France est heureuse de mener une coopération culturelle forte et diversifiée.

A l'occasion du Sommet de Beyrouth, ont été réaffirmés avec vigueur le rôle de la francophonie dans la promotion de la diversité linguistique et culturelle, sa vocation politique ainsi que l'importance de la coopération multilatérale francophone dans le débat en cours sur la maîtrise de la mondialisation et le financement du développement. Dans cet esprit, vous avez été amenés, dès hier soir, à débattre de l'avenir de la CONFEMEN à partir des pressantes recommandations de la Déclaration de Beyrouth et des propositions de relance de l'institution qui nous rassemble.

Tout comme vous, j'ai le sentiment que l'indispensable refondation de la CONFEMEN pourrait s'ordonner autour de la réaffirmation de trois missions fondamentales :

- nous devons d'abord renforcer notre concertation pour mieux faire entendre nos points de vue sur la scène internationale.

Nombreux sont en effet les enjeux stratégiques pour l'avenir. J'en citerai seulement trois : les prochaines négociations à l'UNESCO pour l'adoption d'une convention sur la diversité culturelle ; le refus, qui nous est commun, de laisser nos services d'éducation et de formation s'organiser en fonction d'impératifs strictement commerciaux ; la promotion de nos positions dans les enceintes internationales participant au suivi du Forum de Dakar.

- Il nous faut également orienter réellement la programmation de l'Agence intergouvernementale de la francophonie dans le secteur de l'éducation, conformément à notre mission statutaire.

- Il nous appartient enfin, et ce point est essentiel, de créer les conditions d'éligibilité des systèmes éducatifs francophones aux financements internationaux : accroître leur capacité à monter des dossiers convaincants, leur permettre de mieux élaborer et négocier avec les partenaires internationaux leurs propres politiques éducatives nationales.

Nous savons en effet que, dans nombre de pays membres de notre institution, l'éducation est confrontée à des difficultés et à des défis considérables. Elle représente pourtant un droit fondamental dont le respect conditionne l'exercice des autres droits. Et elle constitue à l'évidence

l'un des fondements majeurs du développement durable. Cheik Anta Diop ne disait-il pas que "quand un enfant ne vas à l'école, c'est tout un peuple qui ne grandit pas" ?

Ce constat nous a conduit, ensemble, à Dakar, en 2000, au Forum mondial sur l'éducation. Prenant acte des progrès qui restaient à accomplir une décennie après la conférence de Jomtien, la communauté internationale y a relancé le processus de l'éducation pour tous. Avec d'autres pays, la France s'était fortement engagée dans la préparation de ce Forum. Elle a notamment contribué à la définition d'un cadre d'action centré sur l'accès de tous les enfants - les filles à égalité avec les garçons - à un enseignement primaire obligatoire, gratuit, de qualité et favorable à leur insertion sociale et professionnelle. Elle a aussi fortement soutenu ces objectifs auprès de la Banque mondiale et du G8.

Si ces mesures, fondées sur les valeurs d'équité et de solidarité, apparaissent très ambitieuses, le contexte, lui, semble plus favorable.

En effet, aujourd'hui, le secteur de l'éducation est placé au cœur des politiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités. C'est là une donnée que la Déclaration de Beyrouth a, elle aussi, réaffirmée, en appelant au renforcement de la coopération au sein de la communauté francophone et au resserrement de ses liens avec les instances multilatérales compétentes. Une telle démarche constitue donc un objectif central pour tous les partenaires du développement. Elle fait l'objet, aujourd'hui, d'un réel consensus international.

La mobilisation de la communauté internationale en faveur de l'éducation pour tous se traduit par un engagement politique et financier affirmé.

L'initiative du comité de développement de la Banque mondiale d'avril 2002 en est une illustration majeure : en effet, comme vous le savez, celle-ci vise à mettre en place un appui renforcé et accéléré pour la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous dans un certain nombre de pays prioritaires. Plusieurs pays africains francophones devraient en bénéficier, et nous nous en réjouissons très vivement. De même, la décision du G8 de mettre en place un groupe de haut niveau chargé de préparer des recommandations pour son prochain sommet, à Evian, manifeste la volonté d'apporter une réponse concrète aux engagements du Forum de Dakar. Enfin, la mise en œuvre de l'initiative sur la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) devrait favoriser une mobilisation substantielle des ressources au profit, en particulier, de secteurs sociaux comme l'éducation.

De tels engagements constituent une toile de fond favorable qui permettra d'approfondir la discussion sur la question des ressources dans les ateliers de notre Conférence.

Il reste que la réflexion sur la crise de l'éducation ne peut pas être uniquement conduite en termes de limite ou de pénurie de moyens, même pour les pays les plus éloignés de l'objectif de l'éducation pour tous. Mobiliser des financements supplémentaires demeure insuffisant. A elle seule, l'aide extérieure ne peut pas suffire à enclencher les changements indispensables. La porte du changement s'ouvre de l'intérieur. A cet égard, le cadre d'action de Dakar est explicite : "le cœur de l'activité de l'éducation pour tous se situe au niveau national".

En effet, seule l'élaboration de stratégies nationales crédibles, adoptées démocratiquement,

apparaît comme un gage de réussite. Cet exercice repose sur l'appropriation et la participation de l'ensemble des acteurs de l'école.

Les analyses réalisées au plan national comme au plan international montrent, à l'évidence, qu'à niveau de financement comparable, il existe de grands écarts de performance entre les systèmes - et cela dans les trois dimensions de l'accès, de l'équité et de la qualité. Ces écarts tiennent, pour partie, à des choix de systèmes plus ou moins favorables à l'éducation de base, à des choix pédagogiques et organisationnels ou à des différences de coût unitaire de l'éducation et de prix des infrastructures. C'est sur ces points que nous devons concentrer notre réflexion et nos efforts.

L'un des enjeux actuels et à venir pour les pays qui connaissent un retard en matière de scolarisation est précisément la bonne inscription, sans confusion ni doublon, de ces plans nationaux dans les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté et les initiatives multilatérales de remise de dette.

Ceci est indispensable pour assurer la continuité de cet effort, ainsi que pour en garantir le financement dans la durée.

Je souhaiterais conclure en mettant l'accent sur trois thèmes - essentiels pour moi, dans mes fonctions de ministre chargé de l'enseignement scolaire - et qui trouvent une large résonance dans les réflexions et échanges d'expériences de la CONFEMEN :

- Le premier thème, qui me tient particulièrement à cœur, est celui de l'acquisition des compétences fondamentales à l'école. Partout, la maîtrise des outils de base que sont la lecture, l'écriture et le calcul constitue un atout décisif. Partout, l'illettrisme et l'analphabétisme contribuent à maintenir les populations les plus vulnérables à l'écart du développement ou de l'acquisition des richesses.

- Ayant décidé, avec le Ministre de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche, M. Luc Ferry, de conduire une réflexion sur les parcours de formation et de mieux valoriser la formation professionnelle et technique, en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés, j'accorde un grand intérêt à la réflexion et aux propositions d'action en faveur de l'insertion des jeunes que la CONFEMEN a élaborées lors des Assises francophones de la formation professionnelle et technique, tenues en 1998 à Bamako.

La mise en œuvre de ce plan d'action par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie dans les différentes régions francophones a ouvert des perspectives prometteuses de coopération qu'il conviendra d'élargir et d'approfondir.

- Le troisième thème concerne la fonction de pilotage et d'évaluation. Compte tenu de l'importance des moyens financiers et des enjeux pour chacun de nos pays, il paraît essentiel que nous, ministres, puissions disposer d'outils de pilotage et d'évaluation fiables pour éclairer notre action et faciliter la prise de décision.

Dans cette perspective, les travaux menés dans le cadre du programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (programme "PASEC") me paraissent devoir mériter toute notre attention. En effet, les besoins en matière d'analyse et d'évaluation des systèmes éducatifs

croissent régulièrement. A cet égard, le suivi du Forum de Dakar a montré que les données disponibles sur les systèmes éducatifs étaient encore trop rares et permettaient trop peu de comparaisons internationales.

C'est pourquoi le suivi de l'évolution qualitative des systèmes éducatifs et la mise à disposition aux pays qui le souhaitent d'informations nécessaires à l'élaboration de véritables stratégies sectorielles, me paraissent infiniment souhaitables. En ce domaine également, une concertation accrue avec l'Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF) ne manquera pas d'accroître les capacités d'action de ce programme.

Je forme des vœux pour que cette 50ème session qui nous réunit aujourd'hui marque à la fois la relance de la CONFEMEN, telle qu'elle a été demandée unanimement par les chefs d'Etat et de gouvernement présents au Sommet de Beyrouth, et le renouveau du dialogue éducatif dans l'espace francophone que nous partageons.

Je vous remercie de votre attention.

Exposés des participants à la table ronde sur le pilotage des systèmes éducatifs

Intervention de Monsieur Jean Baptiste COMPAORE,
Ministre des Finances et du Budget - Burkina Faso

Mon intervention s'articule en quatre points :

A. Enjeux d'une bonne politique d'éducation et donc de son pilotage
B. Les principales contraintes identifiées
C. Les exigences à satisfaire pour assurer un bon pilotage du système éducatif
D. Comment mieux répondre à ces exigences ? Quelques propositions

Par déformation professionnelle, ma vision sera certainement un peu biaisée et guidée par les aspects liés à la gestion et la bonne gouvernance, qui sur certains points pourraient se généraliser à d'autres secteurs.

A. Enjeux d'une bonne politique d'éducation et donc de son pilotage

L'éducation contribue à l'élévation continue du niveau culturel, scientifique et technologique pour assurer le développement personnel et le développement durable de la société.

Responsabilité : En formant les futurs dirigeants, les futurs entrepreneurs, les futurs agriculteurs, on peut dire que du système éducatif dépendra l'avenir des pays.
Devoir : l'Education est reconnue comme droit universel fondamental.

Education = investir pour l'avenir

Les risques :

- Les enjeux humains sont tels qu'il serait peu responsable de jouer aux apprentis sorciers et de prendre des décisions de manière improvisées. Une mauvaise décision en terme de politique éducative peut avoir des conséquences humaines très importantes.
- Ces conséquences peuvent se traduire en terme économique par une moindre création de croissance et richesse et un moindre développement à terme, et à court terme par un gaspillage de ressources.

B. Les principales contraintes identifiées

- Le système éducatif est un système très complexe à gérer pour différentes raisons :

(i) une présence sur tout le territoire national,
(ii) un personnel très important en terme d'effectif à gérer,
(iii) une pluralité des acteurs qui interviennent dans le financement et la gestion du système éducatif (différents ministères, parents, ONG, partenaires, collectivités locales…)

- L'Administration est caractérisée par une centralisation très forte des capacités de pilotage et de gestion et une certaine limitation de ce type de compétences, alors que dans le même temps les Etats entrent pour la plupart dans une ère justifiée de déconcentration et de décentralisation des responsabilités auprès d'acteurs qui ont encore des ressources limitées pour mener ces activités.

- Limitation des ressources aux niveaux des différents intervenants nationaux :
  - au niveau de l'Etat
  - au niveau des populations : saturation des possibilités de la participation communautaire face aux multiples sollicitations (santé, pistes rurales, eau…)

C. Les exigences à satisfaire pour assurer un bon pilotage du système éducatif

1. Nécessité d'un document de politique sectorielle et d'un cadre stratégique global approprié et défini par les Etats eux-mêmes.
2. Nécessité d'un cadre de dépenses à moyen terme tenant compte des différentes sources de financement et cohérent avec les réformes à mener et les résultats à atteindre et d'un programme de dépenses annuelles.
3. Nécessité d'un mécanisme permettant de mesurer régulièrement l'impact et l'efficience du système éducatif.
4. Nécessité d'une meilleure coordination des partenaires au développement et d'un nouveau partenaire avec l'Etat.

D. Comment mieux répondre à ces exigences ? Quelles propositions

1. Nécessité d'un document de politique sectorielle et d'un cadre stratégique global défini, évalué et révisé par les Etats eux-mêmes

Pour ce faire, il y a lieu de :

- Renforcer l'appropriation des politiques et rompre avec le phénomène des politiques éducatives "empruntées".

Trop souvent, les politiques éducatives ont été insuffisamment définies et conduites par les pays comme leurs propres politiques. Ces politiques accompagnées de réformes ont pu être acceptées sans réelle conviction ou sous contrainte en raison de l'urgence d'obtenir un financement. Par ailleurs, les réformes ont été avec le temps formulées de manière de plus en plus précise, et en ne tenant pas toujours compte de manière réaliste des capacités des gouvernements dans la mise en œuvre de la séquence des réformes. Les effets présupposés de ces dernières ont souvent primé et occulté les résultats et l'impact réels des politiques menées. Il n'existe pas de système universel, il ne faut pas s'enfermer dans des modèles éducatifs existants ailleurs. Le système d'éducation doit s'adapter au contexte de chaque pays et aux aspirations et à la culture de chaque peuple.

- Créer des cadres de concertation (processus participatif) appropriés pour recueillir les appréciations des acteurs de la société civile engagées dans la région du système éducatif pour favoriser l'adhésion et renforcer la qualité des choix à effectuer par l'Etat.

Au niveau du Burkina Faso, le Gouvernement a privilégié des processus participatifs certes longs, pour procéder à la définition de la politique de l'éducation (PDDEB) de base, mais qui ont permis une totale adhésion des différentes parties prenantes. Le PDDEB est cadre stratégique décennal décomposé en différents axes d'intervention, qui sera mis en œuvre selon des plans triennaux et quadriennaux pour sa mise en œuvre. Des cadres de concertation tels que les Assises de l'Education constituent un excellent moyen de recueillir les appréciations de chacun.

2. Nécessité d'un cadre de dépenses à moyen terme tenant compte des différentes sources de financement et cohérent avec les réformes à mener et les résultats à atteindre et d'un programme de dépenses annuelles.

- Renforcer le dialogue entre le Ministère chargé des Finances et les Ministères chargés de l'Education sur les questions budgétaires :
  - Préparation budgétaire : Mise à disposition d'enveloppe sectorielle pluriannuelle réaliste permettant au Ministère sectoriel d'allonger son horizon de gestion, de mieux planifier l'utilisation des ressources et d'effectuer des arbitrages internes.
  - Exécution budgétaire : Dialogue permanent sur l'exécution budgétaire, pour favoriser en cas d'ajustement, un recentrage sur les priorités sectorielles.

- Renforcer le dialogue interne au sein des Ministères chargés de l'éducation
  - Préparation budgétaire :
    - Implication des niveaux périphériques et déconcentrés pour mieux cerner les besoins effectifs et assurer une meilleure adaptation des dépenses aux besoins
    - Information sur les dotations fournies

  - Exécution budgétaire : Favoriser la responsabilisation des structures périphériques dans l'exécution budgétaire (moyennant un renforcement des capacités de gestion et du contrôle) pour améliorer la responsabilisation des services dans la mise en œuvre de la politique et améliorer l'opportunité et l'efficacité des dépenses en cohérence avec le programme de travail des structures.

- Favoriser les analyses démontrant les liens entre réformes, les moyens financiers, les résultats attendus, notamment à travers la réalisation des revues de dépenses publiques.

- Analyser en permanence l'équilibre entre les différents types de dépenses [charges récurrentes (matériel, salaires) et investissement] pour éviter des gaspillages et assurer une efficacité maximale des ressources disponibles et utilisées.
  C'est la problématique : une école sans maître, ou une élève sans livre.

Au niveau du Burkina Faso, le Ministère chargé des Finances, avec le soutien des Ministères sectoriels, a engagé des réflexions pour la modernisation de la préparation du Budget, allant dans le sens des éléments cités ci-dessus.

Il s'agit de l'introduction :
- du cadre de dépenses à moyen terme (CDMT)
- des budgets-programmes.

Evidemment ces expériences sont encore récentes et ne portent encore totalement leur fruit. L'apprentissage par la pratique permettra leur totale internalisation au niveau des ministères sectoriels, et leur totale efficacité.

Par ailleurs, les Ministères chargés des Finances et de l'Education ont en collaboration réalisé régulièrement des exercices de revue de dépenses publiques, dont la systématisation paraît nécessaire. Ce point est en liaison direct avec l'exigence suivante.

3. Nécessité d'un mécanisme permettant de mesurer à intervalle régulier l'impact et l'efficience du système éducatif.

Pour mener une politique éducative optimale, il est primordial de mesurer à intervalle régulier ce que produit le système éducatif (quantité et qualité de l'enseignement), ainsi que son rendement global (coût/efficacité).

A cet égard, il y a nécessité de :
- Renforcer les systèmes statistiques (moyens et résultats) et produire régulièrement des données chiffrées à trois niveaux : les moyens, les résultats et l'impact.
- Renforcer les capacités de pilotage des Ministères sectoriels (DAF, DEP et DRH).

Au niveau du Burkina Faso, le Ministère chargé de l'Education produit une carte scolaire (véritable photographie du système éducatif) et produit annuellement un annuaire statistique national avec des données par région. La faiblesse actuelle, que j'identifie, réside dans la faiblesse des facteurs explicatifs et le manque d'exploitation de ces données à des fins pratiques pour permettre une meilleure allocation des ressources ou pour réorienter la politique sur certains points. Ce champs constituera un véritable défi au cours des prochaines années.

4. Nécessité d'une meilleure coordination des partenaires au développement et d'un nouveau partenariat avec l'Etat.

On ne reviendra pas sur la nécessité de responsabiliser davantage les Etats dans la définition et la mise en œuvre des politiques sectorielles.

Il conviendrait d'ajouter l'opportunité de :
- Favoriser la prise de position concertée des partenaires sur la politique éducative (discipline de la part des partenaires) pour éviter toute forme de contradictions particulièrement délicate à gérer au niveau de l'Administration ;

- Favoriser l'harmonisation des procédures et des modes de gestion des programmes financés par des partenaires au développement grâce à la mise en place d'approche sectorielle sous forme d'aide budgétaire ou travers un fonds commun :
  - pour limiter les coûts de gestion et de transaction pour l'Administration,

- pour garantir une plus grande transparence des flux d'aides et une plus grande cohérence dans leur utilisation.

- Engager davantage la responsabilité de l'Etat et des départements ministériels concernés en créant un lien entre le niveau d'aide et les performances des systèmes éducatifs mis en place par l'Etat (Problématique de la sélectivité de l'aide).

Au niveau du Burkina Faso, il est envisagé d'appuyer au maximum la mise en œuvre du PDDEB selon l'approche décrite ci-dessus aussi bien à travers de l'aide budgétaire, que via un fonds commun regroupant plusieurs partenaires. L'aide projet se poursuit avec une certaine dégressivité.

Conclusion

Je remercie vivement la CONFEMEN de m'avoir associé à ce débat à deux titres :

(i) pour avoir pu échanger sur les expériences sur le pilotage des systèmes éducatifs afin de dégager des recommandations pertinentes et pragmatiques utiles à tous pour atteindre les objectifs de l'EPT.

(ii) pour avoir songé associer un Ministère gestionnaire de l'ensemble des deniers publics d'un Etat, a exprimé sa perception sur l'importance du pilotage des politiques sectorielles, notamment éducative, ce qui, je l'espère, a permis de décloisonner le débat et de réduire les incompréhensions qui parfois existent entre le Ministère chargés des Finances et les Ministères techniques en général.

Présentation de Monsieur Ravi Raj YERRIGADOO,
Ministre de la Jeunesse et des Sports,
sur la réforme de l'éducation à Maurice

1. Education et Francophonie

Bien que ce soit un fait indéniable que l'EPT est l'objectif ultime de tous les pays de la Francophonie, le point central varie d'un pays à l'autre. Ainsi, certains pays s'efforcent d'augmenter l'accès, d'autres le taux de rétention, d'autres encore mettent l'accent sur la qualité du système.

Bien des pays se sont embarqués sur des programmes de réforme convergeant vers les objectifs de l'EPT mais variant quant à l'envergure, à la dimension et à l'approche. Ainsi c'est vital d'avoir recours à un pilotage efficace du système afin de s'assurer que les projets de réforme soient menés à bon terme, ne trébuchent pas.

2. Le contexte Mauricien : Les points saillants de la Réforme sont :

- **L'accès et l'équité**

- Accès au primaire: 100 %

- Priorité : accès au secondaire avec les écoles de parité

- **Qualité**

Réformes curriculaires et pédagogiques

- **Décentralisation**

Les principaux projets en cours :

La construction des écoles, la formation continue, la stratégie nationale menant à l'alphabétisation et l'aptitude en calcul et les réformes pédagogiques.

Dans ce contexte, et en relation avec des discussions éventuelles, on devrait garder à l'esprit les dimensions d'un pilotage fructueux.

Les conditions requises pour un pilotage fructueux :

(i) La volonté politique

L'engagement indéfectible du gouvernement de soutenir toutes les propositions de la Réforme.

(ii) Des moyens techniques dans la réalisation du projet de Réforme

Les étapes de la conceptualisation et de la planification requièrent des aptitudes souvent non-existantes dans les pays en voie de développement, ainsi le besoin d'avoir recours à l'expertise étrangère qui permet en même temps d'ériger le fondement pour des pratiques efficaces sur la scène internationale – bien qu'il faut se l'avouer il n'y ait pas de recette toute faite pour le succès.

(iii)Le sens d'appartenance au Projet de Réforme, la participation active et la synergie des partenaires (partenariat en faveur d'une démocratie productive)

(iv) Un changement de mentalité et la promotion d'une culture dynamique

(v) Disponibilité de ressources :
- Financières
- Humaines
- Techniques

- **Pilotage du système**

Mécanismes à être institutionnalisés

- Cadre légal (amendement à la législation exemple législation éducative)
- Un système d'information ayant trait à l'éducation
- Coordination ministérielle et interministérielle
- Partenariat privé et public (le corps enseignant, les chefs d'établissements scolaires, les parents, la société, les ONGS)
- Campagnes de sensibilisation (les campagnes d'explication) pour vulgariser le projet
- Les moyens de soutenir la gestion et les coûts opérationnels.

3. Difficultés et contraintes

- La résistance aux changements par les groupes ayant des intérêts personnels et qui se battent pour maintenir le statu quo.
- Les difficultés posées par les procédures légales et administratives
- Gérer la transition en raison de l'approche étape (routine VS Innovation).
- La non-disponibilité de l'expertise requise et d'autres ressources
- Les contraintes causées par le facteur temps puisque l'impact du changement, surtout quant il s'agit de l'éducation, se fait ressentir bien après en raison de la longue période de gestation.

L'expérience mauricienne dans la mise sur pied de la Réforme

* Le support politique en vue de rendre l'éducation obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans par l'augmentation du budget, l'acceptation des programmes, les projets infrastructurels, l'engagement et la coordination au plus haut niveau de l'Etat.

Communication de Monsieur Makha Ndao,
Spécialiste principal en Education, Banque Mondiale

Depuis le Forum de Dakar, beaucoup de chemin a été parcouru en un peu plus de deux ans.

La réflexion concernant les moyens d'atteindre notamment la scolarisation universelle et d'en assurer le financement a grandement progressé.

La mobilisation internationale pour soutenir les six objectifs du Cadre d'Action de Dakar est à l'œuvre. La liste non exhaustive des engagements internationaux en témoigne :

- Sommet du millénaire organisé par les Nations Unies pour éradiquer la pauvreté et promouvoir le développement à l'horizon 2015. septembre 2000. Reconnaissance internationale des 8 Objectifs du Développement du Millénaire (ODM) ;
- Conférence des Chefs d'Etat du Burkina Faso, de la Guinée, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Tchad sur l'Education pour Tous, organisée par la Banque mondiale. Bamako, novembre 2002 ;
- Ratification des DSRP (Document de stratégie de réduction de la pauvreté), pour la mise en œuvre des aides concessionnelles du FMI et de la Banque, notamment pour l'initiative renforcée en faveur des PPTE ;
- Activités continues de la coalition des ONG ;
- Conférence internationale sur le Financement du Développement. Monterry, janvier 2002 ;
- Pilotage des Partenariats par l'UNESCO ;
- Dernier Sommet du G8 réuni à Kannanaskis, juin 2002.

Les objectifs relatifs à l'éducation ne sont pas hors de portée et plus que jamais l'éducation est perçue comme un facteur clé qui conditionne de nombreux aspects du développement et contribue à la réalisation des autres objectifs du Millénaire. Dans le Cadre de Développement intégré proposé par la Banque mondiale, l'éducation est explicitement considérée, conjointement avec les questions de santé et de population, comme faisant partie des facteurs humains préalables à une croissance durable et à un recul de la pauvreté.

Par ailleurs les estimations actuelles, malgré leur disparité, montrent la faisabilité financière de l'enseignement primaire universel. Même l'estimation la plus élevée (15 milliards de dollars des EU) représente : moins de 0,3 % du PNB total des pays en développement, 0,06 % du PNB total des pays développés, 0,05 % du PNB mondial.

La véritable pierre d'achoppement n'est plus la mobilisation en faveur de l'EPT ou de son financement, même s'il convient cependant de rester vigilant et de maintenir la flamme et l'engagement.

Ainsi que le rappelait déjà le Cadre d'Action de Dakar, le "centre de l'activité de l'EPT se situe au niveau national" et "les gouvernements ont le devoir de veiller à ce que les buts et objectifs d'Education pour Tous soient réalisés de façon durable."

Sachant que la situation des pays d'Afrique subsaharienne et d'Asie du sud-est francophones, comparativement à ceux du Commonwealth, est particulièrement difficultueuse, la Francophonie et la CONFEMEN ont un rôle déterminant à jouer pour accompagner l'effort de la communauté internationale à l'endroit de ces pays.

Il s'agit même d'une course contre la montre où les plus sérieux et les mieux aidés survivront.

A lui seul, faut-il le rappeler, l'impact du Sida sur les systèmes d'enseignement primaire suffirait à paralyser les efforts nationaux si nous n'y prenons pas garde. Parler d'éducation pour ces pays impose de tenir compte des réalités qui ne sont pas toutes exclusivement pédagogiques !

Dans ces conditions il est flagrant que les capacités d'utilisation des ressources disponibles en fonction de l'objectif visé comptent au moins autant que le volume des ressources.

Voici pourquoi j'ai choisi de parler essentiellement de quelques nœuds de blocage et d'étranglement qui pourraient, s'ils ne sont pas bien identifiés, réduire à néant tous les efforts de la communauté internationale aussi bien que ceux des pays eux-mêmes.

1. **Quels sont donc les problèmes majeurs que rencontrent les pays de la Francophonie en matière de pilotage de leur système éducatif ?**

Le plus important est l'approche centralisée du pilotage du système qui stérilise toute prise en compte des situations diversifiées et empêche de satisfaire aux réalités locales.

Ceci a pour conséquence :

(i) Un montage institutionnel et un esprit de fonctionnement qui répondent beaucoup plus aux préoccupations d'offre à partir du centre qu'aux demandes de la base ;
(ii) Une rigidité du système de prise de décisions qui ne laisse pas suffisamment d'espace aux initiatives et de capacités de choix aux écoles, aux inspections et régions ;
(iii) Une insuffisance d'incitations au renforcement de l'efficacité et à l'appréciation des résultats d'apprentissage des élèves ;
(iv) Une sous-utilisation pénalisante des langues nationales. Certes si l'utilité des langues locales et leur vertu pédagogique ne sont généralement plus ignorées elles ne sont toujours pas entrées en application de façon généralisée (il est en effet bien plus facile d'organiser l'enseignement autour d'une seule langue quand le pilotage est central que de diversifier le médium d'enseignement en fonction des âges et des usages) ;

pour ne citer que quelques corollaires d'une conception de la centralisation trop souvent figée.

Faut-il voir les racines de cette conception dans le fait que les pays francophones, contrairement à la quasi-totalité des pays anglophones, parlent de ministère de l'éducation nationale ?

L'éducation ressort de la souveraineté nationale et l'approche centralisatrice a longtemps été considérée comme le moyen de garantir l'égalité des citoyens.

Mais à traiter de façon identique des situations totalement hétérogènes il en résulte un renforcement des inégalités.

Quelles pistes de solutions proposer ?

(i) Redéfinir le rôle du centre qui devra être axé sur l'orientation générale, la stratégie, l'allocation des ressources, le contrôle et l'évaluation de la qualité. Ce qui devrait avoir pour effet un personnel plus réduit au centre mais techniquement bien formé et orienté vers les résultats ;

(ii) Développer l'approche du "faire faire" pour répondre à la demande diversifiée (le financement peut rester public mais la mise en œuvre n'est pas obligatoirement publique) ;

(iii) Adopter des mesures de réformes concernant :

a) La gouvernance. Une bonne gouvernance est indispensable pour maintenir la confiance des populations à l'égard des institutions publiques. On sait combien le refus des parents d'envoyer leurs enfants à l'école pèse dans les taux de scolarisation des pays d'Afrique ;
b) La participation des parents et des collectivités à la gestion scolaire ;
c) Le financement par l'utilisation de formules transparentes pour rendre plus équitable le financement par élève et le financement direct des écoles ;
d) La gestion par l'introduction de mécanismes de mesure directe des résultats d'acquisition des connaissances ainsi que des mesures des performances scolaires.

(iv) Faciliter l'articulation des politiques éducatives avec les stratégies d'élimination de la pauvreté et de promotion du développement (particulièrement au travers des DSRP) ;

(v) Mettre en œuvre systématiquement une meilleure supervision des répartitions des dépenses publiques réservées à l'éducation de base et équilibrer les dépenses des autres ordres d'enseignement ;

(vi) Procéder graduellement à une décentralisation de la gestion des écoles et à un déplacement de la prise de décision vers les niveaux inférieurs de l'administration jusqu'à l'école. Lorsque les écoles dépendent pour la gestion de leurs ressources et pour la prise de décision, des bureaux régionaux ou centraux, elles se sentent moins obligées de rendre compte de leurs propres résultats. L'absentéisme des enseignants devient un problème. Les plus simples réparations ne peuvent être effectuées et il faut attendre longtemps la livraison de fournitures de base telles que craie ou papier, ce qui porte toujours atteinte à la qualité de l'école.

En conclusion l'expérience des pays comme le Salvador, l'Inde et plusieurs pays de l'OCDE a démontré que munies de plus d'autonomie, les écoles peuvent exploiter des capacités institutionnelles latentes et encourager l'amélioration de l'école à l'aide de mesures incitatives. Les ONG en ont fourni la preuve. Lorsque l'occasion leur en est offerte, le personnel des écoles, les parents et les membres des collectivités locales participent activement aux affaires de l'école.

Leur voix dans la prise de décision peut amener les écoles à être plus réceptives aux besoins des élèves, de la localité et à la nécessité de rendre compte des financements et des actions conduites. Si les budgets de fonctionnement sont décentralisés au niveau des écoles, les ressources peuvent également être utilisées plus judicieusement.

Des réformes significatives permettant aux pays engagés au minimum, dans la course à la scolarisation universelle, de se doter de structures administratives rénovées, de systèmes d'information développés, de personnels formés et de mécanismes de participation de la société civile sont indispensables, particulièrement s'ils veulent s'engager dans l'approche sectorielle de la lutte contre la pauvreté. Dans la conjoncture actuelle, développer l'éducation ne relève plus seulement d'un choix de pédagogie ou de processus administratifs innovants mais d'une quête ardente de l'efficience dans l'utilisation des ressources disponibles aussi bien humaines que matérielles, dans la maîtrise des dépenses publiques d'éducation aussi bien que dans celle des procédures et des stratégies d'allocation des ressources qui n'ont jusqu'à présent pas reçu toute l'attention qu'elles méritent.

A cet égard le rôle central du budget comme outil opératoire de traduction des choix de politiques éducatives est dirimant.

A cet égard, les engagements politiques fermes assortis de mesures spécifiques tels qu'ils apparaissent de plus en plus dans les pays participant à l'initiative accélérée d'EPT sont révélateurs d'un changement profond dans la manière de considérer l'éducation.

Désormais au centre des préoccupations mondiales aux côtés de la santé, de la lutte contre le Sida et de l'économie de la connaissance, l'éducation est une pierre angulaire de la lutte contre la pauvreté.

Enfin une nouvelle déontologie s'impose aux partenaires au développement dont le rôle plus que jamais se perçoit comme participants à une cohérence générale et visant à obtenir avant tout une efficacité accrue au seul bénéfice des pays bénéficiaires de l'aide.

C'est la raison pour laquelle la Banque Mondiale a décidé de renforcer l'appui qu'elle apporte au développement des capacités de chaque pays, particulièrement en français pour les pays francophones d'Afrique sub-saharienne et de la Région Moyen Orient et Afrique du Nord.

C'est à ce prix que l'aide internationale, enfin capable de regrouper les financements et d'adopter des procédures communes, pourra déboucher sur des engagements opérationnels, une plus grande délégation des pouvoirs et la réalisation du partenariat mondial pour le développement tel qu'il a été ratifié au Sommet du Millénaire par tous les gouvernants qui se sont entendus sur un ensemble d'objectifs et de cibles dénommés les Objectifs du Développement du Millénaire (ODM).

Communication de Monsieur Makhily GASSAMA, UNESCO

La mise en œuvre effective et prometteuse des programmes et projets d'Education repose sur un partenariat fortement engagé : elle implique une mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières, une volonté politique, partant, un dynamisme ferme et clairvoyant. Cette volonté doit se concrétiser à travers la mise en place des mécanismes de mobilisation de tous les partenaires nationaux et internationaux de l'Education. Le rôle des Ministères de l'Education, dans la mobilisation des partenaires et dans la cohésion et le dynamisme du groupe qu'ils constituent, est primordial. A ce propos, je ne résiste pas à la tentation de vous faire partager l'interrogation – que voici de mon collègue A. Parsuramen :

« Le partenariat, un état d'esprit nouveau et une pratique face à l'ampleur et à la multiplicité des défis qui interpellent l'Afrique. Quel gouvernement, quel organisme, quel bailleur de fonds, quelle entité de la société civile, peut prétendre, seul, venir à bout de problèmes comme : la scolarisation primaire universelle de qualité, l'alphabétisation et l'éducation permanente des jeunes et des adultes, l'arrêt de l'expansion du VIH/SIDA et les ravages dans le secteur de l'éducation, la promotion d'une culture de paix et de compréhension interculturelles, conditions indispensables au développement ? »

La tentation est grande de croire que le partenariat est constitué uniquement des départements ministériels, des agences de coopération et des Institutions bailleurs de fonds. C'est, à certains égards, admissible lorsqu'on pense au financement extérieur ou au budget de l'Etat consacré à l'Education. Cependant, d'autres formes de partenariat, dont l'efficacité est sans conteste, existent à l'intérieur d'un pays et constituent une force non négligeable dans le développement de l'Education. M. Federico Mayor, alors Directeur général de l'UNESCO, disait, avec pertinence et sans ambages, à la réunion du Forum International Consultatif sur l'Education pour tous, tenue à Amman en 1996:

« Après tout, l'Education n'est pas seulement l'affaire des Ministres, de spécialistes, d'experts des Nations Unies, des représentants de donateurs ou de fonctionnaires de l'enseignement. L'Education suppose un vrai partenariat entre éducateurs, enfants, jeunes et apprenants adultes, parents et enseignants. […] Oui, l'éducation est un droit fondamental et tous les acteurs sociaux doivent en garantir le plein exercice, et notamment les parlements, les municipalités, les autorités religieuses et les forces armées »[1].

En 1998, à Durban, la 7ème Conférence des Ministres de l'Education (MINEDAF VII) réaffirme son engagement et sa détermination à établir un partenariat efficace et prospère :

« Nous nous engageons à associer, comme il convient, l'ensemble de la société civile ainsi que les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les médias, les parlementaires, les autres Ministères, les organisations religieuses et les associations des enseignants, et des parents d'élèves, à la planification et à la mise en œuvre de nos programmes et à la mobilisation de ressources financières et humaines à cette fin. A cet égard, il sera inutile de promouvoir la

[1] UNESCO, Forum Africain des Parlementaires pour l'Education (FAPED) , Rapport final, Dakar, janvier 2002, p, 13

décentralisation et un plus grand partage des responsabilités et nous sommes résolus à favoriser ces réseaux »[2].

La nature et la qualité des relations entre tous ces partenaires de l'Education dépendent de la façon dont les uns et les autres s'entendent et collaborent. Elles dépendent aussi de la manière dont les intervenants sont appelés à gérer ces relations au regard de leurs contraintes budgétaires et institutionnelles respectives.

Pour une meilleure qualité du partenariat

La quasi totalité des modèles financiers dans le monde sont fondés sur des partenariats, qui associent des groupes et des institutions divers à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Une bonne éducation est tributaire, ne serait-ce qu'en partie, de la qualité de ces partenariats. En d'autres termes, la question ne porte pas uniquement sur la quantité d'argent dépensé, mais aussi sur la manière dont il est dépensé.

Selon les données de la Banque Mondiale[3], 63 % environ du coût de l'Education sont pris en charge par les Etats, suivis d'une contribution de 35 % par le secteur privé (association d'élèves, de parents, d'employeurs, d'organisations non gouvernementales et d'entreprises commerciales). Les 2% restants proviennent des programmes internationaux d'aide au développement. Le rôle central joué par l'Etat est donc clair : « on ne peut passer outre à la souveraineté des Etats en matière de budget de l'éducation», souligne un spécialiste de la Banque mondiale.

Une étude thématique des partenariats, préparée pour le bilan EPT à l'an 2000[4], souligne que, dans les pays développés qui ont de meilleurs systèmes fiscaux, l'Etat dispose tout simplement de plus d'argent à consacrer à l'Education ; dans les pays plus pauvres, le rôle des autres partenaires extérieurs est plus significatif, mais insuffisant et nettement en régression dans certains pays. En effet, le bilan EPT à l'an 2000 note que l'aide à l'Education, en proportion de l'aide bilatérale totale, est restée constante à 15 % pendant toute la décennie, en dépit d'une tendance générale à la baisse de l'aide bilatérale totale. L'aide multilatérale est passée de 2 milliards de dollars pour l'année 1994, mais elle est tombée à 1,3 milliard de dollars EU en 1998. Si la tendance se poursuit, l'Education, dans nos pays, connaîtra de sérieux problèmes et ne pourra pas se développer au rythme souhaité malgré les efforts des gouvernements.

Forces motrices des partenariats. Effacer la dette pour financer l'Education

Dans les pays en voie de développement, l'impact de la dette extérieure constitue l'une des principales causes des restrictions budgétaires en matière d'éducation. Le Forum sur l'Education pour tous, tenu à Dakar[5], l'a souligné avec force : si investir dans l'éducation produit de grands bénéfices - mais des bénéfices à long terme - les gouvernements sont confrontés à des échéances pressantes à court terme, comme le service de la dette extérieure ; ce qui a pour conséquence fâcheuse la pesanteur des arriérés sur la capacité d'un pays d'emprunter ou de maîtriser ses

[2] UNESCO, FAPED, idem, p.13
[3] UNESCO, Forum EPTin journal : « Qui finance l'éducation », p.1
[4] UNESCO, Forum EPT, idem p, 1
[5] UNESCO, Forum EPT in Journal : « Qui finance l'éducation ?

importations.

Au moment où l'aide des pays riches aux pays pauvres est en déclin, où la détérioration des termes de l'échange n'a pas encore trouvé la solution attendue durant des décennies, il est donc légitime de se demander s'il ne faut pas généraliser l'effacement de la dette extérieure de nos pays avec obligation d'utiliser, dans l'éducation, les ressources ainsi devenues disponibles. L'initiative de réduction de la dette des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE), soutenue par la Banque mondiale en 1996 et par la réunion du G8 à Cologne en 1999, a reconnu le coût social des politiques d'ajustement structurel même si les mesures d'allègement sont plus lentes, bureaucratiques et limitées par des conditions rigides.

Mobiliser les partenaires pour le financement et la gestion de l'Education

La Conférence de Jomtien[6] a recommandé aux pays de mettre en place de vastes partenariats pour faire un bond à l'éducation de base à l'intérieur comme à l'extérieur du cadre scolaire ; cette Conférence a reconnu que l'Education ne relève pas que des gouvernements, mais doit être aussi l'affaire de tous les secteurs de la société, notamment des organisations non gouvernementales, des groupes religieux, du monde des affaires, des médias, des organismes bailleurs de fonds, des collectivités locales, des parents et des apprenants eux-mêmes.

Dans le souci de décentraliser la responsabilité de l'Education, d'assurer l'égalité des chances en matière d'éducation et de réunir des moyens financiers plus importants, les gouvernements doivent nécessairement s'appuyer sur les possibilités d'intervention des partenaires engagés pour la cause de l'Education.

Rôle des Gouvernements

L'une des responsabilités du gouvernement est d'établir un cadre politique basé sur un processus démocratique de gestion transparente de l'Education. Au cours des différentes réunions des Ministres de l'Education, les questions de financement de l'Education, notamment l'accroissement du budget affecté à l'Education, de gestion efficace et d'utilisation rationnelle de l'aide internationale de façon stratégique, ont été soulevées et débattues. Cependant, des efforts doivent être encore soutenus pour concrétiser les engagements des Etats dans le financement et la gestion de l'Education.

La Réunion du Groupe de haut niveau[7] (Organe de coordination et de suivi de l'Education pour tous), tenue à Paris en octobre 2001, et présidée par le Directeur Général de l'UNESCO, précise qu'il incombe, au premier chef, aux gouvernements nationaux, d'assurer, d'une part, le financement et la gestion de l'Education - et en particulier un enseignement de base pour tous, qui soit gratuit, obligatoire et de qualité - et, d'autre part, forger des partenariats aussi larges que possible pour faire en sorte que les organisations d'enseignants et autres organisations non gouvernementales et la société civile soient pleinement associées à l'élaboration des politiques de l'Education, à leur mise en oeuvre et à leur suivi.

[6] UNESCO, Réunion à la mi-décennie du Forum consultatif international sur l'Education pour tous, Amman juin 1996, pp 26-34.
[7] UNESCO, Communiqué de la réunion du Groupe de haut niveau, Paris, octobre 2001.

Participation de la communauté locale

La réussite de l'Education est tributaire de la participation effective de la communauté locale. Dans certains pays comme la Chine, les systèmes financés par l'Etat et les systèmes communautaires sont complémentaires. Cette riche expérience devrait permettre aux Etats d'engager des canaux de concertation et de libre dialogue entre les communautés locales et les autorités responsables de l'Education, d'informer davantage les représentants des groupes locaux, en l'occurrence les associations des parents et les faire participer à la vie et à la gestion quotidienne de l'Ecole. Cette approche constitue, notamment dans les régions rurales pauvres, un facteur de motivation, qui pourrait inciter les parents à scolariser leurs enfants.

La société civile

L'UNESCO encourage les Etats à renforcer le partenariat avec la société civile : les ONG, les partis politiques, les syndicats des enseignants, les parlementaires, tant il est certain que leur implication apporte au partenariat une légitimité mieux assise. Relevons quelques exemples :

- *Les Parlementaires* : la mission de l'UNESCO dans la sensibilisation et la mobilisation des Parlementaires aux questions d'éducation est d'importance en vue d'une prise de conscience accrue et d'une meilleure prise en compte des problèmes de l'Education. C'est dans ce cadre que l'UNESCO[8] met tout en œuvre pour le lancement, en marge du MINEDAF VIII à Dar-es-Salaam en décembre 2002, du *Forum Africain des Parlementaires pour l'Education* (FAPED), dont l'objectif principal est d'amener les Parlementaires à mobiliser, au moment du vote du budget, plus de ressources en faveur de l'Education.

- *Les ONG* : la consultation collective des ONG offre un cadre de concertation et de dialogue sur le développement de l'Education. Les ONG mènent des activités non négligeables notamment dans l'alphabétisation des adultes à travers la formation des enseignants, la gestion des centres d'alphabétisation, l'élaboration de politiques et dans le nécessaire plaidoyer en faveur de l'Education. Eu égard à leurs expériences sur le terrain, il convient, comme ceci a été toujours recommandé, de les consulter régulièrement et de les intégrer au processus de planification de l'Education.

Nous le savons tous, les ONG ne disposent pas de gros budgets, mais leurs compétences et leurs expériences pratiques peuvent et doivent être mises à contribution à toutes les étapes de l'élaboration et de la mise en oeuvre des projets et des programmes d'Education.

- *Le Secteur privé : l* e secteur privé joue un rôle très important dans le développement de l'Education, en particulier dans le financement, la gestion et la connaissance des besoins éducatifs, la formation des employés ou l'octroi des bourses de perfectionnement aux employés qui s'engagent, en retour, à travailler pour lui. Ce partenariat est précieux parce qu'il contribue, de manière plus significative encore, au développement économique du pays par son apport aux programmes d'enseignement et de formation. Les gouvernements ont intérêt à faire participer les représentants des entreprises dans la conception et l'application des stratégies de l'Education, dont les répercussions – directes ou indirectes, à court ou à long

[8] UNESCO, FAPED, p. 14

terme - sur la productivité et les bénéfices de l'entreprise, ne peuvent être mises en doute.

- *Les Médias* : l'avancée des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) creuse de plus en plus les écarts – déjà larges - entre les pays riches et les pays pauvres. La libre circulation de l'information, désormais facilitée par l'avènement de cette nouvelle technologie, comme l'Internet, ouvre des perspectives prometteuses pour un dialogue interculturel et la compréhension mutuelle, ainsi que pour l'accès à une éducation de qualité. La stratégie de l'UNESCO[9], pour combattre la fracture numérique (l'énorme et croissante inégalité entre pays riches et pays pauvres, en matière d'accès aux nouvelles technologies de l'information), pourrait se résumer en quatre volets :

  - la définition des principes de l'information pour un enseignement primaire gratuit, obligatoire et universel ainsi que la reconnaissance que l'Education, tout comme les biens et les services culturels, ne peut être traitée comme une simple marchandise;

  - l'accès du public aux formules d'enseignement offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ; l'introduction de celles-là dans les programmes scolaires, dans l'enseignement à distance et dans la formation continue ; l'accès libre à l'Internet dans les écoles et les bibliothèques publiques ;

  - le renforcement des capacités pour la recherche scientifique et le partage de l'information. A cet effet, l'UNESCO souhaite voir s'accroître les échanges et la coopération parmi les spécialistes et les groupes d'intérêt travaillant dans les domaines de l'Education, de la Science, de la Culture et de la Communication ;

  - l'utilisation des NTIC pour favoriser une plus grande participation des citoyens à la vie démocratique.

En définitive, pour une meilleure visibilité des actions d'Education, les gouvernements ont le devoir d'impliquer les différents partenaires dans la formulation et la mise en œuvre des programmes d'Education, de définir les mécanismes de coordination, de suivi et d'évaluation des projets et programmes d'Education. Les partenaires, à leur tour, sont invités à :

- faire connaître les activités qu'ils entretiennent ou entreprendront conformément à leurs mandants spécifiques ;

- mobiliser des ressources spéciales pour couvrir l'ensemble des actions;

- décider de la mise en commun de certaines ressources et des modalités appropriées de leur utilisation et du compte rendu qui en sera fait.

L'UNESCO invite les gouvernements, à travers les Ministères de l'Education, à signer avec l'ensemble des partenaires des accords (mémorandums) pour la mise en commun des ressources en vue du financement et de l'exécution des activités d'éducation. Toutefois, chacun des partenaires financiers ayant ses forces et ses faiblesses, la clé du succès consiste alors à tirer le

[9] UNESCOPRESSE, Communiqué de presse n° 2002 – 62, p. 1

meilleur parti de ces différents atouts. Qu'il s'agisse de la progression ou de la régression de financement par l'Etat, le financement communautaire a plus de chances de répondre harmonieusement aux besoins locaux et, surtout, il implique les parents, qui ont, à leur tour, une influence positive sur les rendements scolaires.

L'UNESCO insiste également sur la nécessité, pour les partenaires de l'Education, de faire un plein usage de leur rôle d'intermédiaires, au niveau national, pour que tout le potentiel des ONG nationales, du secteur privé et des communautés locales soit mis à profit. Cela suppose le renforcement des capacités des ONG et des autres organisations pour qu'elles puissent remplir leur rôle. En outre, la mobilisation de ressources accrues doit aller de pair avec une utilisation et une gestion efficaces des ressources par tous les gouvernements et organisations.

Enfin, les gouvernements sont invités à faire appel à toutes les sources potentielles de financement extérieur et à des moyens novateurs de financer l'Education. « ***Aucun pays sérieusement engagé dans l'universalisation de l'éducation de base ne (doit voir) ses efforts contrariés par le manque de ressources*** ». Cet engagement ferme et prometteur de la Communauté internationale, pris à Dakar en 2000, est réconfortant pour nos gouvernements et constitue une source d'espoir pour le développement et le succès de l'Education dans nos pays.

Annexe : Sources

1. ADEA, Partenariats pour le renforcement des capacités et l'amélioration de la qualité de l'éducation, Dakar, Sénégal, octobre 1997, pp. 273
2. UNESCO, Education pour tous, atteindre l'objectif. Rapport final de la Réunion à la mi-décennie du Forum consultatif international sur l'Education pour tous, Amman, juin 1996, pp. 76
3. UNESCO, Education pour tous Bilan à l'an 2000. Synthèse globale, Dakar, Sénégal, avril 2000, pp. 72
4. UNESCO, Cadre d'action de Dakar, Forum mondial sur l'éducation, Dakar, avril 2000, pp. 78
5. UNESCO , Forum Africain des Parlementaires pour l'éducation, Première réunion du groupe de contact, Rapport final, Dakar, janvier 2002, pp. 92
6. UNESCO, Communiqué de la réunion du Groupe de haut niveau, Paris, octobre 2001, pp. 4
7. UNESCOPRESSE, Communiqué de presse n° 2002 – 62

Présentation des résultats du PASEC

Présentation des résultats du PASEC

LE PASEC

PROGRAMME D'ANALYSE

DES SYSTEMES EDUCATIFS

DE LA CONFEMEN

Le Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC) est actuellement l'unique programme d'action de la CONFEMEN. Il a comme objectif notamment d'évaluer l'impact de diverses politiques éducatives et facteurs entrant dans le système d'éducation et de mettre cet impact en relation avec les coûts de ces mesures. Ainsi il devient possible de déduire les mesures les plus efficientes en faveur d'une amélioration de la qualité éducative.

OBJECTIF

Améliorer l'efficacité
des systèmes éducatifs

- **Isoler des mesures pour améliorer la qualité de l'éducation**
- **Comparer ces mesures: coûts ⇔ impact**

Biennum 2001/2002

Analyses spécifiques:

- **Enseignants contractuels (FIMG, évaluation thématique Guinée)**
- **Double vacation (évaluation thématique Guinée)**
- **Redoublement (suivi de cohorte Sénégal/Côte d'Ivoire)**

Afin de poursuivre cet objectif, pendant le biennum 2001/2002, les évaluations suivantes ont été réalisées : une évaluation thématique portant sur les enseignants contractuels et la double vacation en Guinée ainsi que le suivi de cohorte au Sénégal et en Côte d'Ivoire.

Ce sont les résultats de ces évaluations qui sont présentés ici en commençant par les enseignants contractuels qui, en Guinée, sont caractérisés par les éléments suivants :

1. ENSEIGNANTS CONTRACTUELS

La Formation initiale des maîtres de Guinée (FIMG)

- **Niveau de recrutement bac**
- **Formation professionnelle initiale de courte durée**
- **Contenu et approche de formation aménagés (accent mis sur l'aspect pratique)**
- **7 cohortes dont 2 évaluées (FIMG1 & FIMG2)**

Les résultats par rapport aux maîtres FIMG peuvent être inscrits dans un schéma coût-efficacité. Ce schéma permet de mettre en relation plusieurs politiques alternatives. Les mesures les plus efficientes se retrouvent en bas (coûts moindres) et à droite (impact positif important sur les apprentissages des élèves) du graphique.

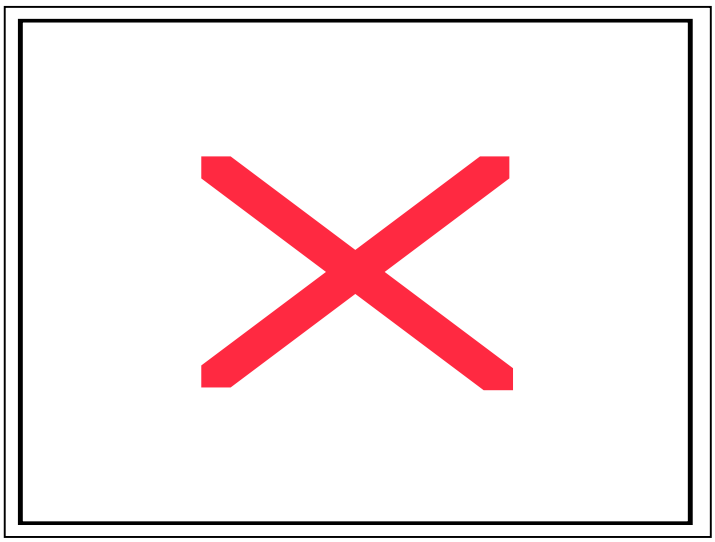

On se rend compte que par rapport aux enseignants traditionnels formés dans les Ecoles normales d'instituteurs (ENI) et les Ecoles normales primaires (ENP), les résultats des maîtres FIMG en termes de l'apprentissage des élèves mesuré dans les tests PASEC s'avèrent plutôt satisfaisants. Ce résultat est obtenu à moindre coût en raison de la réduction considérable de la durée de formation théorique et des salaires inférieurs à ceux des maîtres fonctionnaires.

Il convient néanmoins de différencier entre les maîtres de la première cohorte de cette formation (FIMG1) et ceux de la deuxième cohorte (FIMG2). Tandis que les premiers montrent des résultats mitigés, à peu près comparables aux résultats des maîtres traditionnels, la deuxième cohorte présente des résultats clairement supérieurs. On constate donc une progression de la première à la seconde cohorte qui pourrait s'expliquer par l'expérience gagnée par la nouvelle formation, c'est-à-dire une amélioration dans l'organisation.

Les résultats sur les FIMG en Guinée confirment quelques premiers résultats sur les contractuels dans d'autres pays, et il sera à voir si la tendance se confirme dans le contexte différent des évaluations thématiques PASEC en cours actuellement au Mali et au Niger.

En ce qui concerne la double vacation, le système en Guinée se présente comme suit :

2. LA DOUBLE VACATION

Organisation en Guinée:

- **Une classe est divisée en deux groupes**
- **Alternance des groupes dans les locaux**
- **Chaque groupe a un enseignant**
- **Même volume horaire hebdomadaire que dans les classes à simple vacation**

Il s'avère que, par rapport à deux classes `normales´ avec un effectif comparable à chacun des deux groupes de double vacation, celle-ci est réalisée à un coût moindre dû au fait que des économies sont réalisées sur le nombre de salles de classe normalement nécessaires. Cependant ces gains financiers ont un prix important en termes de qualité éducative. L'apprentissage des élèves s'avère nettement inférieur à l'apprentissage dans une classe comparable à simple vacation.

Efficacité de la double vacation

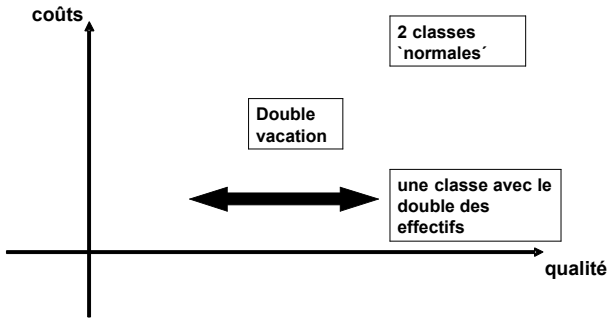

Si l'on compare l'organisation en double vacation à une grande classe maintenue en simple vacation, les coûts baissent encore puisque des économies sont faites non seulement sur le nombre de salles de classes mais aussi sur le nombre d'enseignants. Il s'avère que les résultats des élèves ne sont pas forcément sensiblement inférieurs à ceux obtenus dans des classes plus petites et souvent nettement supérieurs à ceux des classes en double vacation. Dans le cas de la Guinée, c'est à partir de 80 élèves seulement que la taille de la classe se fait ressentir d'une façon

significative sur les résultats obtenus. Compte tenu des effets négatifs de la double vacation, c'est seulement à partir d'une classe réellement pléthorique d'une centaine d'élèves que la double vacation s'avère une politique intéressante.

Ceci confirme des résultats d'évaluations antérieures du PASEC.

En ce qui concerne le redoublement, les résultats sont basés sur un panel d'élèves suivis de la deuxième à la sixième année du primaire au Sénégal et en Côte d'Ivoire. Le redoublement est une politique à laquelle les pays d'Afrique francophone ont largement recours dans l'idée de soutenir les élèves les plus faibles (cf. tableau ci-dessous).

3. LE REDOUBLEMENT

La situation actuelle:

Pays	% moyen de redoublement
Afrique Moyenne pays anglophones Moyenne pays francophones	17,5 10,3 19,8

Pour évaluer l'effet réel du redoublement, il s'agit premièrement d'analyser dans quelle mesure cette politique cible effectivement les élèves qui sont vraiment en difficulté. En fait, il s'avère que la majorité des élèves appelés à redoubler (soit 71% des redoublants) fait partie du tiers le plus faible dans les tests PASEC. Cependant il reste une quantité non négligeable (7% de bon niveau et 22% de niveau moyen) qui sont eux aussi appelés à redoubler ce qui révèle un problème de ciblage.

Niveau des élèves appelés à redoubler leur 2ème année
Côte d'Ivoire et Sénégal

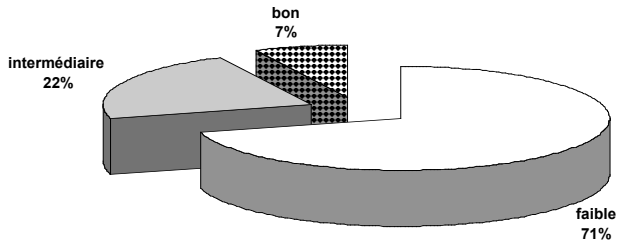

Ce problème s'aggrave encore si l'on tient compte de l'évolution à travers les niveaux de classes. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, environ 60% seulement des redoublants sont bien ciblés en quatrième et en cinquième année, autrement dit environ 40% des redoublants ne devraient a priori pas être dans cette situation. Les résultats sont sensiblement les mêmes qu'au Sénégal.

Répartition des redoublants selon leur niveau en Côte d'Ivoire

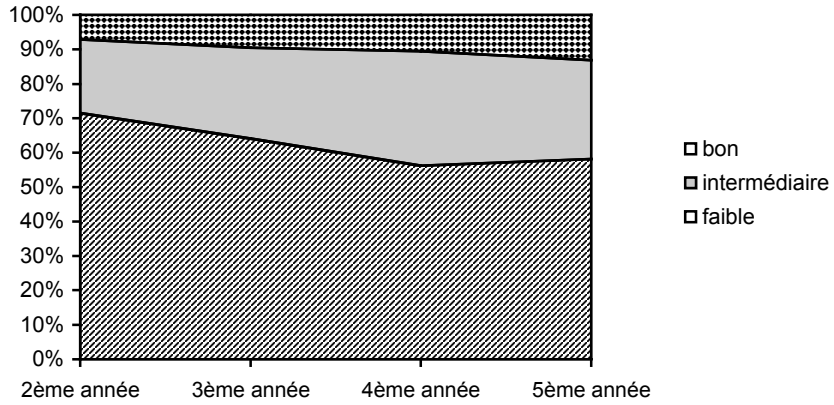

En dehors du problème de ciblage, il faut considérer les effets réels du redoublement sur la progression de l'élève. Dans le cas d'un élève au CP qui est bien ciblé, c'est-à-dire faible, on se rend compte que, par rapport à la moyenne de sa classe, il progresse d'un niveau inférieur à la moyenne à un niveau légèrement supérieur à la moyenne, et ceci indépendamment du fait qu'il redouble ou non. Ceci dit, de la part des enseignants, un élève non redoublant ne sera pas comparé à la moyenne au CP, mais à la moyenne de sa nouvelle classe, c'est-à-dire le CE1. Ceci induit souvent une erreur de perception de l'effet du redoublement.

L'efficacité pédagogique du redoublement

Le cas des élèves de niveau faible au Sénégal

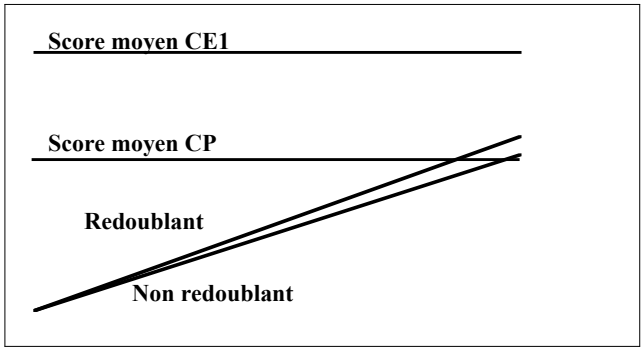

Les résultats peuvent être résumés encore une fois dans le schéma coût-efficacité. Comme on l'a vu, pour les élèves de niveau faible, le redoublement n'a pas d'effet significatif sur leurs apprentissages. Cependant, les élèves de niveau intermédiaire ou bon, c'est-à-dire mal ciblés, sont fortement pénalisés par le redoublement. En même temps, le coût d'un fort taux de redoublement est nettement supérieur au coût d'une politique de redoublement modéré. Ce coût est dû à l'encombrement du système éducatif par des enfants qui consomment plus d'années pour arriver au terme de leur scolarisation. Compte tenu de la contrainte budgétaire, dans beaucoup de pays, le redoublement induit une scolarisation moindre qui, elle, peut être considérée comme un coût social indirect.

Efficacité du redoublement

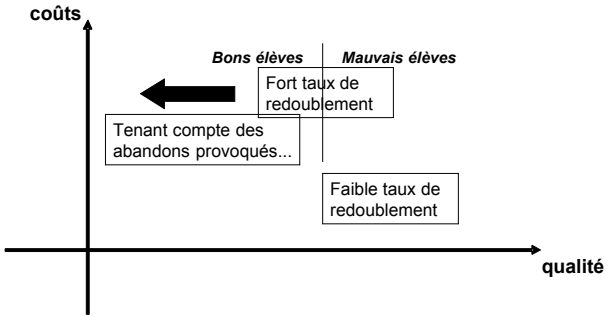

Compte tenu des abandons liés au redoublement, l'appréciation en termes de qualité éducative est encore moindre.

On retient donc que la baisse du redoublement permet de réduire les coûts, de renforcer la scolarisation et tout ceci sans pertes, voire avec des gains en termes de qualité de l'éducation.

Recommandations

1. FIMG

- Continuer la formule FIMG
- Poursuivre l'évaluation du processus

2. DOUBLE VACATION

- Limiter le recours à la double vacation à des tailles de classe très élevées (> 100 élèves environ)
- Encourager la pédagogie des grands groupes
- Encourager des mesures d'accompagnement

3. REDOUBLEMENT

- Réduire rapidement les taux de redoublement
- Sensibiliser les acteurs
- Harmoniser les pratiques d'évaluation

Annexe 8 :
CLOTURE

Ouagadougou
17 au 22 novembre 2002

Intervention de Madame Adiza HIMA,
Secrétaire générale de la CONFEMEN

- Excellence, Monsieur le Premier Ministre du Burkina Faso ;
- Monsieur l'Administrateur Général de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations internationales ;
- Mesdames et Messieurs les correspondants nationaux de la CONFEMEN
- Honorables invités, Mesdames et Messieurs ;

Je ne trouve pas de mot suffisamment fort pour exprimer toute mon émotion face au choix porté sur le Niger à travers ma modeste personne au poste de Secrétaire générale de notre institution commune.

A cet instant solennel, je voudrais adresser mes très vifs remerciements et ma profonde gratitude à tous les pays membres de la CONFEMEN et à leurs représentants ici présents pour cette marque de confiance.

- Excellence, Monsieur le Premier Ministre ;
- Mesdames et Messieurs les Ministres ;
- Mesdames et Messieurs les représentants des Organisations internationales ;
- Mesdames et Messieurs les correspondants nationaux
- Honorables invités, Mesdames et Messieurs ;

A ce jour pratiquement tous les pays francophones d'Afrique ont amorcé le processus d'élaboration ou de mise en œuvre des programmes sectoriels devant permettre d'atteindre les objectifs du millénium.

Dans ce cadre la CONFEMEN a appuyé de manière significative les pays dans la définition de leurs politiques éducatives. Cependant sa présence a été très peu perceptible dans les processus d'élaboration des cadres stratégiques de réduction de la pauvreté et des plans sectoriels de développement des systèmes éducatifs des pays concernés ainsi que dans les rencontres internationales relatives à l'éducation/formation.

Malgré cela, la plus ancienne institution de la Francophonie demeure jusqu'à ce jour l'instrument privilégié qui permet aux Etats et gouvernements du Nord et du Sud de conjuguer leurs efforts en vue de développer leurs systèmes éducatifs. Ainsi, en raison de l'importance accordée à l'éducation par chacun de ses membres, la CONFEMEN représente un espace de valeurs partagées, d'expertise, de diversité culturelle et de solidarité.

Par ailleurs, dans le contexte actuel de globalisation particulièrement caractérisé par la multiplicité des intervenants dans le secteur de l'Education et la libéralisation des services éducatifs, et malgré les efforts déployés, plusieurs membres de la CONFEMEN ne sont pas en mesure, pour diverses raisons, d'offrir des services éducatifs pertinents à la majorité de leurs populations essentiellement composées de jeunes, particulièrement de jeunes filles. Une telle situation interpelle la Francophonie qui doit de toute urgence s'investir davantage dans la

recherche des solutions adéquates en matière d'éducation/formation.

La CONFEMEN, en tant qu'instance politique d'orientation de la programmation de l'AIF en matière d'éducation, est le cadre privilégié de concertation et de décisions en commun.

- Excellences,
- Mesdames et Messieurs,

C'est parce que l'école est le lien fondamental pour la construction et la consolidation au quotidien de la Francophonie.

C'est parce que notre institution commune a su créer et valoriser des instruments qui lui donnent une grande capacité d'action et d'intervention politique au niveau national et international que le Sommet des Chefs d'Etats tenu à Beyrouth en octobre 2002 a décidé du renforcement de la CONFEMEN conformément à son rôle et ses missions statutaires.

Aujourd'hui, la 50ème conférence des ministres de l'éducation l'a dotée d'un plan de relance qui s'articule autour de trois axes stratégiques fondamentaux. Il s'agit notamment de :

- l'information et la communication ;
- la réflexion et la production de nouvelles stratégies éducatives ;
- la concertation et la promotion des intérêts communs

ceci en vue de :

- lui assurer une meilleure visibilité aux niveaux national et international ;
- resserrer les liens avec la Francophonie institutionnelle ;
- créer et renforcer un partenariat fonctionnel avec les organisations internationales engagées en éducation.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je suis persuadée qu'au terme de sa réalisation ce plan permettra à notre institution commune de retrouver toutes ses marques en tant que fer de lance et catalyseur de mutations fécondantes de nos systèmes éducatifs. C'est assurément là une mission dont je mesure toute la dimension et toute la portée. Je puis assurer les pays membres de mon ferme engagement et de toute ma disponibilité à assumer avec conviction cette fonction en privilégiant la réflexion, la concertation, le dialogue, les échanges d'expériences et la circulation de l'information comme vecteur de réussite pour la CONFEMEN.

Excellences, Mesdames et Messieurs les ministres et chefs de délégation des pays membres de la CONFEMEN ;
Mesdames et Messieurs les correspondants nationaux de la CONFEMEN ;

Nos ambitions sont fondées mais aussi les défis sont grands, c'est pourquoi je sollicite le soutien et l'appui de tous : Ministres en charge de l'éducation, correspondants nationaux, instances de la

Francophonie, Organisations internationales intervenant dans le secteur de l'éducation, en vue de faire de l'éducation universelle de qualité une réalité dans les pays ayant le français en partage et d'assurer une bonne visibilité de la CONFEMEN aux niveaux national et international.

Dans l'ensemble de ces soutiens je compte également sur celui du Secrétaire général sortant dont l'expérience nous permettra certainement d'assurer la transition avec bonheur.

Je saisis l'occasion pour lui souhaiter une bonne continuation dans sa carrière professionnelle.

Sur ce, je vous réitère tous mes remerciements pour la confiance placée en ma modeste personne.

Merci de votre aimable attention.

**Discours de clôture de Monsieur Mathieu R. OUEDRAOGO,
Ministre de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
du Burkina Faso, Représentant son Excellence Monsieur le Premier Ministre**

Je tiens tout d'abord à vous dire à quel point ce fut un honneur pour moi et pour le Burkina Faso d'accueillir cette 50è Session Ministérielle de la CONFEMEN. Maintenant que nous sommes à la fin de nos travaux, je vais solliciter votre indulgence pour faire quelques révélations.

Depuis mon passage au siège de la Conférence à Dakar, au mois d'octobre 2002, j'étais habité par une grande inquiétude. Je m'étais laissé dire à Dakar que la CONFEMEN était dans un état de léthargie, presque synonyme d'état comateux et qu'il y avait des chances que l'institution soit enterrée à Ouagadougou.

Heureusement pour nous, la CONFEMEN vient confirmer le dicton mossi qui dit que le "beurre peut dormir, mais il ne meurt jamais".

Ainsi, je peux confier à ceux qui n'ont pas eu la chance de participer à nos travaux, que la 50e session de la CONFEMEN a permis à notre institution de rebondir.

Honorables invités,
Collègues de la 50e Session ministérielle,

Nous voici au terme de 3 jours de travaux passionnants, 3 jours au cours desquels les discussions ont été parfois passionnées mais très riches.

Il m'est une fois de plus agréable de m'adresser à vous au nom de son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement pour vous féliciter pour le travail accompli.

La 50e session ministérielle, par les décisions qu'elle a prises et les conclusions qui en sont issues amorce un tournant de notre institution.

En effet, notre famille vient de s'agrandir par l'adhésion d'un membre, un plan de relance vient d'être adopté, un nouveau Secrétaire Général vient d'être nommé et des décisions courageuses et pertinentes ont été prises.

J'adresse mes chaleureuses félicitations à la république de Bulgarie pour son adhésion à la CONFEMEN, devenant ainsi le 41è état membre. Notre organisation est désormais présente dans toutes les aires géographiques où la francophonie est implantée. Cette adhésion, en même temps qu'elle témoigne du dynamisme de notre organisation contribue aussi à son rayonnement et à visibilité.

Honorables invités,
Chers Collègues,

Permettez-moi, en votre nom à tous, d'adresser nos sincères félicitations à Madame HIMA Adiza

pour sa brillante nomination comme Secrétaire Générale de la CONFEMEN et surtout de lui prodiguer mes encouragements pour la tâche qui l'attend. Je l'assure qu'elle peut compter sur mon entière disponibilité et ma franche collaboration. Dans le contexte de la relance de la CONFEMEN, il va sans dire que le travail qui l'attend est immense et délicat. Mais je sais qu'avec Mme HIMA Adiza, la CONFEMEN repart gagnante. Pour ceux qui ne le savent pas, je vous fais la confidence suivante : les femmes sahéliennes sont bien connues pour leur combativité, leur ardeur au travail et leur rage de vaincre.

Je pense qu'en Mme Adiza HIMA, la CONFEMEN trouve un Secrétaire Général, ou si vous voulez une Générale engagée et déterminée à nous faire gagner la bataille, que dis-je, la guerre contre l'ignorance et l'analphabétisme.

A propos justement de relance, le plan que nous avons adopté me paraît très pertinent et à même de conférer à notre organisation le dynamisme que nous en attendons et de faire renaître l'espoir qu'elle a suscité à sa création.

Ce plan est certes ambitieux, mais avec la collaboration de tous, "Ministres, Correspondants Nationaux, Secrétariat Technique Permanent, Organismes Partenaires", je reste persuadé que nous pourrons le mener à terme dans les conditions souhaitées.

En tant que Président en exercice, c'est une fierté pour moi de relever ce défi. Aussi, je tiens à vous assurer de mon engagement et de mon dévouement les plus complets.

Honorables invités,
Chers Collègues,

Nous étions réunis pour discuter d'un thème fort important : les stratégies de financement et de gestion de l'éducation/Formation.

Comme on peut le constater, si nous avons avancé dans l'identification de ces stratégies, il reste encore beaucoup d'efforts à faire pour un financement adéquat de l'éducation pour tous :

- des efforts au plan national pour consacrer une part suffisante de notre PIB à l'éducation, mais aussi pour garantir une gestion plus efficiente des ressources disponibles et une transparence qui nous assure une crédibilité vis-à-vis de nos partenaires ;

- des efforts au plan bilatéral pour que nos partenaires du nord accroissent leur aide publique au développement ainsi que la part de celle-ci consacrée à l'éducation de base ;

- des efforts au plan multilatéral pour que la priorité reconnue à l'éducation de base par le Sommet des Chefs d'Etat de la Francophonie soit plus réelle au niveau du financement et de la programmation chez nos différents partenaires techniques et financiers et chez l'Opérateur principal qu'est l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie.

C'est alors comme le disait le Chef de l'Etat Blaise COMPAORE à la Réunion du Groupe de Haut Niveau sur "l'Education pour tous" à Abuja tenue les 19 et 20 novembre 2002, je cite : "lorsque nous aurons donné à chacun de nos citoyens un minimum éducatif lui permettant de se prendre en

charge socialement, culturellement et économiquement, nous aurons alors créé les conditions d'un développement durable et de pérennisation de la paix sociale".

Les membres du bureau se réuniront prochainement à Québec pour donner suite aux décisions de la présente conférence.

Chers Collègues,

C'est avec plaisir que je vous reverrai à Maurice pour la 51e Session.

J'espère à cette occasion, être en mesure de vous présenter un bilan positif et des perspectives d'action renouvelées.

Je vous remercie encore une fois de plus de la confiance que vous avez témoigné et vous souhaite une bonne fin de séjour au pays des hommes intègres et un bon retour dans vos pays respectifs.

Sur ce, au nom de son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, je déclare close la 50e Session Ministérielle de la Conférence des Ministres de l'Education des pays ayant le français en partage.

"Wend na tasse" : que Dieu vous accompagne chez vous en toute sécurité.

Je vous remercie.

Annexe 9 :
Liste des participants

Ouagadougou
17 au 22 novembre 2002

Pays membres de la CONFEMEN

BENIN

Joseph AHANHANZO	Correspondant national - Chef de délégation

BURKINA FASO

Mathieu R. OUEDRAOGO	Ministre de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
Jean-Baptiste COMPAORE	Ministre des Finances
Louis-Honoré OUEDRAOGO	Correspondant national
Mamadou BOLY	Conseiller technique, MEBA
Ouri SANOU	Conseiller technique, MEBA

BURUNDI

Cyrille NZOHABONNAYO	Correspondant national - Chef de délégation

CAMEROUN

Joseph OWONA	Ministre de l'Education nationale
Abel TAPCHOM	Correspondant national

CANADA

Serge MARCIL	Député - Chef de délégation
Pierre GRANGER	Directeur adjoint des Affaires de la Francophonie, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international - Correspondant national
Denis BRIAND	Ambassadeur, Ambassade du Canada à Ouagadougou
Adnane DAOUDI	Spécialiste principal en éducation, ACDI
Wes DAROU	Spécialiste en éducation, ACDI
Louise MILL	Chef de Cabinet du Secrétaire d'Etat à la Francophonie
Guy ROY	Sous-Ministre Adjoint, Ministère de l'Education du Manitoba
Diane BOURGEOIS	Députée

CANADA NOUVEAU-BRUNSWICK

Roger DOUCET	Sous-ministre, Ministère de l'Education - Chef de délégation
Léo-Paul CHAREST	Directeur de la Francophonie et des Langues officielles, Ministère des Affaires intergouvernementales - Correspondant national

CANADA-QUEBEC

Sylvain SIMARD	Ministre d'Etat à l'Education et à l'Emploi
Jean-Luc GIGNAC	Correspondant national - Ministère des Relations Internationales
Diane SIMPSON	Correspondante nationale - Ministère de l'Education
Serge COTE	Directeur de la Formation professionnelle et technique
Nicolas GIRARD	Attaché de presse du Ministre
Julie GOSSELIN	Sous-ministre adjointe, Ministère de l'Education

COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE

Pierre HAZETTE	Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial
Dominique BARTHELEMY	Directeur des Relations internationales au Secrétariat général -

	Correspondant national
Marc CLAIRBOIS	Délégué, Délégation Wallonie-Bruxelles à Dakar
Alain DEMAEGD	Directeur du Service Francophonie, Commissariat général aux relations internationales
Luc GUSTIN	Collaborateur du ministre
Fabrice SPRIMONT	Coordonnateur APEFE, Ouagadougou

CONGO BRAZZAVILLE

Rosalie KAMA	Ministre de l'Enseignement primaire et secondaire chargé de l'alphabétisation
Esaïe KOUNOUNGA	Correspondant national

COTE D'IVOIRE

Michel Amani NGUESSAN	Ministre de l'Education nationale
Félix ADJOBY	Inspecteur général de l'Education - Correspondant national

DJIBOUTI

Abdoul Samad SILAH-EDDINE	Conseiller Technique - Correspondant national – Chef de délégation

FRANCE

Xavier DARCOS	Ministre délégué à l'enseignement scolaire
Thierry VIELLE	Conseiller pour les affaires internationales au Cabinet du Ministre
Daniel VITRY	Délégué aux relations internationales et à la coopération (MJENR)
Renaud RHIM	Adjoint au délégué aux relations internationales et à la coopération (MJENR)
Jean-Michel DUMOND	Chef du service des affaires francophones/ Ministère des Affaires étrangères
André GUYETANT	Correspondant national / MJENR
Gérard BLONDEL	Chargé de mission / Ministère des Affaires étrangères / Service des Affaires Francophones

GABON

Daniel ONA-ONDO	Ministre de l'Education nationale
Michel GUINDJOUMBI	Conseiller Technique au MEN - Correspondant national

GUINEE

Jean DELACROIX CAMARA	Conseiller au Ministère de l'Enseignement Pré-universitaire et de l'Education Civique - Correspondant national – Chef de délégation

LAOS

Dr Bosengkham VONGDARA	Vice-ministre de l'Education
Sikhamtath MITARAY	Directeur général – Correspondant national

LIBAN

Georges NEHME	Directeur général – Chef de délégation
Bouchra Bagdady ADRA	Correspondante nationale

MADAGASCAR

Séraphin ZANDRY	Directeur de l'Unité d'Etudes et de Recherches Pédagogiques Correspondant national – Chef de délégation

MALI

Mamadou Lamine TRAORE	Ministre de l'Education nationale
Abou DIARRA	Correspondant national

MAURICE

Ravi Raj YERRIGADOO	Ministre de la Jeunesse et des Sports
Ram Prakash RAMLUGUN	Adjoint au Chef du Cabinet, Ministère de l'Education et de la Recherche scientifique

MAURITANIE

Nebghouha Mint Mohamed VALL	Direction de la Planification et Coopération - Correspondante nationale – Chef de délégation

NIGER

Ibrahim ARY	Ministre de l'Education de base et de l'Alphabétisation
Adiza HIMA	Secrétaire générale du Ministère - Correspondante nationale

ROUMANIE

Ioan IANOA	Directeur de l'Enseignement supérieur, Ministère de l'Education et de la Recherche

RWANDA

Pascal HABUFITE	Inspecteur régional - Correspondant national – Chef de délégation

SENEGAL

Joseph Pierre N'DIAYE	Directeur de Cabinet du Ministre de l'Education Nationale - Chef de délégation

SUISSE

Christian SCHMID

TCHAD

Mandingui YOKABDJIM	Ministre des Enseignements de Base, secondaires et de l'Alphabétisation
Sandé NGARNOUDJIBE	Correspondant national

TOGO

Adji Otèth AYASSOR	Secrétaire général, Ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique - Correspondant national – Chef de délégation

Autres pays membres de la Francophonie

BULGARIE

Lubov DRAGANOVA	Directeur des Relations internationales, Ministère de l'Education et de la Science

TUNISIE

Abdelmalek SELLAMI	Représentant du Ministre de l'Education
Jalel CHELBA	Premier conseiller, Ambassade de Tunisie à Bamako

Partenaires de la Francophonie

AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE

Roger DEHAYBE	Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie
Samir MARZOUKI	Directeur général de l'Education/Formation technique et professionnelle
Annick Agbojan D'ALMEIDA	Responsable du projet Education de base
Jean-René BOURREL	Responsable de projets, INTIF
Malick SARR	Directeur de Cabinet
Hervé TEISSEIRE	Responsable de projets de coopération

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

Jacques CRETE	Directeur de cabinet du Secrétaire général

Autres organisations internationales

ACADEMIE AFRICAINE DES LANGUES

Adama SAMASSEKOU	Président
Emmanuel SAGARA	Secrétaire général

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION EN AFRIQUE

Mamadou NDOYE	Secrétaire exécutif

UNESCO

Makhily GASSAMA	Représentant de l'UNESCO au Gabon (représentant le BREDA)
Pierre LUISONI	Spécialiste principal de programme et secrétaire du Conseil, Bureau international d'éducation

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

Z.B. El BAKRI	Directeur du Département de développement social, Région Centre et Ouest

BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT

Kalil ENNAHAOUI	Coordonnateur du projet d'appui à l'enseignement franco-arabe au Niger

BANQUE MONDIALE

Claudine BOURREL	Spécialiste principale en éducation, Institut de la Banque mondiale
Makha NDAO	Spécialiste principal en éducation

FEDERATION AFRICAINE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES ET D'ETUDIANTS

Martin ITOUA	Président

INSTITUT PANAFRICAIN DE L'EDUCATION POUR LE DEVELOPPEMENT

Amadou Hamady DIOP	Secrétaire exécutif de l'IPED (ex-BASE)

ISESCO

Seydou CISSE	Spécialiste de programmes

OXFAM

Salina SANOU	Coordonnatrice régionale (Afrique de l'Ouest) pour le Programme Education

Exposants

AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE

Myriam SENGHOR-BA	Agent au Service de la communication

ASSOCIATION FRANCOPHONE INTERNATIONALE DES DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Richard CHARRON	Secrétaire général

BANQUE MONDIALE

CANADA/NOUVEAU-BRUNSWICK

Jacques NADEAU

CENTRE INTERNATIONAL POUR L'EDUCATION DES FILLES ET DES FEMMES EN AFRIQUE/UNESCO

CENTRE INTERUNIVERSITAIRE PAUL-GERIN-LAJOIE

Alain GRANDBOIS	Directeur

COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Ousmane SAWADOGOO

ISESCO

Seydou CISSE	Spécialiste de programmes

Autres

RADIO FRANCE INTERNATIONALE

Emmanuelle BASTIDE	Journaliste, Animatrice de la table ronde

Secrétariat technique permanent

SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT

Bougouma NGOM	Secrétaire général
Kandioura AÏDARA	Documentaliste
Kokou BANINGANTI	Conseiller Technique au PASEC
Jean-Marc BERNARD	Conseiller Technique au PASEC
Michèle BERTHELOT	Conseillère à la programmation
Martine BOULANGER	Documentaliste
Kouamé KOBENAN	Conseiller technique au PASEC
Jean-Mathieu LAROCHE	Conseiller technique au PASEC
André NDIAYE	Gestionnaire-comptable

COMITE SCIENTIFIQUE DU PASEC

Katharina MICHAELOWA	Chercheuse, Institut d'économie internationale de Hambourg
Afsata PARE-KABORE	Maître assistant , Ecole normale supérieure, Koudougou

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bernard GORET	Communauté française de Belgique